

NEU CP
 (Negotiable European Commercial Paper - NEU CP-)¹

Programme non garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE	
Nom du programme	Département de l'Eure, NEU CP
Nom de l'émetteur	Département de l'Eure
Type de programme	NEU CP
Plafond du programme	100 000 000 Euros (ou contre-valeur de ce montant en devises)
Garant	Sans objet
Notation du programme	Noté (agence Moody's)
Arrangeur	HSBC France
Agent(s) Domiciliaire(s)	NATIXIS
Agent(s) Placeur(s)	HSBC France, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, NATIXIS, Société Générale, Crédit Mutuel ARKEA, BRED Banque Populaire
Date de signature de la documentation financière	17 /08 / 2018
Mise à jour par avenant	Sans objet

Documentation établie en application des articles L 213-1 A à L 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
21-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/surveillance-et-developpement-des-financements-de-marche-marche-neu-cp-neu-mtn/le-marche-des-titres-negociables-court-et-moyen-terme-neu-cp-neu-mtn>

¹ *Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier*

TABLE DES MATIERES

Chapitre I	Description du programme d'émission
	Pages 3 à 8
Chapitre II	Description de l'émetteur
	Pages 9 à 19
Chapitre III	Certification des informations fournies
	Page 20
Annexes	
	Pages 21 à 166

1 Chapitre I – Description du programme d'émission

Articles D. 213-9,1° et D. 213-11 du Code Monétaire et Financier et article 6 de l'arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

➤ 1.1 – Nom du programme

Département de l'Eure, NEU CP

➤ 1.2 – Type de programme

NEU CP

➤ 1.3 – Dénomination sociale de l'Emetteur

Département de l'Eure

➤ 1.4 – Type d'émetteur

Collectivité territoriale

➤ 1.5 – Objet du programme

L'objet du programme est la couverture des besoins de financement à court terme du département de l'Eure.

➤ 1.6 – Le plafond du programme

100.000.000 Euros (cent millions d'euros) ou contre-valeur de ce montant en devises.

➤ 1.7 – Forme des titres

Titres émis dématérialisés, au porteur et inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française.

➤ 1.8 – Rémunération

Conformément à la délibération 2010-S11-6 du Conseil départemental du 3 Novembre 2010 la rémunération des NEU CP ne peut être qu'à taux fixe ou variable.

A leur date de maturité, le principal des Titres doit toujours être égal au pair. Néanmoins, les taux des Titres peuvent être négatifs en fonction des taux fixes ou de l'évolution des Indices applicables au calcul de leur rémunération. Dans ce cas, les montants remboursés au titre des Titres pourront être inférieurs au pair.

Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat, telles que prévues au paragraphe 1.10 ci-après, les conditions de rémunération des NEU CP seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de prorogation ou de rachat.

➤ 1.9 – Devises d'émission

Les NEU CP seront émis en Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission conformément à l'article D. 213-6 du Code monétaire et financier.

➤ 1.10 – Maturité

L'échéance des NEU CP sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes la durée des émissions de NEU CP ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles). Par ailleurs, les NEU CP peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France.

Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de prorogation de l'échéance (au gré de l'Emetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) événement(s) indépendant(s) de l'Emetteur et ou du détenteur). Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Emetteur (au gré de l'émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) événement(s) indépendant(s) de l'Emetteur et / ou du détenteur). L'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat de NEU CP, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée. En tout état de cause, la durée de tout NEU CP assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de prorogation ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du dit NEU CP.

➤ 1.11 – Montant unitaire minimal des émissions

150 000 Euros (cent cinquante mille euros) ou contre-valeur de ce montant en devises.

➤ 1.12 – Dénomination minimale des TCN

En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des Titres de Créances Négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 Euros ou la contre-valeur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission.

➤ **1.13 – Rang**

Les NEU CP constitueront des obligations directes, non assorties de sûreté et non subordonnées de l'Emetteur, venant au moins à égalité de rang avec les autres obligations actuelles et futures, directes, non assorties de sûreté et non subordonnées de l'Emetteur.

➤ **1.14 – Droit applicable**

Tout NEU CP émis dans le cadre de ce programme sera régi par le droit français. Tous les litiges auxquels l'émission des NEU CP pourrait donner lieu seront régis par le droit français.

➤ **1.15 – Admission des titres sur un marché réglementé**

Non

➤ **1.16 – Système de règlement – livraison d'émission**

Euroclear France

➤ **1.17 – Notation du programme**

Noté par Moody's Investors Service.

Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur.

La notation attribuée par Moody's Investors Service à ce programme peut être vérifiée à l'adresse Internet suivante :

<https://www.moody's.com/credit-ratings/Departement-de-LEure-credit-rating-822247495>

Moody's Org ID: 822247495

➤ **1.18 – Garantie**

Le programme ne bénéficie d'aucune garantie.

➤ **1.19 – Agent Domiciliataire**

L'Emetteur a désigné NATIXIS en qualité d'agent domiciliataire unique de son Programme.

L'Emetteur se réserve la possibilité de désigner d'autres agents domiciliataires si cela s'avère nécessaire.

Tout changement ou ajout d'agent domiciliataire donnera lieu à une mise à jour de la Documentation Financière.

➤ **1.20 – Arrangeur**

HSBC France

➤ **1.21 – Mode de placement envisagé**

Placement via des agents placeurs :

- HSBC France,
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank,
- Société Générale,
- NATIXIS
- Crédit Mutuel ARKEA
- BRED Banque Populaire

L'Émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur ou nommer d'autres Agents Placeurs. Une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur.

➤ **1.22 – Restrictions à la vente**

Restrictions Générales

Aucune mesure n'a été ou ne sera prise par l'Émetteur, chaque Agent Placeur, chaque souscripteur initial et chaque détenteur subséquent de NEU CP émis dans le cadre du Programme aux fins de permettre une offre au public des NEU CP, ou la détention ou la distribution de la Documentation Financière ou de tout autre document relatif aux NEU CP, dans un pays ou un territoire où des mesures sont nécessaires à cet effet.

L'Émetteur, chaque Agent Placeur, chaque souscripteur initial de NEU CP s'est engagé à respecter et chaque détenteur subséquent de NEU CP sera réputé s'être engagé à respecter, les lois et règlements en vigueur dans chaque pays ou territoire où il achète, offre ou vend les NEU CP ou dans lequel il détient ou distribue la Documentation Financière ou tout autre document relatif aux NEU CP et à obtenir tout consentement, accord ou permission nécessaire à l'achat, l'offre ou la vente de NEU CP conformément aux lois et règlements qui lui sont applicables et à ceux du pays ou territoire où il réalise cet achat, offre ou vente et ni l'Émetteur, ni aucun Agent Placeur, ni aucun souscripteur initial ou détenteur subséquent de NEU CP n'encourent de responsabilité à ce titre.

L'Émetteur, chaque Agent Placeur, chaque souscripteur initial de NEU CP a déclaré et garanti et chaque détenteur subséquent de NEU CP sera réputé avoir déclaré et garanti au

jour de la date d'acquisition qu'il n'offrira, ne vendra ni ne remettra, directement ou indirectement, les NEU CP ou distribuera la Documentation Financière ou tout autre document relatif aux NEU CP, dans un pays ou territoire sauf dans des conditions où toutes les lois et règlements applicables seront respectés et ne mettront aucune obligation à la charge de l'Emetteur.

France

L'Emetteur, chaque Agent Placeur, chaque souscripteur initial a déclaré et garanti et chaque détenteur subséquent de NEU CP sera réputé avoir déclaré et garanti au jour de la date d'acquisition des NEU CP respecter les lois et règlements en vigueur en France relatifs à l'offre, au placement, à la distribution et la revente des NEU CP ou à la distribution en France des documents y afférant.

➤ 1.23 - Taxation

L'Emetteur ne s'engage pas à indemniser les détenteurs de NEU CP en cas de prélèvement de nature fiscale en France ou à l'étranger, sur toute sommes versées au titre des NEU CP.

➤ 1.24 – Implication d'autorités nationales

Banque de France

➤ 1.25 – Coordonnées des personnes assurant la mise en œuvre du programme

Thomas COLLIN – Directeur

Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance

Hôtel du département

14 Boulevard Georges Chauvin, 27 021 EVREUX

Téléphone : 02 32 31 50 40

Email : thomas.collin@eure.fr

Jean-Loup D'HOOREN – Directeur Adjoint

Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance

14 Boulevard Georges Chauvin, 27 021 EVREUX

Téléphone : 02 32 31 51 96

Email : jean-loup.dhooren@eure.fr

Personne responsable du programme d'émission et des relations avec la Banque de France :

Saïkou BAH – Responsable de service
Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance
Service Expertise et Gestion des Risques Financiers
Hôtel du département
14 Boulevard Georges Chauvin, 27 021 EVREUX
Téléphone : 02 32 31 50 41
Email : saikou.bah@eure.fr

➤ **1.26 – Informations complémentaires relatives au Programme**

Optionnel¹

➤ **1.27 – Langue de la documentation financière faisant foi**

Français

¹ *Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas*

1 Chapitre II – Description de l’Emetteur

Article D. 213-9, 2° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et Article 7, 3° de l’arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

➤ **2.1 – Dénomination sociale**

Département de l’Eure

➤ **2.2 – Forme juridique ; législation applicable à l’émetteur et tribunaux compétents**

Département régi par le Code Général des Collectivités Territoriales, auquel s'applique la législation française et dont les litiges sont portés pour ceux relevant de la juridiction administrative devant le tribunal administratif de Rouen et pour ceux relevant du droit commun devant le tribunal de grande instance d’Evreux.

➤ **2.3 – Date de constitution**

Le 4 mars 1790

Le département a été créé à la Révolution française, en application de la loi du 22 décembre 1789, sous la dénomination « Département d’Évreux », à partir d'une partie de la province de Normandie.

Le 2 mars 1982

Les lois de décentralisation de 1982 dotent le Département d’une autonomie de gestion en les exonérant de la tutelle préfectorale (jusqu’en 1982, l’exécutif du Département était le Préfet).

Le 13 août 2004

De nouvelles compétences sont transférées au Département (loi du 13 août 2004). Ces nouvelles compétences se sont accompagnées de nouveaux moyens humains (nouveaux agents), matériels (nouveau locaux, etc.) et financiers (nouvelles ressources).

Le 17 Mai 2013

Les conseillers généraux deviennent conseillers départementaux. La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 institue le mode de scrutin binominal : les conseillers sont au nombre de deux par canton, chaque binôme devant être composé d’une femme et d’un homme.

Le 17 Décembre 2014

L’assemblée Nationale a adopté définitivement la nouvelle carte de France à 13 régions métropolitaines contre 22 précédemment.

Le 15 Juillet 2015

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Cette loi répartit les compétences entre les collectivités et supprime la clause de compétence générale.

➤ 2.4 – Siège social

Département de l'Eure,
Hôtel du département,
14 Boulevard Georges Chauvin,
27 021 EVREUX CEDEX
France

➤ 2.5 – Numéro d'immatriculation

N°SIRET : 222 702 292 00012
Code APE (Activité Principale Exercée) : 8411 Z
LEI : 969500XDD6FGCN8BCJ47

➤ 2.6 – Objet social résumé

Les lois de décentralisation de 1982 ont instauré une répartition des compétences entre les différentes collectivités locales. Cette répartition s'est accompagnée d'un transfert de moyens financiers et matériels. La loi du 13 août 2004, dit « acte II de la décentralisation », a accentué ce mouvement en transférant d'autres compétences ou en les renforçant, au profit des départements, telles que la gestion de 20 000 km de routes nationales, la création et l'exploitation des transports non urbains ou le transfert des personnels techniques et ouvriers. La clause générale de compétences permet également au Conseil départemental de mettre en œuvre des politiques locales, adaptées aux besoins spécifiques du territoire et de la population euroise.

Dans le projet initial de la loi NOTRe, il était prévu que la gestion des collèges et la voirie départementale soient transférées aux régions.

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 a confirmé que la gestion des collèges et des routes relevait d'une compétence départementale et que le département conservait la responsabilité des compétences de solidarité.

Par contre, cette loi a comme conséquence, pour le Département de l'Eure, la suppression de la clause générale de compétence et le transfert à la Région Normandie les services de transport routier départementaux et les transports scolaires.

Nous présentons ci-dessous les compétences exercées par le Département de l'Eure.

- **Action sociale**
- **Education**
- **Transports et infrastructures**
- **Environnement**
- **Aménagement du territoire**
- **Animation**

➤ 2.7 – Description des principales activités de l'Emetteur

Les principales activités du Département de l'Eure sont les suivantes :

- **Action sociale**

La protection de l'enfance ;

L'insertion avec le RSA (Revenu de Solidarité Active) et les aides au logement ;

L'aide à l'insertion avec les contrats aidés ;

Le soutien et l'accompagnement des personnes âgées et handicapées avec notamment le versement de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) ;

La lutte contre les exclusions par la subvention de structures d'insertion.

- **Education**

La construction et la rénovation des 56 collèges de l'Eure ;

La restauration et l'hébergement dans les collèges ;

L'entretien général et technique des collèges ;

L'apport des dotations de fonctionnement aux collèges publics et privés

Les bourses départementales ;

Le plan de réussite éducative.

- **Transports et infrastructures**

L'entretien du réseau routier départemental ;

Les transports des personnes handicapées ;

Le réseau haut débit ;

Le service d'incendies et de secours.

- **Environnement**

La protection de la ressource en eau ;

La valorisation des espaces naturels sensibles ;

L'aide à la gestion des déchets ménagers ;

La mise en place d'un plan climat départemental ;

Le laboratoire départemental d'analyses.

- **Aménagement du territoire**

Le logement – l'aide à la pierre aux bailleurs sociaux ;

Le tourisme (réseau de voies vertes, schéma départemental du tourisme 2007/2013) ;

- **Animation**

Les aides aux communes pour les équipements sportifs et culturels ;

Les subventions aux associations sportives ;

L'animation culturelle avec le musée des impressionnistes Giverny et les sites du patrimoine départemental (Gisacum, au Vieil Evreux, et le domaine d'Harcourt) ;

Les archives départementales.

➤ 2.8 – Capital

En raison de sa forme juridique, l'Emetteur n'a pas de capital social.

- **2.8.1 – Montant du capital souscrit et entièrement libéré**

Sans objet

- **2.8.2 – Montant du capital souscrit et non entièrement libéré**

Sans objet

➤ **2.9 – Répartition du capital**

Sans objet

➤ **2.10 – Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés**

En 2013 le Département a mis en place un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Note) dont le plafond est fixé à 400 M€.

À la clôture de l'exercice 2017, l'encours du programme s'élève à 95,5 M€ en progression de 18,5 M€ au cours de l'année. Le taux d'utilisation du programme EMTN est de 23,9 % à fin 2016.

Liste des émissions obligataires

Année	Montant	Echéances	Code ISIN
2017	EUR 18.5 M	12 octobre 2035	FR001303328
2016	EUR 5 M	27 décembre 2024	FR0013228756
2015	EUR 15 M	29 décembre 2028	FR0013082369
	EUR 5M	7 octobre 2019	FR0012994028
	EUR 5M	7 octobre 2020	FR0012994410
	EUR 5M	8 octobre 2018	FR0012993566
2014	EUR 15M	15 janvier 2029	FR0012403905
	EUR 7M	25 octobre 2021	FR0012386316
2013	EUR 20 M	27 décembre 2026	FR0011670132

➤ 2.11 – Organisation et fonctionnement du département

1 – Les organes exécutifs du Département de l'Eure

46 conseillers départementaux au service des Eurois

Le Conseil départemental est le lieu où se prennent les grandes décisions liées à l'aménagement et au développement de l'Eure. Il constitue en cela une véritable entreprise de services aux habitants. C'est aussi un « parlement local » dont les membres sont élus au suffrage universel lors des élections départementales. Ces membres, les conseillers départementaux, composent l'assemblée départementale. Chacun des 23 cantons du département de l'Eure est représenté par deux conseillers départementaux.

Les Conseillers départementaux

Elus tous les 6 ans au suffrage universel lors des élections départementales, les conseillers départementaux de l'Eure sont des élus proches du terrain, qui exercent une fonction de conseil auprès de leurs concitoyens. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des maires et les représentants du Conseil départemental auprès d'organismes extérieurs. A chaque renouvellement, les conseillers départementaux élisent leur Président et leurs vice-présidents (12 vice-présidents) qui constituent le bureau.

<p>1^{er} vice-président Jean-Paul LEGENDRE en charge des affaires générales, des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'équilibre des territoires - rapporteur général du budget</p>
<p>2^{ème} vice-président Frédéric DUCHE en charge du numérique, du dialogue social, de la contractualisation et du soutien aux collectivités locales.</p>
<p>3^{ème} vice-président Stéphanie AUGER en charge du développement économique, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de l'économie touristique et de l'axe Seine</p>
<p>4^{ème} vice-président Jean-Hugues BONAMY en charge des grandes infrastructures, de la voirie, des transports et de la mobilité</p>
<p>5^{ème} vice-président Hafida OUADAH en charge de la politique de la ville et de la prévention spécialisée</p>
<p>6^{ème} vice-président Marie-Christine JOIN-LAMBERT en charge de l'agriculture, de l'alimentation, de la ruralité, et de la préservation de l'environnement</p>
<p>7^{ème} vice-président Benoît GATINET en charge des bâtiments, des moyens généraux, de la réussite éducative, des collèges, et de l'Enseignement supérieur</p>
<p>8^{ème} vice-président Diane LESEIGNEUR en charge de l'urbanisme, de l'habitat, du logement et de l'économie sociale, solidaire et circulaire</p>
<p>9^{ème} vice-président Alexandre RASSAERT en charge de la jeunesse, de la vie associative, des sports, de la culture et des relations internationales - Premier Secrétaire du Conseil départemental</p>
<p>10^{ème} vice-président Perrine FORZY en charge de l'autonomie, des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'accès à la santé, de l'insertion, de l'enfance et de l'égalité des chances</p>
<p>11^{ème} vice-président Gérard CHERON en charge des politiques de l'eau et de l'assainissement, de la protection des ressources naturelles et de la transition énergétique</p>
<p>12^{ème} vice-président Martine SAINT-LAURENT en charge du patrimoine historique, de la lecture publique et des archives départementales</p>

Les prises de décisions appartiennent à 3 organes :

Elu par l'assemblée départementale après chaque renouvellement, le Président propose les délibérations qui sont soumises au vote de l'assemblée lors de chaque session. Il exécute les décisions prises par les conseillers départementaux. Il est également le chef des services départementaux. A ce titre, il est le chef hiérarchique du personnel qu'il recrute et nomme.

L'assemblée délibérante. Au moins quatre fois par an, l'ensemble des conseillers départementaux se réunit pour débattre et voter les grandes décisions, telles que le budget du Département, la fiscalité, les décisions budgétaires modificatives et toutes les orientations politiques des nombreux domaines de compétences du Conseil départemental. La séance est publique.

La commission permanente. Plus restreinte, elle comprend, outre le Président, 32 membres. Elle se réunit chaque mois pour régler les affaires courantes qui lui ont été déléguées par l'Assemblée. La séance n'est pas publique.

Sept commissions techniques étudient les projets soumis au vote de l'assemblée départementale.

<p>1^{ère} Commission : Commission des finances, des moyens généraux et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)</p>	<p>Président : Monsieur Alfred Recours Vice-présidents : Monsieur Jean-Paul Legendre</p> <p>Membres : Monsieur Jean-Pierre Le Roux Monsieur Bruno Questel</p>
<p>2^{ème} Commission : Commission développement économique, emploi, économie touristique, numérique et aménagement du territoire</p>	<p>Présidente : Madame Stéphanie Auger Vice-président : Monsieur Frédéric Duché</p> <p>Membres : Monsieur Daniel Jubert Monsieur Michel François Monsieur Jean-Rémi Ermont Monsieur Gaëtan Levitre Madame Gaby Lefebvre</p>
<p>3^{ème} Commission : Commission logement, habitat, politique de la ville et de l'économie sociale</p>	<p>Présidente : Madame Hafidha Ouadah Vice-présidente : Madame Diane Leseigneur</p> <p>Membres : Madame Clarisse Juin Madame Jocelyne De Tomasi Madame Janick Léger Madame Marie-Claire Haki</p>
<p>4^{ème} Commission : Commission autonomie, handicap et accès à la santé, insertion, enfance famille</p>	<p>Présidente : Madame Perrine Forzy Vice-président : Monsieur Olivier Lepinteur</p> <p>Membres : Madame Françoise Collemare Madame Colette Bonnard Madame Catherine Meulien Madame Laurence Cléret Madame Andrée Oger</p>
<p>5^{ème} Commission : Commission infrastructures, transports, agriculture et environnement</p>	<p>Président : Monsieur Jean-Hugues Bonamy Vice-présidente : Madame Marie-Christine Join-Lambert</p> <p>Membres : Monsieur Gérard Chéron Madame Chantale Le Gall Monsieur Jean-Jacques Coquelet Madame Maryannick Deshayes</p>
<p>6^{ème} Commission : Commission éducation, collèges, réussite éducative et enseignement supérieur</p>	<p>Président : Monsieur Benoît Gatinet Vice-président : Monsieur Xavier Hubert</p> <p>Membres : Madame Cécile Caron Monsieur Francis Courel Monsieur Serge Masson</p>
<p>7^{ème} Commission : Commission jeunesse, sport, culture et relations internationales</p>	<p>Président : Monsieur Alexandre Rassaërt Vice-président : Monsieur Ludovic Bourrellier</p> <p>Membres : Madame Valérie Branlot Madame Catherine Delalande Monsieur Jean-Pierre Flambard Madame Micheline Paris Madame Martine Saint-Laurent</p>

➤ **2.12 – Organisation des services du Département de l'Eure**

Plus de 2 200 agents du Département, hommes et femmes de tous âges, mettent à profit leurs compétences au quotidien et assurent le bon déroulement des actions du Conseil départemental.



➤ **2.12 – Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des données sociales)**

L'émetteur n'établit pas de comptes consolidés. Les instructions budgétaires et comptables qui sont applicables aux collectivités territoriales diffèrent en fonction de chaque collectivité considérée. Elles ont toutes été récemment réformées afin de se rapprocher du plan comptable général grâce à l'application de plusieurs de ses grands principes. Il s'agit en effet d'une comptabilité de droits constatés, tenue en partie double (correspondance entre les ressources et leurs emplois) par un comptable du Trésor. L'instruction comptable applicable pour le Département est la M. 52.

➤ **2.13 – Exercice comptable**

Du 01/01 au 31/12

➤ **2.13.1 – Date de tenue de l'assemblée générale annuelle ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé**

Le Conseil départemental a adopté en séance plénière du 18/06/2018 le compte administratif 2017.

➤ **2.14 – Exercice fiscal**

Du 01/01 au 31/12

➤ **2.15 – Commissaires aux comptes de l'Emetteur ayant audité les comptes annuels de l'Emetteur**

• ***2.15.1 – Commissaires aux comptes***

La fonction d'audit des comptes annuels n'est pas exercée par un commissaire aux comptes pour les collectivités territoriales.

Le contrôle financier *a posteriori* est exercé par la Chambre Régionale des Comptes de Normandie.

Le paiement des dépenses et le recouvrement des recettes sont assurés par un comptable public, le Payeur Départemental de l'Eure : **M. Jean-Marie JOSSE**

Ce mode de fonctionnement, qui résulte du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable issu des textes généraux régissant les règles de la comptabilité publique en France, a pour effet de réserver au comptable public le maniement des fonds publics départementaux et d'organiser un contrôle externe de la validité de chacun des mandats de paiement émis chaque année.

Le rôle ainsi dévolu au comptable public représente une garantie pour la sécurité financière de l'institution départementale.

Parallèlement au compte administratif réalisé par le Département, le comptable public tient un compte de gestion qui retrace l'ensemble des écritures comptables passées par le Département et validées par le Payeur Départemental. Le compte de gestion retrace également le bilan comptable de la collectivité.

Pour chaque exercice, le Conseil départemental prend une décision d'adoption de ce compte de gestion. Il est ensuite analysé par la Chambre Régionale des Comptes qui vérifie si les recettes ont été recouvrées et si les dépenses ont été payées conformément aux règles en vigueur. Elle analyse les comptes et les pièces justificatives et examine l'équilibre des comptes. Elle donne alors décharge au comptable si les comptes sont réguliers. Les comptes des comptables publics sont généralement examinés selon une périodicité moyenne de quatre ans sur une période reprenant les comptes depuis le dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes peut effectuer un contrôle sur la qualité et la régularité de la gestion, sur l'emploi des moyens et sur l'efficacité des actions menées par une collectivité. A l'issue d'une procédure contradictoire, la Chambre Régionale des Comptes adopte un rapport d'observations définitives qui, assorti des réponses de l'ordonnateur, est transmis à l'Assemblée délibérante. Cet examen porte sur l'ensemble de la période écoulée depuis le précédent contrôle.

- **2.15.2 – Rapport des commissaires aux comptes**

Le rapport de la chambre régionale des comptes peut être obtenu auprès de l'Emetteur ou consulté sur le site internet :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/departement-de-leure>

- **2.16 – Autres programmes de l'Emetteur de même nature à l'étranger**

Sans objet

- **2.17 – Notation de l'Emetteur**

Noté par Moody's Investors Service

- **2.18 – Information complémentaire sur l'Emetteur**

Optionnel ¹

¹ optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'Emetteur car la réglementation française ne l'impose pas

1 Chapitre III – Certification des informations fournies

Article D. 213-9, 4° du Code Monétaire et Financier et les réglementations postérieures)

➤ **3.1 – Personne responsable de la Documentation Financière portant sur le programme de NEU CP**

Monsieur Pascal LEHONGRE, Président du Conseil départemental de l'Eure

➤ **3.2 – Déclaration de la personne responsable de la Documentation Financière portant sur le programme de NEU CP**

Attestation

« A ma connaissance les données de la documentation financière sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le Président du Conseil départemental de l'Eure



Monsieur Pascal LEHONGRE

A Évreux, le 17 / 08 / 2018

ANNEXES

ANNEXE 1 – Notation du programme du Département de l'Eure (Pages 22)

ANNEXE 2 – Attestation de concordance des comptes (Pages 23 à 24)

ANNEXE 3 – Délibération du Conseil départemental en date de novembre 2010 relative à la mise en place du Programme de NEU CP (Pages 25 à 31)

ANNEXE 4 – Délibération du Conseil départemental en date de juin 2017 relative à l'approbation du Compte Administratif 2016 et Compte de gestion (Pages 32 à 35)

ANNEXE 5 - Délibération du Conseil départemental en date de juin 2018 relative à l'approbation du Compte Administratif 2017 et Compte de gestion (Pages 36 à 40)

ANNEXE 6 – Délibération du Conseil départemental en date de mars 2018 relative à l'approbation du Budget Primitif 2018 (Pages 41 à 45)

ANNEXE 7 – Synthèse du Compte administratif 2016* (Pages 46 à 89)

ANNEXE 8 – Synthèse du Compte administratif 2017* (Pages 90 à 150)

ANNEXE 9 – Synthèse du Budget primitif 2018* (Pages 151 à 159)

ANNEXE 10 – Tableau prévisionnel du profil d'extinction de la dette (Pages 160 à 161)

ANNEXE 11 – Charte Gissler (Pages 162 à 163)

ANNEXE 12 – Synthèse des ratios ATR (Pages 164 à 166)

Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-9 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce.

* Les Comptes et Budgets complets des Annexes 7, 8 et 9 sont fournies à la Banque de France en version électronique uniquement.

ANNEXE 1

Notation du programme du Département de l'Eure

Moody's Investors Service

<https://www.moodys.com/credit-ratings/Departement-de-L'Eure-credit-rating-822247495>

Moody's Org ID: 822247495

ANNEXE 2
Attestation de concordance des comptes

Documentation Financière

Attestation de concordance des comptes

Je soussigné M. Jean-Marie JOSSE, Payeur Départemental de l'Eure, certifie la concordance entre les comptes administratifs relatifs aux exercices 2016 et 2017 et les comptes de gestion établis pour les mêmes exercices.

Monsieur Jean-Marie JOSSE

Le Payeur Départemental de l'Eure



Fait à Évreux, le 17 / 08 / 2018

ANNEXE 3

Délibération du Conseil départemental en date de novembre 2010 relative à la mise en place du Programme de NEU CP

Conseil général
de l'Eure

Extrait du procès-verbal des délibérations

Réunion du 3 novembre 2010

Objet : Mise en place d'un programme d'émission de billets de trésorerie

PREFECTURE DE L'EURE
10 NOV. 2010
ARRIVEE

Suite à la convocation du 21/09/2010, le quorum légal étant atteint le Conseil général s'est réuni en séance publique dans la salle de ses délibérations, le mercredi 3 novembre 2010 à 15h00, sous la présidence de Monsieur Jean Louis DESTANS, Président du Conseil général.

Étaient présents : M. Claude AUFFRET, M. Guy AUZOUX, M. Pierre BEAUFILS, M. Claude BEHAR, M. Jean-Hugues BONAMY, M. Michel CHAMPREDON, M. Gérard CHERON, M. Bernard CHRISTOPHE, Mme Leslie CLERET, M. Francis COUREL, Mme Laure DAEL, M. Jackie DESRUES, M. Jean Louis DESTANS, M. Jean-Rémi ERMONT, M. Jean-Pierre FLAMBARD, M. Gérard GRIMAUULT, M. Joël HERVIEU, M. Alain HUARD, M. Michel JOUYET, M. Marcel LARMANOU, M. Jean-Paul LEGENDRE, Mme Janick LEGER, M. Daniel LEHO, M. Pascal LEHONGRE, M. Gaëtan LEVITRE, Mme Anne MANSOURET, Mme Andrée OGER, M. Louis PETIET, M. Thierry PLOUVIER, M. Jacques POLETTI, M. Ladislav PONIATOWSKI, M. Lionel PREVOST, M. Jean-Luc RECHER, M. Gérard SILIGHINI, M. Marc VAMPA, M. Myrtil VIQUESNEL, M. Gérard VOLPATTI

Étaient représentés : M. Bruno QUESTEL à M. Daniel LEHO, M. Patrick VERDAVOINE à M. Alain HUARD

Étaient excusés :

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission du Conseil général.

**Conseil général
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations**

Rapport N° 2010-S11-6

**Réunion
de novembre 2010**

Objet : Mise en place d'un programme d'émission de billets de trésorerie

Délégation : Délégation des ressources et des finances

Direction : Direction des finances

Résumé : Ce rapport vous propose d'autoriser la mise en place d'un programme pluriannuel d'émission de billets de trésorerie, à hauteur de cent millions d'euros, par le Département.

Le Département mène depuis de nombreuses années une gestion dynamique de sa trésorerie. Celle-ci consiste à minimiser l'encaisse déposée sur son compte, non rémunéré, au Trésor Public.

Les instruments financiers utilisés dans ce cadre sont constitués de ligne(s) de crédit de trésorerie (renouvelée(s) annuellement) et de crédits long terme renouvelables également appelés emprunts revolving ou "OCLT".

La crise financière récente a remis en cause l'opportunité d'utilisation des lignes de trésorerie. En effet, les marges appliquées par les établissements bancaires sur ces lignes de crédit ont fortement augmenté. Il en résulte un renchérissement du coût de financement de la collectivité. Le Département souhaite donc diversifier et optimiser ses sources de financement de court terme.

A cette fin, le recours aux titres de créances négociables et, plus précisément, aux billets de trésorerie, autorisé par la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (article 25 alinéa 6), peut présenter une opportunité pour le Département.

En effet, il apparaît au regard des conditions financières appliquées aux collectivités territoriales qui émettent actuellement des billets de trésorerie, que la charge financière associée à l'utilisation de cet instrument est particulièrement faible.

La mise en place, par le département de l'Eure, d'un programme de billets de trésorerie, permettra ainsi de minorer la charge d'intérêt payée par le Département pour couvrir ses besoins de financement de court terme et de diversifier ses sources de financement.

Un billet de Trésorerie est un titre de créance négociable émis pour une durée comprise entre un jour et un an. Emettre un billet consiste ainsi à émettre un titre de créance qui va être proposé directement à des investisseurs^[1].

Le programme définit les principales caractéristiques des billets pouvant être émis, notamment leur montant maximum. Ainsi, il est possible d'émettre un nombre illimité de billets de trésorerie, pour des durées variables (toujours comprises entre 1 jour et 1 an) dont la somme globale est limitée à la taille du programme.

Je vous propose d'autoriser la mise en place d'un programme de billets de trésorerie.

Le programme sera mis en place pour une durée indéterminée et sera adaptable par voie d'avenant. Son montant plafond sera de 100 millions d'euros ou la contre valeur de ce montant en devises. Ce montant est en cohérence avec lignes de crédits court terme renouvelable et les lignes de trésorerie du Département qui feront office de réserve de liquidité.

[1] Les investisseurs intervenant sur le marché des billets de trésorerie sont principalement des banques, des entreprises, des OPCVM ou encore des compagnies d'assurance.

Les billets émis dans le cadre de ce programme, d'un montant minimum de cent cinquante mille euros, auront une échéance fixe et une durée comprise entre un jour et un an.

Le taux d'intérêt appliqué aux billets de trésorerie émis dans le cadre de ce programme sera généralement fixe. Le cas échéant, il pourra être indexé sur l'EONIA. Les intérêts seront généralement précomptés.

Le programme devra être noté annuellement par une agence de notation financière. Pour cela, une consultation a été lancée en mai dernier. Le candidat retenu, l'agence Moody's, a d'ores et déjà procédé à la notation d'émetteur du Département (notation de long terme) et procèdera, avant la finalisation du programme, à la notation de celui-ci (notation de court terme).

Une consultation a également été lancée afin de déterminer les opérateurs pressentis ^[1] qui accompagneront le Département dans l'élaboration et l'utilisation de son programme. Il s'agit des établissements bancaires suivants :

- HSBC en qualité d'Arrangeur : il assiste le Département dans la mise en place du programme notamment l'élaboration du document de présentation financière, la rédaction des documents juridiques, les relations avec les autorités de contrôle et de surveillance du marché des Billets de trésorerie (Banque de France et Autorité des marchés financiers), et l'éventuel dispositif de communication au moment du lancement.

- DEXIA Crédit Local, Société Générale CIB, NATIXIS, Crédit Agricole CIB et HSBC en qualité d'Agents placeurs : ils assurent le placement des billets émis par le Département auprès des investisseurs.

- NATIXIS en qualité d'Agent domiciliataire : il assure le service financier, la tenue des comptes des émissions et fournit à la Banque de France les éléments statistiques relatifs aux émissions du Département.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

^[1] Aucun engagement contractuel n'a, à ce jour, été pris. Les opérateurs présentés ci-dessous sont encore susceptibles de changer.

Après en avoir délibéré, le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques ;

Décide

à l'unanimité

des membres présents ou représentés

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil général relatif à la mise en place d'un programme d'émission de billets de trésorerie ;
- d'autoriser la mise en place d'un programme de billets de trésorerie, d'une durée indéterminée et d'un montant de 100 000 000,00 d'euros ou sa contre valeur en devises. Les intérêts versés sur les billets seront fixes ou indexés sur l'EONIA ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil général à :
 - mandater l'arrangeur ainsi que de choisir les agents placeurs et agent(s) domiciliataire(s) définitifs ;
 - négocier et signer les contrats d'agents placeurs et d'agent(s) domiciliataire(s) ;
 - viser le dossier de présentation financière et sa mise à jour annuelle ;
 - de manière générale, à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.
 - de déléguer à Monsieur le Président du Conseil général la gestion quotidienne du programme. A cette fin, le Conseil général autorise Monsieur le Président du Conseil général à signer tous les documents relatifs à l'émission et au remboursement des billets appartenant à ce programme ainsi qu'à négocier les conditions financières propres à chaque émission avec les agents placeurs. Afin d'assurer cette gestion, une délégation de signature pourra être donnée par Monsieur le Président du Conseil général aux responsables des services opérationnels.

L'assemblée délibérante sera tenue informée annuellement des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Pour extrait conforme
Le Président du Conseil général



Jean Louis DESTANS

Le Président du Conseil général certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 10/11/2010

Date d'affichage : 10/11/2010

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL, CERTIFIE QUE LA PRÉSENTE
DÉCISION EST EXÉCUTOIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 45
MODIFIÉ DE LA LOI N°219 DU 2 MARS 1962
Date de réception par le Représentant de l'État : 10/11/2010
Date de la notification-publication : 10/11/2010
Pour le Président et par délégation

ANNEXE 4

**Délibération du Conseil départemental en date de juin 2017
relative à l'approbation du Compte Administratif 2016 et Compte de gestion**

**Conseil départemental
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations**

Rapport N° 2017-S06-1-10

Réunion du 19 juin 2017

Objet : Compte administratif 2016 - Budget principal - Rapport d'activités

Commission : 1ère Commission (finances, moyens généraux et SDIS)

Direction : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous présenter les résultats du compte administratif 2016 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Décide

à l'unanimité

des suffrages exprimés

Le président du Conseil départemental de l'Eure s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **d'adopter** le compte administratif 2016 dont les résultats sont les suivants en mouvements budgétaires :

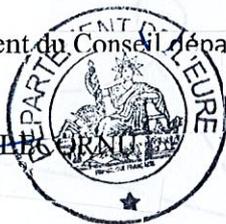
RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMP-TABLE DE L'EXERCICE 2015
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2016	Section de fonctionnement	503 845 908,50	549 404 366,95	45 558 458,45
	Section d'investissement	134 243 458,46	93 187 502,48	-41 055 955,98
	Total des sections	638 089 366,96	642 591 869,43	4 502 502,47
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2015)	Section de fonctionnement (002)	0,00	10 416 561,86	
	Section d'investissement (001)	9 674 662,43	0,00	741 899,43
RESULTAT DE CLOTURE 2016	Section de fonctionnement	503 845 908,50	559 820 928,81	55 975 020,31
	Section d'investissement	143 918 120,89	93 187 502,48	-50 730 618,41
	Total des sections	647 764 029,39	653 008 431,29	5 244 401,90
RESTES A REALISER 2015 A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total des sections	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE 2016		647 764 029,39	653 008 431,29	5 244 401,90

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental

Sébastien LECORNU



Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 27/06/2017



A/R de la télétransmission : 027-222702292-20170619-72036-DE-1-1

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date d'affichage : 27/06/2017

Détail du vote

30 pour :

Mme Stéphanie AUGER, M. Jean-Hugues BONAMY, Mme Colette BONNARD, M. Ludovic BOURRELLIER, Mme Valérie BRANLOT, Mme Cécile CARON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, M. Frédéric DUCHÉ, Mme Perrine FORZY, M. Michel FRANCOIS, M. Benoît GATINET, M. Xavier HUBERT, Mme Marie-Christine JOIN-LAMBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Clarisse JUIN, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Jean-Paul LEGENDRE, M. Pascal LEHONGRE, M. Ollivier LEPINTEUR, Mme Diane LESEIGNEUR, Mme Hafidha OUADAH, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Alexandre RASSAËRT, Mme Martine SAINT-LAURENT, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE.

15 abstentions :

Mme Laurence CLÉRET, M. Jean-Jacques COQUELET, M. Francis COUREL, Mme Maryannick DESHAYES, M. Jean-Rémi ERMONT, M. Jean-Pierre FLAMBARD, Mme Marie-Claire HAKI, Mme Gaby LEFEBVRE, Mme Janick LÉGER, M. Gaëtan LEVITRE, M. Serge MASSON, Mme Catherine MEULIEN, Mme Andrée OGER, M. Bruno QUESTEL, M. Alfred RECOURS.

1 n'a pas pris part au vote :

M. Sébastien LECORNU.

ANNEXE 5

**Délibération du Conseil départemental en date de juin 2018
relative à l'approbation du Compte Administratif 2017 et Compte de gestion**

**Conseil départemental
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations**

Rapport N° 2018-S06-1-10

Réunion du 18 juin 2018

Objet : Compte administratif 2017-Budget principal-Rapport d'activité 2017

Commission : 1ère Commission (finances, moyens généraux et SDIS)

Direction : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous présenter les résultats du compte administratif 2017 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Décide

à l'unanimité

des suffrages exprimés

- d'adopter le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental relatif au : "Compte administratif 2017-Budget principal-Rapport d'activité 2017" dont les résultats sont les suivants en mouvements budgétaires.

RESULTAT DU CA 2017 - BUDGET PRINCIPAL

OBJET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
	2017	2017	2017
A) RECETTES	148 822 231,26	538 286 593,00	687 108 824,26
Recettes réelles	39 414 184,47	495 169 422,46	534 583 606,93
Recettes d'ordre	61 562 717,56	43 117 170,54	104 679 888,10
Affectation (1068)	47 845 329,23		47 845 329,23
B) DEPENSES	153 471 533,06	486 784 972,48	640 256 505,54
Dépenses réelles	100 788 187,46	434 788 429,98	535 576 617,44
Dépenses d'ordre	52 683 345,60	51 996 542,50	104 679 888,10
C) RESULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	-4 649 301,80	51 501 620,52	46 852 318,72
D) RESULTATS ANTERIEURS	47 845 329,23	4 673 159,62	-43 172 169,61
Dépenses d'investissement (001)	47 845 329,23		
Recettes de fonctionnement (002)		4 673 159,62	
E) RESULTAT DE CLOTURE (C+D)	-52 494 631,03	56 174 780,14	3 680 149,11
F) SOLDE DES RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00		0,00
Recettes	0,00		0,00
G) RESULTAT CUMULE (E+F)	-52 494 631,03	56 174 780,14	3 680 149,11

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental



Pascal LEHONGRE

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 21/06/2018

A/R de la télétransmission : 027-222702292-20180618-77683-DE-1-1



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date d'affichage : 21/06/2018

Détail du vote

34 pour :

Mme Stéphanie AUGER, M. Jean-Hugues BONAMY, Mme Colette BONNARD, M. Ludovic BOURRELLIER, Mme Valérie BRANLOT, Mme Cécile CARON, M. Gérard CHÉRON, Mme Laurence CLÉRET, Mme Françoise COLLEMARE, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, M. Frédéric DUCHÉ, M. Jean-Pierre FLAMBARD, Mme Perrine FORZY, M. Michel FRANCOIS, M. Benoît GATINET, M. Xavier HUBERT, Mme Marie-Christine JOIN-LAMBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Clarisse JUIN, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, Mme Gaby LEFEBVRE, M. Jean-Paul LEGENDRE, M. Ollivier LEPINTEUR, Mme Diane LESEIGNEUR, Mme Hafidha OUADAH, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Bruno QUESTEL, M. Alfred RECOURS, Mme Martine SAINT-LAURENT, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE.

8 abstentions :

M. Jean-Jacques COQUELET, M. Francis COUREL, M. Jean-Rémi ERMONT, Mme Janick LÉGER, M. Gaëtan LEVITRE, M. Serge MASSON, Mme Catherine MEULIEN, Mme Andrée OGER.

3 n'ont pas pris part au vote :

Mme Maryannick DESHAYES, M. Pascal LEHONGRE, M. Alexandre RASSAËRT.

ANNEXE 6

**Délibération du Conseil départemental en date de mars 2018
relative à l'approbation du Budget Primitif 2018**

**Conseil départemental
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations**

Rapport N° 2018-S03-1-2

Réunion du 19 mars 2018

Objet : Budget primitif 2018 du budget principal

Commission : 1ère Commission (finances, moyens généraux et SDIS)

Direction : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous présenter le budget primitif 2018 du budget principal. Le budget 2018 est équilibré en dépenses et recettes à 762,2 M€, dont 524,9 M€ en fonctionnement et 237,3 M€ en investissement incluant les mouvements d'ordre (115,3 M€ d'investissements directs hors remboursement de la dette).

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Décide

à ma majorité

des suffrages exprimés

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure relatif au : "Budget primitif 2018 du budget principal" ;
- d'approuver le budget primitif 2018, en mouvements réels, en mouvements d'ordres et neutres, de la manière suivante et tel qu'il résulte des maquettes budgétaires figurant en annexe 1 :

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET		
OBJET	BP 2018	
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	524 943 168
	opérations réelles	444 244 919
	<i>opérations d'ordre</i>	80 698 249
	INVESTISSEMENT	237 272 498
	opérations réelles	137 267 699
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	42 000 000
	<i>opérations d'ordre</i>	58 004 800
	TOTAL DEPENSES	762 215 666
	opérations réelles	581 512 618
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	42 000 000
<i>opérations d'ordre</i>	138 703 048	
RECETTES	FONCTIONNEMENT	524 943 168
	opérations réelles	491 669 368
	<i>opérations d'ordre</i>	33 273 800
	INVESTISSEMENT	237 272 498
	opérations réelles	89 843 250
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	42 000 000
	<i>opérations d'ordre</i>	105 429 249
	TOTAL RECETTES	762 215 666
	opérations réelles	581 512 618
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	42 000 000
<i>opérations d'ordre</i>	138 703 048	

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental



Pascal LEHONGRE

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 26/03/2018



A/R de la télétransmission : 027-222702292-20180319-76507A-DE-1-1

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date d'affichage : 26/03/2018

Détail du vote

35 pour :

Mme Stéphanie AUGER, M. Jean-Hugues BONAMY, Mme Colette BONNARD, M. Ludovic BOURRELLIER, Mme Valérie BRANLOT, Mme Cécile CARON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, M. Frédéric DUCHÉ, M. Jean-Pierre FLAMBARD, Mme Perrine FORZY, M. Michel FRANCOIS, M. Benoît GATINET, M. Xavier HUBERT, Mme Marie-Christine JOIN-LAMBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Clarisse JUIN, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, Mme Gaby LEFEBVRE, M. Jean-Paul LEGENDRE, M. Pascal LEHONGRE, M. Ollivier LEPINTEUR, Mme Diane LESEIGNEUR, Mme Hafidha OUADAH, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Bruno QUESTEL, M. Alexandre RASSAËRT, M. Alfred RECOURS, Mme Martine SAINT-LAURENT, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE.

4 contre :

Mme Maryannick DESHAYES, M. Gaëtan LEVITRE, M. Serge MASSON, Mme Andrée OGER.

7 abstentions :

Mme Laurence CLÉRET, M. Jean-Jacques COQUELET, M. Francis COUREL, M. Jean-Rémi ERMONT, Mme Marie-Claire HAKI, Mme Janick LÉGER, Mme Catherine MEULIEN.

ANNEXE 7
Synthèse du Compte administratif 2016

I. Le résultat de l'exercice 2016

L'exercice 2016 présente les équilibres suivants :

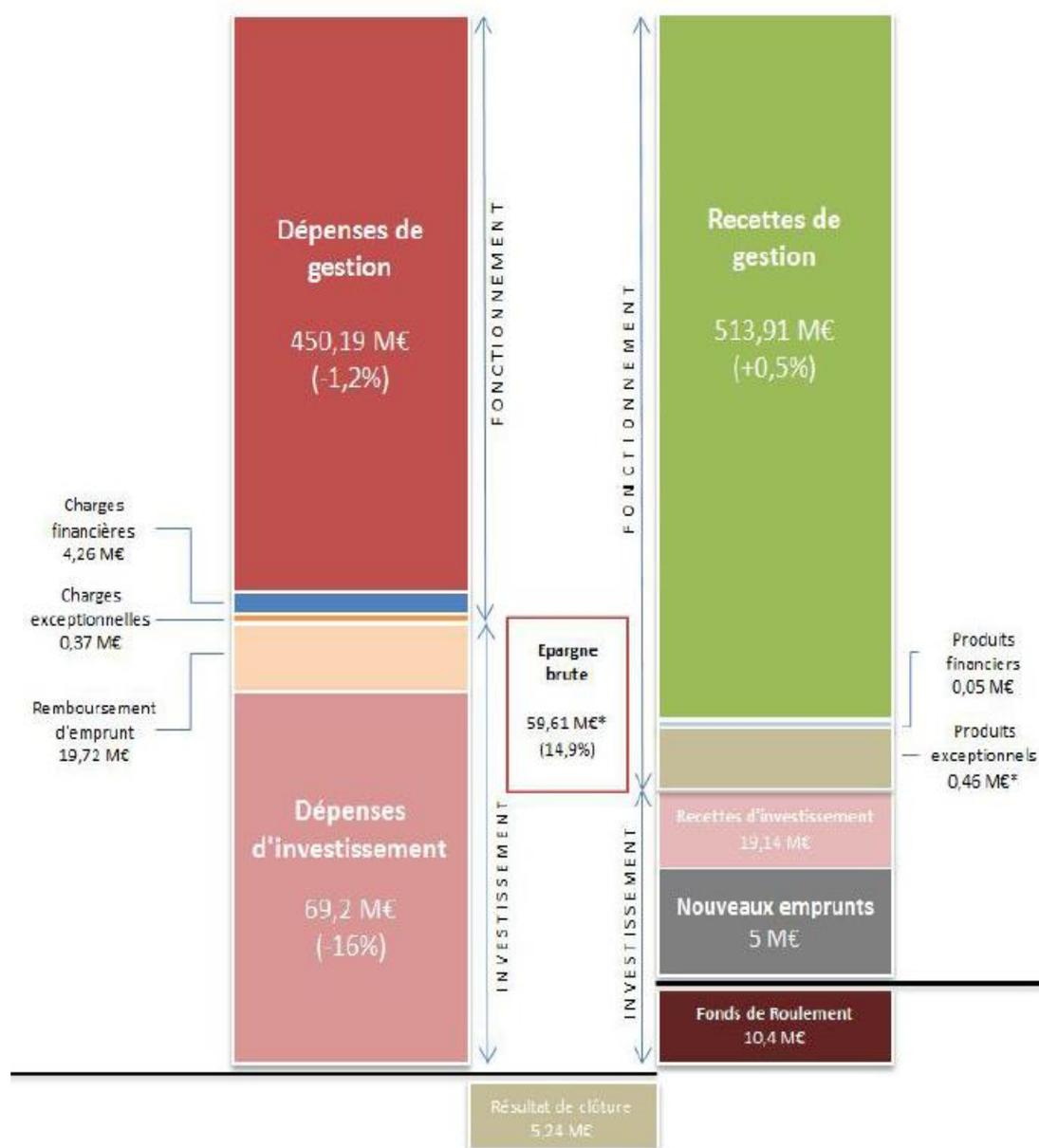
- 1. les dépenses totales** de l'exercice se sont élevées à 647,76 M€, dont 503,85 M€ en fonctionnement et 143,92 M€ en investissement. Les dépenses de fonctionnement se sont décomposées en 454,81 M€ de dépenses réelles et 49,03 M€ de dépenses d'ordre. Les dépenses d'investissement ont été constituées de 96,67 M€ d'opérations réelles, 9,67 M€ de reprise du déficit antérieur 2015 et 37,57 M€ d'opérations d'ordre ;
- 2. Les recettes totales** se sont élevées à 653,01 M€, dont 559,82 M€ de recettes de fonctionnement et 93,19 M€ de recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement se sont décomposées en 514,42 M€ de recettes réelles, 10,42 M€ de reprise de l'excédent 2015 et 34,98 M€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se sont réparties entre 31,89 M€ de recettes réelles, 51,62 M€ de recettes d'ordre et 9,67 M€ d'excédent d'investissement capitalisé (1068) ;
- 3.** le résultat de clôture de l'exercice 2015 s'était établi à 10,4 M€. Avec un résultat propre de l'exercice de -5,2 M€, **le résultat de clôture 2016** a atteint à 5,2 M€.

Ce résultat sera affecté lors du budget supplémentaire. Les résultats des budgets annexes du réseau haut débit, du parc routier de l'Eure (budgets clôturés au 31 décembre 2015) et du laboratoire départemental d'analyses (budget clôturé au 31 décembre 2016) seront également repris à cette occasion.

L'ensemble de ces résultats est récapitulé dans le tableau suivant.

RESULTAT DU CA 2016 - BUDGET PRINCIPAL			
OBJET	INVESTISSEMENT 2016	FONCTIONNEMENT 2016	TOTAUX 2016
A) RECETTES	93 187 502,48	549 404 366,95	642 591 869,43
Recettes réelles	31 888 152,93	514 422 211,33	546 310 364,26
Recettes d'ordre	51 624 687,12	34 982 155,62	86 606 842,74
Affectation (1068)	9 674 662,43		9 674 662,43
B) DEPENSES	134 243 458,46	503 845 908,50	638 089 366,96
Dépenses réelles	96 668 951,81	454 813 572,41	551 482 524,22
Dépenses d'ordre	37 574 506,65	49 032 336,09	86 606 842,74
C) RESULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	-41 055 955,98	45 558 458,45	4 502 502,47
D) RESULTATS ANTERIEURS	9 674 662,43	10 416 561,86	741 899,43
Dépenses d'investissement (001)	9 674 662,43		
Recettes de fonctionnement (002)		10 416 561,86	
E) RESULTAT DE CLOTURE (C+D)	-50 730 618,41	55 975 020,31	5 244 401,90
F) SOLDE DES RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00		0,00
Recettes	0,00		0,00
G) RESULTAT CUMULE (E+F)	-50 730 618,41	55 975 020,31	5 244 401,90

II. L'équilibre général



Cette présentation synthétique du budget principal du Département permet d'avoir une vision générale des résultats de l'année 2016 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses et de recettes à l'exclusion des opérations d'ordre. Elle permet également de visualiser rapidement la capacité d'autofinancement (épargne brute) dégagée par la collectivité sur la section de fonctionnement, le montant du recours à l'emprunt et le désendettement.

III. Les soldes intermédiaires de gestion et les ratios d'analyse

1. Les soldes intermédiaires de gestion

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion du département. Ces soldes (épargne de gestion, épargne brute ou capacité d'autofinancement, épargne nette) témoignent de l'évolution de la situation financière du Département.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Recettes courantes de fonctionnement	511 354 885	513 910 896	0,5%
Dépenses courantes de fonctionnement	455 837 286	450 189 523	-1,24%
Epargne de gestion	55 517 599	63 721 373	14,8%
Produits financiers	46 067	51 597	12,2%
Frais financiers	4 017 019	4 258 582	6%
<i>Solde financier</i>	- 3 970 953	- 4 206 985	5,9%
Produits exceptionnels (hors MREAL)	811 831	459 718	-43,4%
Charges exceptionnelles	464 575	365 468	-21,3%
<i>Solde exceptionnel</i>	347 056	94 251	-72,8%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	512 212 582	514 422 211	0,4%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	460 318 879	454 813 572	-1,2%
Epargne brute (Capacité d'Autofinancement)	51 893 703	59 608 639	14,9%
Remboursement en capital de la dette	20 113 810	19 715 687	-2,0%
Epargne nette	31 779 893	39 892 952	25,5%

L'**épargne de gestion** représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Elle tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité : ne sont donc pas pris en compte les frais financiers et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'est établie en 2016 à 63,7 M€ en augmentation de 14,8 % par rapport à 2015 (55,5 M€). Cette évolution a lieu dans un contexte où les dépenses sociales ont continué à croître et que les dotations de l'État ont encore diminué en 2016.

L'**épargne brute** est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle intègre donc les opérations financières et les opérations exceptionnelles. En 2016, l'épargne brute, sous l'effet d'une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 0,4 % et d'une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 %, a crû de 14,9 % pour atteindre 59,6 M€ (par rapport à 51,9 M€ en 2015).

L'**épargne nette** est obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital. Elle s'est élevée à 39,9 M€ par rapport à 31,8 M€ en 2015, soit une hausse de 25,5 %.

Les différents niveaux d'épargne s'apprécient toutefois prioritairement à travers des taux d'épargne plutôt qu'en valeur absolue. En effet, en rapportant l'épargne aux recettes réelles de fonctionnement, peuvent être appréciés :

- le degré de maîtrise de la section de fonctionnement ou des dépenses contraintes selon l'épargne considérée ;
- la capacité à dégager une source de financement de l'investissement.

Entre 2015 et 2016, le taux d'épargne brute est passé de 10,9 % à 11,6 %, soit une hausse de 0,7 points. Le taux d'épargne nette a lui crû de 7 % à 7,8 %, soit une augmentation de 0,8 points. Ainsi, 2016 a confirmé la trajectoire de restauration de l'épargne initiée en 2015 après la chute des années précédentes. Si la tendance de la fin du mandat précédent avait dû se poursuivre, le Département serait aujourd'hui dans une situation financière critique.

2. Les ratios d'analyse financière

Au-delà des taux d'épargne, les ratios d'analyse financière au 31 décembre 2016 traduisent une situation maîtrisée.

RATIOS D'ENDETTEMENT	2015	2016	Ev° 2016/2017
Endettement au 1er Janvier	248 802 026	263 534 370	5,9%
Endettement au 31 décembre	258 688 216	248 818 683	-3,8%
Variation de l'encours de dette	9 886 190	- 14 715 687	-248,9%
Endettement/Recettes réelles de fonctionnement	50,5%	48,4%	-4,2%
Capacité de désendettement (en années)	4,98	4,17	-16,3%
Annuité/Recettes réelles de fonctionnement	4,7%	4,7%	-1,1%
Taux d'intérêt moyen	1,58%	1,56%	-1,3%
AUTRES RATIOS	2015	2016	Ev° 2016/2015
Rigidité des charges de structures (Charges de personnel/RRF)	14,2%	14,4%	1,6%

Cela vaut, d'abord, pour les ratios d'endettement. Le premier d'entre eux est la capacité de désendettement. Il est passé de de 4,98 ans à 4,17 ans au cours de l'exercice 2016, soit une amélioration de 0,81 an. Pour mettre en perspective cet indicateur, il peut être rappelé que l'Exécutif a fixé une limite à 10 ans, ce niveau étant considéré comme le seuil de solvabilité des collectivités territoriales.

Le ratio de rigidité des charges de structure rapporte les charges de personnel aux recettes réelles de fonctionnement. Le niveau de ce ratio a été stable entre 2015 et 2016. Il est en effet passé de 14,2 % à 14,4 %. Toutefois, pour le Département, le ratio mérite d'être affiné. La plupart de leurs dépenses d'intervention représentent des charges rigides. Par exemple, en 2016, les dépenses volontaristes n'ont représenté que 2,6 % des dépenses réelles de

fonctionnement et 2,9 % des recettes réelles de fonctionnement. La rigidité des charges est réelle.

IV. Le fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte d'atonie des recettes de fonctionnement, c'est logiquement la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui a déterminé l'évolution de l'épargne. Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1,2 % en 2016 pour s'établir à 454,8 M€.

La baisse au global s'explique par les dépenses courantes de fonctionnement. Elles se sont élevées à 450,2 M€ pour 455,8 M€ en 2015, soit une diminution de 1,2 %. Elles se composent des charges à caractère général pour 20,7 M€, des charges de personnel pour 94,7 M€, des atténuations de produits pour 4,5 M€, des dépenses sociales liées à l'APA (36,7 M€) et au RSA (82,2 M€) et des autres charges de gestion courante pour 211,4 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont obtenues en ajoutant les intérêts des emprunts (4,3 M€) et les charges exceptionnelles (0,37 M€).

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Charges à caractère général*	26 556 537	20 712 365	-22%
Charges de personnel (CG)	72 492 090	73 978 782	2,1%
Charges de personnel (ASSFAM)	20 169 409	20 730 732	2,8%
Atténuations des produits	4 906 494	4 453 194	-9,2%
APA	35 926 145	36 734 726	2,3%
RSA	81 530 032	82 185 366	0,8%
Autres charges de gestion courante*	214 256 578	211 394 359	-1,3%
Dépenses courantes de fonctionnement	455 837 286	450 189 523	-1,2%
Frais financiers	4 017 019	4 258 582	6%
Charges exceptionnelles	464 575	365 468	-21,3%
Charges exceptionnelles retraitées* (MREAL)		-	%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	460 318 879	454 813 572	-1,2%

* postes budgétaires ayant fait l'objet de retraitements en charges exceptionnelles

En prenant pour clé d'entrée les politiques publiques départementales, la répartition est la suivante :

		2015	2016
Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant	RSA	81 530 032,00	82 185 366,00
	APA	35 926 181,15	36 734 725,92
	PCH et ACTP	15 646 087,71	16 098 954,00
	<i>Sous-total</i>	<i>133 102 300,86</i>	<i>135 019 045,92</i>
Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant	Insertion et action sociale hors RSA	4 211 111,92	4 104 965,54
	Personnes âgées hors APA	21 679 383,62	22 357 236,27
	Personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP	43 165 786,35	47 150 743,43
	Enfance et famille	64 176 752,60	63 276 080,20
	Mobilité	47 656 684,60	39 709 233,95
	Education	12 592 028,98	11 070 559,53
	SDIS	23 176 378,00	21 610 393,00
	<i>Sous-total</i>	<i>216 658 126,07</i>	<i>209 279 211,92</i>
Dépenses volontaristes	Habitat	1 531 378,15	764 049,96
	Agriculture	818 870,00	958 980,66
	Environnement	1 420 112,77	1 191 792,83
	Appui aux territoires	268 791,56	231 192,27
	Attractivité économique et touristiques	2 999 570,11	2 138 805,00
	Numérique	1 383 203,62	429 099,00
	Europe et international	146 635,60	3 000,77
	Culture	4 832 413,87	4 563 101,77
	Sport	3 413 861,95	3 000 110,39
	<i>Sous-total</i>	<i>16 814 837,63</i>	<i>13 280 132,65</i>
Ressources	Finances	8 601 217,23	9 037 756,18
	Patrimoine et logistiques	3 966 687,77	5 221 664,51
	Systèmes d'information	1 127 845,06	1 143 527,14
	Ressources humaines	77 759 277,58	79 351 511,80
	Documentation	82 786,92	57 544,92
	Courrier	572 305,82	410 310,95
	Affaires juridiques	612 980,29	738 273,66
	Communication et cabinet	1 020 514,21	1 274 592,76
	<i>Sous-total</i>	<i>93 743 614,88</i>	<i>97 235 181,92</i>
TOTAL	460 318 879,44	454 813 572,41	

Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant

		2015	2016	EV. 2016/2015
Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant	RSA	81 530 032,00	82 185 366,00	0,8%
	APA	35 926 181,15	36 734 725,92	2,3%
	PCH et ACTP	15 646 087,71	16 098 954,00	2,9%
	<i>Sous-total</i>	<i>133 102 300,86</i>	<i>135 019 045,92</i>	<i>1,4%</i>

L'APA et le RSA ont progressé respectivement de 2,3 % à 36,7 M€ et de 0,8 % à 82,2 M€. Pour l'APA, les dépenses au titre de l'APA à domicile (22,4 M€) ont progressé plus vite (3,1 %) par rapport aux dépenses au titre de l'APA en établissement (1 %).

L'augmentation du RSA provient de plusieurs facteurs : une revalorisation de l'allocation en fonction de l'indice des prix à la consommation et une légère hausse du nombre d'allocataires. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation (13 289) a crû de +0,3 %. Le montant de 82,2 M€ correspond à l'intégralité du chapitre dédié au RSA. La seule allocation a représenté 78 M€.

La PCH et ACTP ont représenté 16,1 M€, soit 2,9 % de plus qu'en 2015.

Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant

		2015	2016	EV. 2016/2017
Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant	Insertion et action sociale hors RSA	4 211 111,92	4 104 965,54	-2,5%
	Personnes âgées hors APA	21 679 383,62	22 357 236,27	3,1%
	Personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP	43 165 786,35	47 150 743,43	9,2%
	Enfance et famille	64 176 752,60	63 276 080,20	-1,4%
	Mobilité	47 656 684,60	39 709 233,95	-16,7%
	Education	12 592 028,98	11 070 559,53	-12,1%
	SDIS	23 176 378,00	21 610 393,00	-6,8%
	<i>Sous-total</i>	<i>212 447 014,15</i>	<i>205 174 246,38</i>	<i>-3,4%</i>

Les dépenses au titre de l'insertion et de l'action sociale hors RSA ont été quasiment stables à 4,1 M€. Ces dépenses correspondent aux secours d'urgence (avec notamment le fonds de solidarité pour l'habitat et les secours à l'enfant), à la participation dans le cadre de la loi Molle et de dépenses au titre du FSE.

Pour les personnes âgées hors APA, les dépenses ont augmenté de 3,1 % pour s'établir à 22,4 M€. Il s'agit essentiellement de l'aide sociale à l'hébergement.

Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap hors PCH et ACTH ont crû de 9,2 % en 2016. Celles-ci concernent le maintien à domicile (+1,9% avec 2,4 M€ en 2016), la

participation à la MDPH pour 0,67 M€ (+5,6 %) et les frais d'hébergement pour 44 M€ (+10 %).

Les dépenses au titre de l'enfance et la famille ont diminuent de 1,4 % avec 63,3 M€ en 2016 (64,2 M€ en 2015). Les plus gros postes sont le placement en établissement pour 27,6 M€ (-2,3 %), la rémunération des assistants familiaux (20,7 M€) et l'allocation d'entretien avec (4,6 M€).

La mobilité correspond au périmètre des routes et des transports. Les dépenses de fonctionnement des routes ont atteint 3,6 M€ par rapport à 9,8 M€ en 2015. Cette évolution renvoie à un double effet :

- un travail de ré-imputation des dépenses de fonctionnement vers la section d'investissement dans le domaine de la maintenance des routes ;
- le rattachement en 2016 d'une partie du parc routier de l'Eure à l'activité de logistique et de patrimoine.

Les dépenses au titre des transports ont diminué de 4,7 %, avec 36,1 M€ en 2016 et 37,9 M€ en 2015. Celles-ci sont liées principalement aux dépenses de lignes régulières gérées en délégation de service public (5,15 M€, avec -1,7 % par rapport à 2015) et la participation au budget annexe des transports (29,7 M€ avec -4,3 % par rapport à 2015).

Les dépenses d'éducation ont diminué de 12,1 % en 2016 avec 11,1 M€. Elles comprennent principalement les bourses scolaires pour 1,3 M€, les dotations de fonctionnement des collèges publics et celles des collèges privés. La baisse renvoie essentiellement à une opération exceptionnelle de prélèvements sur les fonds de réserve des collèges en 2016 dans le cadre d'un dialogue de gestion.

La contribution du Département au service départemental d'incendier et de secours a diminué de 6,8 %. Les économies correspondantes renvoient à la démarche ambitieuse de mutualisation mise en place, avec notamment la création de services unifiés.

Dépenses volontaristes

		2015	2016	EV. 2016/2017
Dépenses volontaristes	Habitat	1 531 378,15	764 049,96	-50,1%
	Agriculture	818 870,00	958 980,66	17,1%
	Environnement	1 420 112,77	1 191 792,83	-16,1%
	Appui aux territoires	268 791,56	231 192,27	-14,0%
	Attractivité économique et touristiques	2 999 570,11	2 138 805,00	-28,7%
	Numérique	1 383 203,62	429 099,00	-69,0%
	Europe et international	146 635,60	3 000,77	-98,0%
	Culture	4 832 413,87	4 563 101,77	-5,6%
	Sport	3 413 861,95	3 000 110,39	-12,1%
	Sous-total	16 814 837,63	13 280 132,65	-21,0%

Les dépenses volontaristes ont diminué de 21 % avec 13,3 M€ en 2016. Cette évolution renvoie à quatre facteurs :

- une démarche initiée à l'automne 2015 à travers les dix pistes prioritaires d'économies et visant à bien étudier quelles étaient les interventions obligatoires et celles qui étaient facultatives ;
- des aléas de consommation en fonction de la vie des projets dans un contexte où les dépenses volontaristes représentent principalement des subventions, ce qui rend le Département tributaire du calendrier des appels de fonds des bénéficiaires ;
- la forte diminution de la taxe d'aménagement, et donc du reversement en faveur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;
- la clôture du budget annexe du réseau haut débit.

Les dépenses en faveur de l'habitat ont diminué de 50,1 % (0,76 M€ en 2016), notamment au regard de cet effet.

Dans le domaine de l'agriculture, les dépenses ont progressé de 17,1 %, avec 0,96 M€ en 2016. A contrario, des diminutions ont été constatées en environnement et en appui aux territoires.

Au titre de l'attractivité économique et touristique, la diminution (-28,7 % pour 2,1 M€) renvoie notamment à un prélèvement sur les fonds de réserve de Eure tourisme dans le cadre du pilotage des organismes associés.

La dépense au titre du numérique a diminué de 69 %. Ceci s'explique par la clôture du budget annexe du réseau haut débit, qui signifiait une subvention du budget principal de 0,8 M€ en 2015.

Les dépenses au titre de la culture ont baissé de 5,6 %. Ceci s'explique notamment par une mise en cohérence du financement de structures avec des territoires limitrophes, et notamment la Seine-Maritime. Les dépenses en faveur du sport ont également connu un repli de 12,1 % avec 3 M€ en 2016.

Ressources

		2015	2016	EV. 2016/2017
Ressources	Finances	8 601 217,23	9 037 756,18	5,1%
	Patrimoine et logistiques	3 966 687,77	5 221 664,51	31,6%
	Système d'information	1 127 845,06	1 143 527,14	1,4%
	Ressources humaines	77 759 277,58	79 351 511,80	2,0%
	Documentation	82 786,92	57 544,92	-30,5%
	Courrier	572 305,82	410 310,95	-28,3%
	Affaires juridiques	612 980,29	738 273,66	20,4%
	Communication et cabinet	1 020 514,21	1 274 592,76	24,9%
	Sous-total	93 743 614,88	97 235 181,92	3,7%

Les dépenses au titre des ressources ont connu une augmentation qui renvoie essentiellement à des effets de périmètre, avec :

- le rattachement en 2016 d'une partie du parc routier de l'Eure à l'activité de logistique et de patrimoine ;
- l'intégration du personnel du parc au budget des ressources humaines.

Les dépenses de ressources humaines se sont établies à 79,4 M€. Les charges de personnel (hors assistants familiaux) se sont établies à 72,8 M€ suite à l'intégration du personnel du parc au budget principal). Les emplois d'avenir ont représenté 1,1 M€, la formation 0,4 M€ et les frais de déplacement 0,8 M€.

Les dépenses au titre des finances ont été de 9 M€. Elles renvoient à deux catégories principales de dépenses :

- les charges liées à la dette à hauteur de 4,3 M€ ;
- le versement en faveur du fonds de solidarité à hauteur de 4 M€.

Compte tenu de l'effet de périmètre précédemment évoqué, les dépenses en faveur du patrimoine et de la logistique se sont élevées à 5,2 M€ en 2016, avec :

- 1,1 M€ pour la gestion administrative du parc technique ;
- 0,4 M€ pour la gestion de la flotte administrative ;
- 0,55 M€ pour la gestion de la flotte technique.

En dehors de cet effet de périmètre, les dépenses d'entretien, d'énergie et de réparation ont diminué.

Les dépenses relevant des systèmes d'information ont été stables à 1,1 M€, les deux principaux postes étant la maintenance informatique et les télécommunications.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 514,4 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement de 454,8 M€, l'épargne brute a atteint 59,8 M€. Avec un capital remboursé de 19,7 M€, l'épargne nette a donc été de 39,9 M€. C'est ce montant qui a pu venir financer les investissements du Département en 2016.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 514,4 M€ en 2016. Par rapport à une base 2015 retraitée des écritures afférentes à l'opération MREAL, elles ont été stables (+0,4 %). Schématiquement, la diminution de la dotation globale de fonctionnement a été compensée par le dynamisme de la fiscalité, et en particulier des droits de mutation à titre onéreux et du fonds de compensation dédié.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Recettes courantes de fonctionnement	511 354 885	513 910 896	0,5%
TFPB	104 791 277	106 353 109	1,5%
CVAE	61 896 327	60 300 594	-2,6%
IFER	672 041	725 694	8,0%
FNGIR	5 969 821	5 969 821	0,0%
<i>Ss-total fiscalité directe</i>	<i>173 329 466</i>	<i>173 349 218</i>	<i>0,0%</i>
TSCA	52 494 788	53 694 075	2,3%
TIPP	42 317 029	42 388 783	0,2%
<i>Ss-total fiscalité transférée</i>	<i>94 811 817</i>	<i>96 082 858</i>	<i>1,3%</i>
Taxe d'Aménagement (ex TDCAUE/TDENS)	6 368 830	4 551 141	-28,5%
Taxe d'électricité	6 721 777	6 830 674	1,6%
DMTO	55 475 261	57 967 291	4,5%
<i>Ss-total fiscalité immobilière et autre fiscalité</i>	<i>68 565 868</i>	<i>69 349 106</i>	<i>1,1%</i>
Péréquation DMTO	3 148 403	6 618 632	110,2%
Péréquation CVAE	-	-	#DIV/0!
Fonds de Compensation Péréqué AIS (Frais de gestion TFPB)	6 192 076	6 624 824	7,0%
Fonds de solidarité départementale AIS	998 607	854 534	-14,4%
<i>Ss-total péréquation</i>	<i>10 339 086</i>	<i>14 097 990</i>	<i>36,4%</i>
Dotations de l'Etat (DGF, DGD)	100 866 724	92 399 250	-8,4%
DCRTP	7 697 762	7 697 762	0,0%
Allocations compensatrices	4 903 792	4 690 549	-4,3%
Dotations liées à l'action sociale (APA, PCH, MDPH, FMDI)	24 281 313	27 726 491	14,2%
<i>Ss-total dotations de l'Etat</i>	<i>137 749 591</i>	<i>132 514 052</i>	<i>-3,8%</i>
Autres participations et subventions	6 630 710	8 603 193	29,7%
Produits des services, du domaine et ventes	1 957 149	1 887 338	-3,6%
Autres produits de gestion courante	17 022 468	17 255 819	1,4%
Atténuations de charges	948 729	771 321	-18,7%
Produits financiers	46 067	51 597	12,0%
Produits exceptionnels (hors MREAL)	811 631	459 718	-43,4%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	512 212 582	514 422 211	0,4%

La fiscalité directe

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
TFPB	104 791 277	106 353 109	1,5%
CVAE	61 896 327	60 300 594	-2,6%
IFER	672 041	725 694	8,0%
FNGIR	5 969 821	5 969 821	0,0%
FISCALITE DIRECTE	173 329 466	173 349 218	0,0%

Les recettes liées à la fiscalité directe se sont élevées à 173,3 M€ en 2016 et ont ainsi été précisément stables par rapport à 2015.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a crû de 1,5 % en 2016 pour atteindre 106,4 M€ (104,8 M€ en 2015). L'article 98 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ayant procédé à une revalorisation forfaitaire des bases à hauteur de 1 %, l'évolution physique des bases a, elle, été à l'origine d'une hausse de 0,5 % du produit. En effet, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est lui évidemment demeuré inchangé en 2016.

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'est établi à 60,3 M€ en 2016, en baisse de 2,6 %. Cette évolution confirme la volatilité de l'assiette de cette imposition.

Les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER) ont progressé en 2016 pour atteindre 0,7 M€.

Le montant au titre du fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR), mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle, est figé. Il s'est donc logiquement élevé à 5,97 M€.

La fiscalité transférée

Le produit issu de la fiscalité transférée a augmenté de 1,3 % en 2016 pour s'établir à 96,1 M€, ce résultat renvoyant à une situation contrastée entre une taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) relativement dynamique et une taxe intérieur de consommation des produits énergétiques (TICPE) atone.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
TSCA	52 494 788	53 694 075	2,3%
TICPE	42 317 029	42 388 783	0,2%
FISCALITE TRANSFEREE	94 811 817	96 082 858	1,3%

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a connu une hausse de 2,3 % en 2016 pour représenter 53,7 M€ (52,5 M€ en 2015). Sa progression dépend en principe de l'évolution du coût des contrats s'assurance. Un regain de dynamisme est à noter en 2016.

Le fonctionnement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est similaire à celui de la TSCA. La TICPE touchée par le Département a augmenté de 0,2 % en 2016 pour s'établir à 42,39 M€ (42,32 M€ en 2015). Cette évolution est le reflet d'une certaine atonie de la consommation de produits énergétiques en France.

La fiscalité immobilière et autre fiscalité

Le produit à ce titre a connu une hausse de 1,1 %. Celle-ci s'explique par le dynamisme des droits de mutation à titre onéreux.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Taxe d'Aménagement (ex TDCAUE/TDENS)	6 368 830	4 551 141	-28,5%
Taxe d'électricité	6 721 777	6 830 674	1,6%
DMTO	55 475 261	57 967 291	4,5%
FISCALITE IMMOBILIERE ET AUTRE FISCALITE	68 565 868	69 349 106	1,1%

Le produit de la taxe d'aménagement a été limité à 4,6 M€, en baisse de 28,5 % par rapport à 2015. En effet, la base de référence 2015 est biaisée. Des difficultés de mise en place du recouvrement par les services fiscaux en 2013 et 2014 ont donné lieu à une régularisation en 2015.

La taxe sur l'électricité a été à l'origine de 6,8 M€ (pour 6,7 M€ en 2015). Les hivers doux et les économies d'énergie expliquent l'atonie de cette ressource.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont significativement augmenté en 2016 (+4,5 %). En effet, cette recette connaît des cycles successifs. De manière classique, les phases de prix modérés donnent lieu à des phases d'accélération du nombre de transactions.

Dotations de l'État

Les dotations de l'État ont nettement diminué en 2016. Elles sont passées de 113,5 M€ à 104,8 M€. Cette baisse résulte de la ponction au titre du redressement des finances publiques.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
DGF	96 688 442	88 238 588	-8,7%
<i>DGF - Dotation forfaitaire</i>	<i>66 011 477</i>	<i>57 326 849</i>	<i>-13,2%</i>
<i>DGF - dotation de fonctionnement minimale</i>	<i>13 543 148</i>	<i>13 777 922</i>	<i>1,7%</i>
<i>DGF - dotation de compensation</i>	<i>17 133 817</i>	<i>17 133 817</i>	<i>0,0%</i>
DGD	4 178 282	4 160 662	-0,4%
DCRTP	7 697 762	7 697 762	0,0%
Allocations compensatrices	4 903 792	4 690 549	-4,3%
DOTATIONS GLOBALES DE L'ETAT	113 468 278	104 787 561	-7,7%

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a été perçue à hauteur de 88,2 M€ en 2016 pour 96,7 M€ en 2015, soit en baisse de 8,7 %.

La dotation générale de décentralisation (DGD) a elle été quasiment stable par rapport à 2015 à 4,16 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'est établie à 7,7 M€ en 2016, montant strictement identique depuis 2013. En effet, tout comme le FNGIR, cette dotation est issue de la réforme de la taxe professionnelle et a pour objectif de compenser les pertes de ressources qui en ont résulté.

Les allocations compensatrices ont représenté 4,7 M€ en 2016 pour 4,9 M€ en 2015, soit une baisse de 4,3 %. Ce sont en effet des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée.

Les dotations liées à l'action sociale

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
FSE	65 504	3 107 557	4644:0%
DOTATION PCH	5 596 595	5 338 616	-4,6%
DOTATION MDPH	649 460	635 039	-2,2%
DOTATION APA	13 857 922	17 432 133	25,8%
FMDI	4 177 336	4 320 703	3,4%
DOTATIONS LIEES A L'ACTION SOCIALE	24 346 817	30 834 048	26,6%
DOTATIONS LIEES A L'ACTION SOCIALE (hors FSE)	24 281 313	27 726 491	14,2%

La dotation APA et le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) ont connu une évolution favorable en 2016 tandis que les dotations PCH et MDPH ont diminué. Concernant le fonds social européen (FSE), en 2016, 3,1 M€ ont été ordonnancés. Le calendrier de la recette dépend de fait du calendrier des programmations européennes.

Les fonds de péréquation

Les ressources issues de la péréquation ont fortement crû en 2016 (+36,4 %) en passant de 10,4 M€ à 15 M€.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Péréquation DMTO	3 148 403	6 618 632	110,2%
Péréquation CVAE	-	-	n.c.
Fonds de Compensation Péréqué AIS (Frais de gestion TFPB)	6 192 076	6 624 824	7,0%
Fonds de solidarité départementale AIS	998 607	854 534	-14,4%
FONDS DE PEREQUATION	10 339 086	14 097 990	36,4%

Le versement du fonds de péréquation des DMTO (FPDMTO) a augmenté de 110,2 % en 2016 pour atteindre 6,6 M€. La hausse renvoie à la croissance de l'envergure du fonds, et non à une évolution relative des critères de répartition. L'envergure plus importante du fonds renvoie à un effet taux, avec l'effet en année pleine en 2015 du relèvement du taux plafond des DMTO, et un effet bases avec une reprise.

Le Département a bénéficié en 2016 de 6,6 M€ au titre de la dotation de compensation péréquée et de 0,9 M€ au titre du fonds de solidarité, contre respectivement 6,2 M€ et 1 M€ en 2015. En revanche, en 2016, le Département de l'Eure n'a toujours pas été éligible au fonds de péréquation de la CVAE.

Les participations, subventions et autres produits

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Autres participations et subventions	6 630 710	8 603 193	29,7%
Produits des services, du domaine et ventes	1 957 149	1 887 338	-3,6%
Autres produits de gestion courante	17 022 468	17 255 819	1,4%
Atténuations de charges	948 729	771 321	-18,7%

Pour cette catégorie de recettes, l'évolution significative concerne les autres participations et subventions. Elles ont représenté 8,6 M€ en 2016 pour 6,6 M€ en 2015.

Les produits financiers et exceptionnels

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Produits financiers	46 067	51 597	12,0%
Produits exceptionnels (hors MREAL)	811 631	459 718	-43,4%

Les produits financiers ont crû par rapport à 2015 pour s'établir à 52 K€. Ce montant varie notamment en fonction des dividendes versés par les sociétés dont le Département est actionnaire.

Les produits exceptionnels enregistrent notamment les recettes liées aux remboursements d'assurance ou aux contentieux jugés. Le niveau des recettes est donc logiquement particulièrement variable. En 2016, il a atteint 0,5 M€.

V. L'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement hors remboursement en capital de la dette ont atteint 69,2 M€ en 2016. Ainsi, le Département a les financer à hauteur de 85,3 %. Le financement par emprunt de ceux-ci a donc été résiduel, qu'il s'agisse de l'emprunt mobilisé au cours de l'exercice ou de l'emprunt antérieur à travers le résultat reporté.

La base de référence 2015 ne peut être prise en compte en raison de l'opération MREAL. Un retraitement de cette opération est donc proposé pour permettre des comparaisons à périmètre constant.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
<i>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Investissement Direct)</i>	52 336 461	40 561 706	-22,5%
<i>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Investissement Direct) (hors MREAL)</i>	47 656 206	40 561 706	-14,9%
Etudes, logiciels...	3 091 671	2 992 038	-3,2%
Acquisitions matériels ou immobilières	8 571 997	5 858 804	-31,7%
<i>Acquisitions matériels (hors MREAL)</i>	<i>3 891 742</i>	<i>5 858 804</i>	<i>50,5%</i>
<i>Opération MREAL</i>	<i>4 680 255</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>
Travaux	40 672 792	31 710 865	-22,0%
<i>Collèges</i>	<i>16 327 113</i>	<i>9 193 511</i>	<i>-43,7%</i>
<i>Routes</i>	<i>18 246 997</i>	<i>17 338 374</i>	<i>-5,0%</i>
<i>Très Haut Débit</i>	<i>15 782</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>
<i>Autres (bâtiments, matériels techniques...)</i>	<i>6 082 901</i>	<i>5 178 979</i>	<i>-14,9%</i>
<i>EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX (Investissement Indirect)</i>	28 993 007	27 829 170	-4,0%
Subventions d'équipement	28 934 655	27 729 170	-4,2%
<i>Très Haut Débit</i>	<i>2 393 756</i>	<i>5 032 489</i>	<i>110,2%</i>
Opérations pour compte de tiers	58 352	100 000	71,4%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	81 329 468	68 390 876	-15,9%
<i>DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors MREAL)</i>	<i>76 649 213</i>	<i>68 390 876</i>	<i>-10,8%</i>
DEPENSES FINANCIERES	21 189 599	20 528 076	-3,0%
Remboursement en capital de la dette	20 113 810	19 715 687	-2%
Autres dépenses d'investissement	1 075 790	812 389	-22,6%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	102 519 067	88 918 952	-13,3%
<i>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors MREAL)</i>	<i>97 838 812</i>	<i>88 918 952</i>	<i>-9,1%</i>

L'investissement au titre des différentes politiques publiques départementales a été le suivant en 2016.

	2015	2016
Education	21 999 774,19	16 478 586,55
Mobilité	22 784 996,04	22 202 755,39
Numérique	2 524 764,50	5 032 488,90
Enfance et famille	3 466,00	1 200,00
Personnes âgées	1 010 785,40	203 628,16
Personnes handicapées	2 000,00	0,00
Insertion et action sociale	681 261,31	691 699,68
Habitat	6 736 219,67	3 598 468,96
Agriculture	624 285,00	375 285,00
Environnement	7 250 926,60	5 241 444,71
Appui aux territoires	1 884 990,00	2 725 421,00
Attractivité économique et touristique	6 092 915,21	855 469,16
Europe et international	0,00	0,00
Culture	1 681 513,44	1 431 444,42
Sport	1 944 236,00	1 150 689,85
Patrimoine et logistique	6 014 726,02	6 796 811,58
système d'information	971 422,45	2 308 789,03
Ressources humaines	62 459,87	31 330,69
Affaires juridiques	26 892,00	36 936,00
Finances	20 211 346,47	19 748 694,59
Communication et cabinet	10 087,22	7 808,14
TOTAL	102 519 067,39	88 918 951,81

Entre 2015 et 2016, il apparaît une baisse faciale de 13,3 % avec des dépenses réelles d'investissement de 88,9 M€ (y compris le remboursement en capital de la dette).

Hors opération MREAL (4,68 M€ en 2015) comprise dans la politique "Attractivité économique et touristique", c'est-à-dire périmètre constant, les dépenses d'investissement ont diminué de 9,1 %. Ce résultat renvoie à deux facteurs cumulatifs :

- le Département a optimisé le coût unitaire des opérations. Cela vaut en particulier pour les marchés d'enrobés ;
- le cycle de l'investissement repose sur plusieurs années. En 2015, le budget a été notamment mobilisé pour payer l'achèvement de projets lancés auparavant. L'année 2016 a été une année de programmation des projets du mandat 2015-2021 avec l'adoption de plusieurs programmes pluriannuels d'investissements et de lancement

des projets les plus prioritaires selon une logique d'urgence. Toutefois, les premières dépenses, à savoir des études, ne sont pas les plus élevées.

Au regard de l'envergure des projets, c'est principalement dans le domaine de l'éducation que la phase de lancement de projets se traduit par une moindre consommation en crédits de paiement. Les dépenses se sont établies à 16,5 M€, soit une diminution de 25,1 % par rapport à 2015.

Les dépenses pour la construction, la restructuration et l'extension des collèges a diminué de 47 % avec 8,1 M€ en 2016 pour 15,3 M€ en 2015. En d'autres termes, à elle seule, cette ligne explique l'essentiel de l'évolution des dépenses d'investissement hors MREAL entre 2015 et 2016. Les dépenses ont concerné principalement les collèges de Beuzeville (3,3 M€), Damville (1,7 M€), Bourg-Achard (1,46 M€), La Saussaye (0,48 M€) et Le Neubourg (0,37 M€).

Le poste d'entretien et maintenance des collèges, quant à lui, a représenté en 2016 3,4 M€ pour 2,5 M€ en 2015 (+37,5 %). L'aide aux collèges privés a représenté 0,19 M€. L'équipement et le matériel des collèges ont donné lieu à 0,53 M€. L'aide à la construction scolaire des communes a augmenté de 60,9 % avec 4,2 M€ en 2016.

En ce qui concerne la mobilité, la dépense s'est établie à 22,2 M€ en repli de 2,6 % par rapport à 2015. L'essentiel de cette somme renvoie aux investissements sur le réseau routier départemental (21,7 M€ pour 22,4 M€ en 2015, soit -3,1 %). Les principales dépenses se répartissent comme suit :

- infrastructures nationales d'intérêt local : 1,4 M€ ;
- axes d'intérêt régional : 1 M€ ;
- axes départementaux structurants : 3,1 M€ ;
- opérations de sécurité routière : 1,8 M€ ;
- gros entretien et renouvellement : 9,5 M€ ;
- modernisation et réhabilitation : 3,4 M€ ;
- participations versées aux collectivités territoriales : 1,4 M€.

Les dépenses d'investissement pour les transports ont concerné la mise en sécurité des points d'arrêt, des aires de covoiturage ainsi que des pôles d'échanges et gares. Celles-ci se sont élevées à 0,5 M€.

La dépense en faveur du numérique a atteint 5 M€ (+99,3 %), avec principalement la subvention versée à Eure Numérique.

Les dépenses en faveur des personnes âgées se sont établies à : 0,2 M€, avec le financement d'opérations dans les établissements.

L'insertion et l'action sociale ont donné 0,7 M€ de dépenses via des aides financières.

L'habitat a donné lieu à 3,6 M€ de dépenses en 2016, avec :

- des aides à la pierre pour 0,3 M€ ;

- des dépenses de rénovation urbaine pour 1,2 M€ ;
- un soutien au logement social pour 1,4 M€ ;
- un soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat s'élève à 0,7 M€.

L'agriculture a donné lieu à 0,4 M€ de dépenses à travers l'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles et le soutien aux projets agricoles.

5,2 M€ ont été dédiés à l'environnement, avec principalement l'assainissement (2,17 M€) et l'adduction d'eau potable (1,3 M€).

L'appui aux territoires a représenté 2,7 M€ (+44,6 %) avec :

- une aide aux aménagements urbains pour 1,5 M€ (+13 %) ;
- l'aménagement du territoire pour 1,2 M€ (+124,2 %) ;
- l'attractivité économique et touristique pour 0,86 M€.

La culture a signifié des dépenses de 1,4 M€ en 2016 (-14,9 %), la principale ligne ayant pour objet la protection et le développement du patrimoine historique et culturel.

Au titre des sports et des loisirs, la dépense s'est établie à 1,15 M€.

6,8 M€ (+13 %) ont été consacrés au patrimoine et à la logistique, avec pour principales dépenses :

- la construction, la restructuration et l'extension de bâtiments départementaux pour 3,5 M€ (dont 1,6 M€ pour la gendarmerie d'Ivry-la-Bataille, 0,8 M€ pour Gisacum, 0,3 M€ d'acquisitions foncières, 0,3 M€ pour l'IUT d'Évreux, 0,2 M€ pour le foyer départemental de l'enfance, 0,16 M€ pour le château d'Harcourt) ;
- l'entretien et la maintenance des bâtiments départementaux pour 2,2 M€. L'augmentation est ici notamment due à la réorganisation des services ;
- les acquisitions de mobilier et de matériels pour 0,2 M€ ;
- le parc technique (matériel du parc routier de l'Eure et création d'un service unifié) pour 0,8 M€.

Les systèmes d'information ont donné lieu à des dépenses de 2,3 M€ (+137,7 %). Celles-ci sont au soutien de la modernisation de l'administration départementale. C'est toutefois le transfert du matériel informatique des collèges au Département qui explique la hausse avec 1 M€ en 2016.

Les finances ont nécessité des dépenses de 19,7 M€, avec le remboursement de la dette en capital, dont :

- 16 M€ au titre des emprunts classiques ;
- 3,7 M€ sur des ouvertures de crédits à long terme.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2016 se sont élevées à 24,1 M€. Elles se composent :

- des recettes propres d'investissement (FCTVA, DGE, DDEC, produit des amendes de police) pour 12,4 M€ ;
- des autres recettes d'investissement pour 6,8 M€ ;
- des emprunts nouveaux pour 5 M€.

Le tableau ci-après retrace les évolutions des recettes d'investissement par chapitre entre les comptes administratifs 2015 et 2016.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
FCTVA	8 568 070	7 192 262	-16,1%
Autres recettes définitives d'investissement	6 081 698	5 192 944	-14,6%
<i>Ss-total Ressources Propres d'Investissement</i>	<i>14 649 768</i>	<i>12 385 206</i>	<i>-15,5%</i>
Autres recettes d'investissement (subventions...)	7 379 630	6 752 947	-8,5%
Opération MREAL (Cession)	4 454 000		-100,0%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	26 486 397	19 138 153	-27,7%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	56 483 397	24 138 153	-57,3%

Recettes définitives d'investissement

Les dotations d'investissement de l'État ont été reçues pour un montant de 12,4 M€, soit une baisse de 15,5 %. A l'intérieur de cet ensemble, le fonds de compensation de la TVA a été enregistré pour un montant de 7,2 M€ (8,6 M€ en 2015), la dotation globale d'équipement pour 0,7 M€ (1,6 M€ en 2015), la dotation départementale d'équipement des collèges pour 3,8 M€ et le produit des amendes de police pour 0,7 M€.

Autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement comprennent les participations et subventions versées par des tiers (communes, entreprises, agence de l'eau, État...) et les remboursements de prêts et avances. Si certaines de ces recettes sont récurrentes, d'autres sont très variables d'une année sur l'autre. En 2016, ces diverses recettes se sont élevées à 6,8 M€, pour 7,4 M€ en 2015, soit une baisse de 8,5 %.

Au sein de cet ensemble, les participations et subventions ont représenté 5,6 M€ dont, pour l'essentiel, 0,6 M€ de FEDER, 1 M€ en provenance de communes ou de leurs groupements, 0,7 M€ de la Région et 1,3 M€ de l'État. Les avances et remboursements de prêts ont atteint à 1,1 M€.

Nouveaux emprunts

En 2016, le Département a eu recours à l'emprunt à hauteur de 5 M€, par rapport à 30 M€ en 2015.

Le remboursement en capital étant de 19,7 M€, le Département s'est désendetté de 14,7 M€ au cours de l'exercice 2016. L'encours de dette au 31 décembre 2016 s'est établi à 248,8 M€.

En ajoutant 39,9 M€ d'épargne nette et 19,1 M€ de recettes réelles d'investissement hors dette, le Département a dégagé 59 M€ de sources de financement pour faire face à son effort d'investissement 2016.

VI. Gestion de la dette et de la trésorerie du département

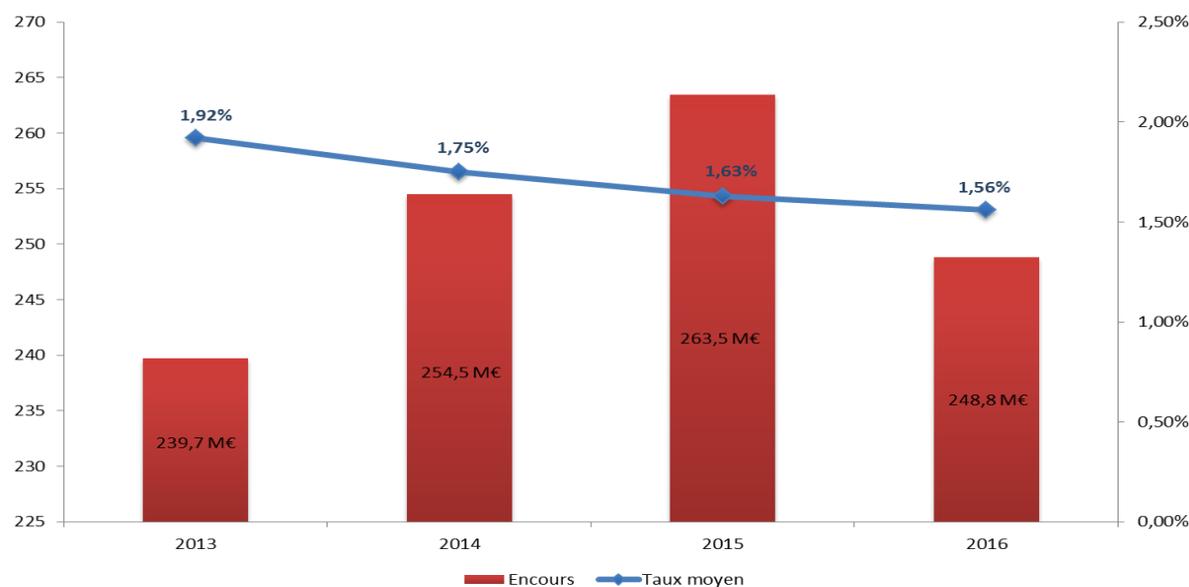
1. La situation de la dette du département

A l'issue de l'exercice 2016, la dette du Département s'est établie à 248,8 M€ en diminution de 14,7 M€ par rapport à 2015 (263,5 M€ d'encours après prise en compte de l'emprunt de 4,8 M€ du budget annexe du numérique). Le Département a remboursé au cours de cet exercice 19,7 M€ en capital et a mobilisé 5 M€ via un emprunt nouveau.

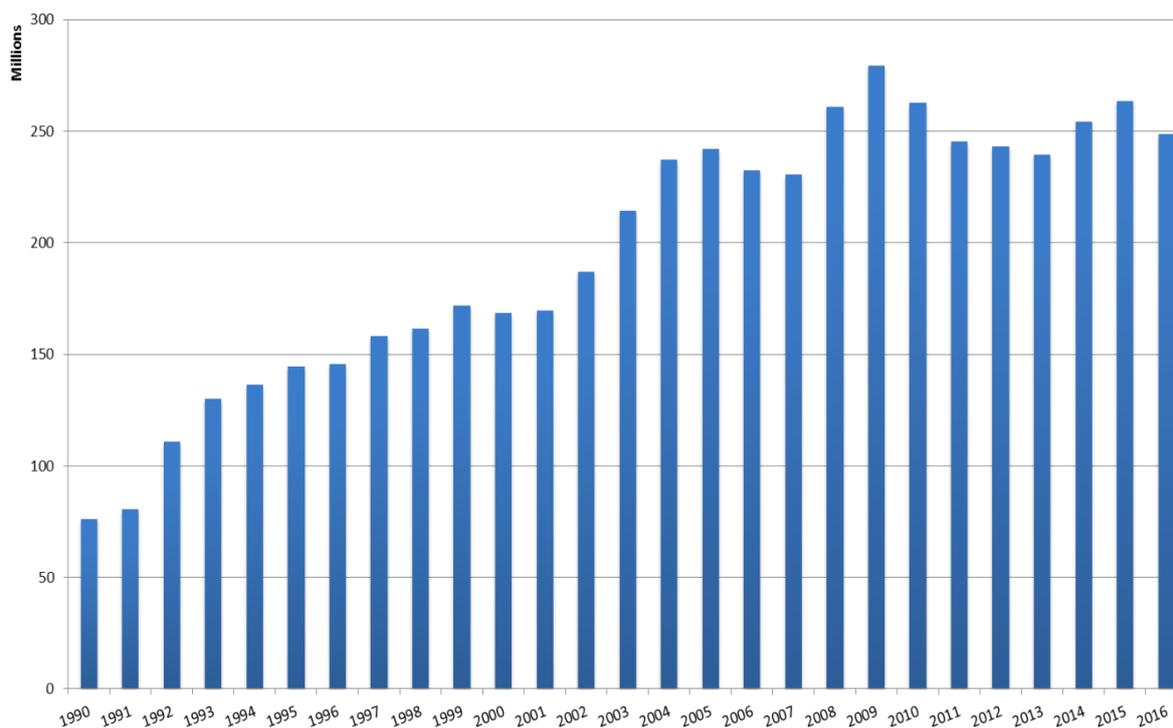
La durée de vie résiduelle de la dette est de 9 ans et 6 mois, sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 10 mois.

Le taux moyen de la dette s'élève à 1,56 %, en baisse de 7 bps par rapport à 2015.

Le graphique ci-après présente l'évolution de l'encours du Département sur les cinq dernières années :



En longue période, l'encours de dette du Département a fortement crû. Ceci s'explique par les différentes étapes de décentralisation. La dette est passée de 76 M€ en 1990 à 248,8 M€ au 31 décembre 2016.



2. Description du portefeuille de dette

Après intégration des opérations d'emprunt et de remboursement en capital de la dette, le portefeuille de dette départementale comporte 34 emprunts répartis de la manière suivante :

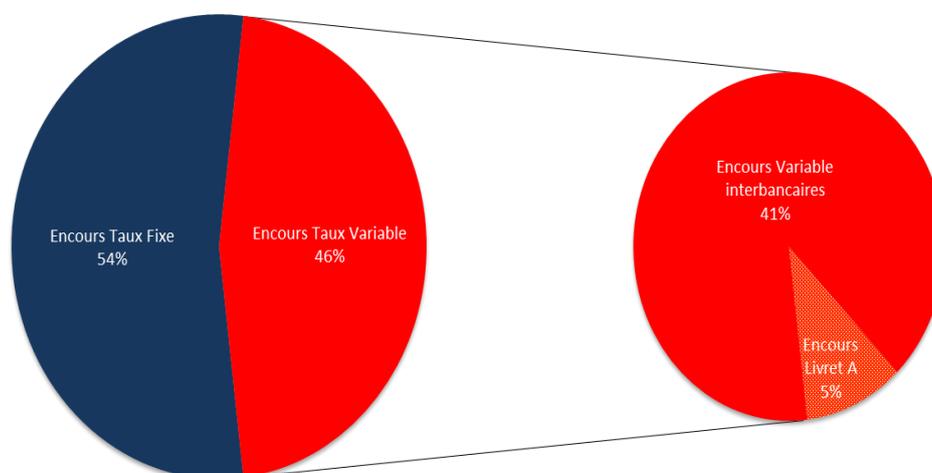
- 18 emprunts à taux fixes pour un montant global de 123,8 M€ ;
- 16 emprunts à taux variables d'un encours de 125 M€ dont 1 emprunt totalisant 11,9 M€ indexé sur le Livret A.

Le Département dispose d'un instrument de gestion du risque de taux « swap vanille » permettant de couvrir contre la hausse des taux. Cet instrument est adossé à un emprunt à taux variable de 10 M€ à fin 2016.

2.1 L'allocation tactique du portefeuille

La pondération fixe-variable du portefeuille de dette du Département est notamment fondée sur l'anticipation de l'évolution des taux d'intérêt. Le Département adopte une stratégie prudente pour minimiser le coût de la dette tout en limitant les effets d'un éventuel retournement de marché.

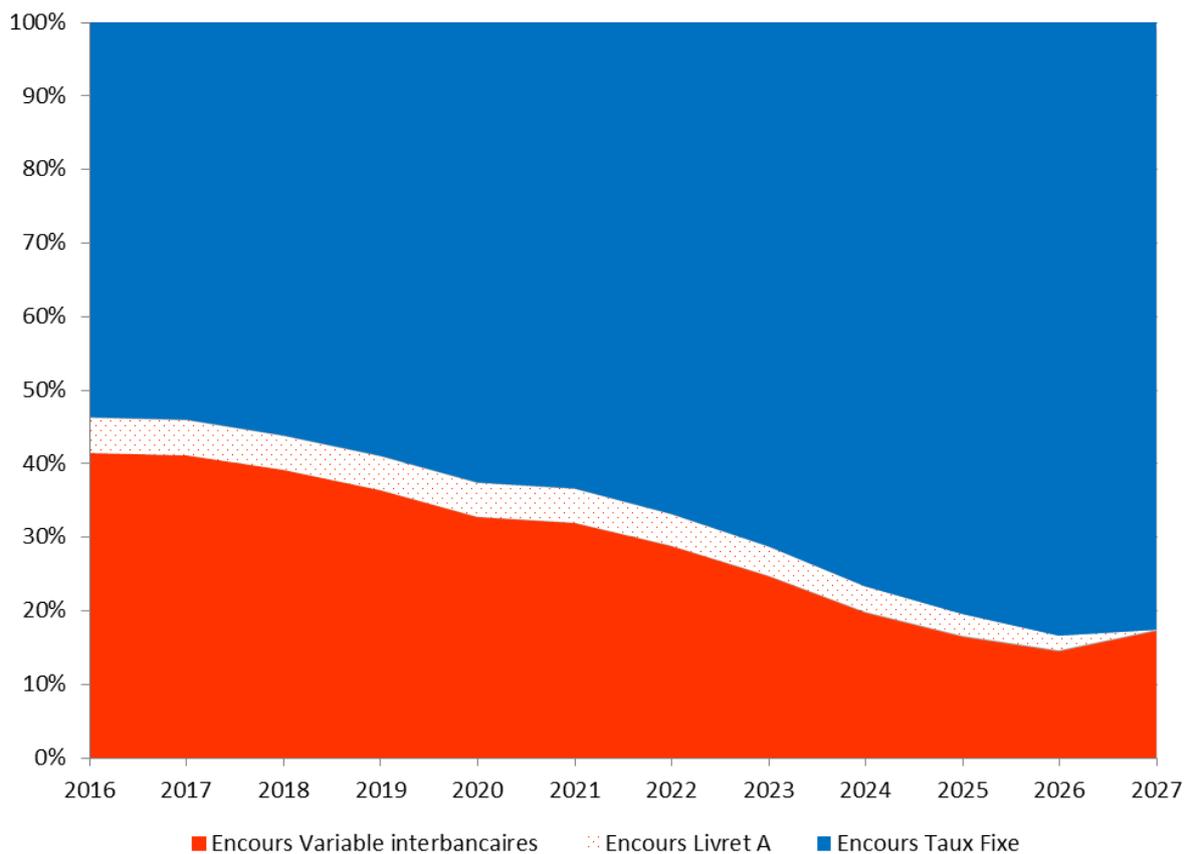
L'exposition en taux de la dette après prise en compte des instruments dérivés (swap vanille) est la suivante :



Le profil taux d'intérêt après swap, c'est-à-dire la répartition entre taux fixe et taux variable, est de 54/46 contre 52/48 en 2015. Compte tenu du niveau des taux longs bien en deçà de leur moyenne historique, il est apparu opportun et prudent de consolider les nouveaux emprunts à taux fixe, d'où la progression de l'encours de dette à taux fixe.

Le profil de risque de taux du Département s'analyse également au regard du profil d'extinction de la dette. Il existe une tendance à l'augmentation de la part à taux fixe. Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de dette à taux fixe représentera 63 % de la dette consolidée en 2020 et atteindra 81 % à l'horizon 2025.

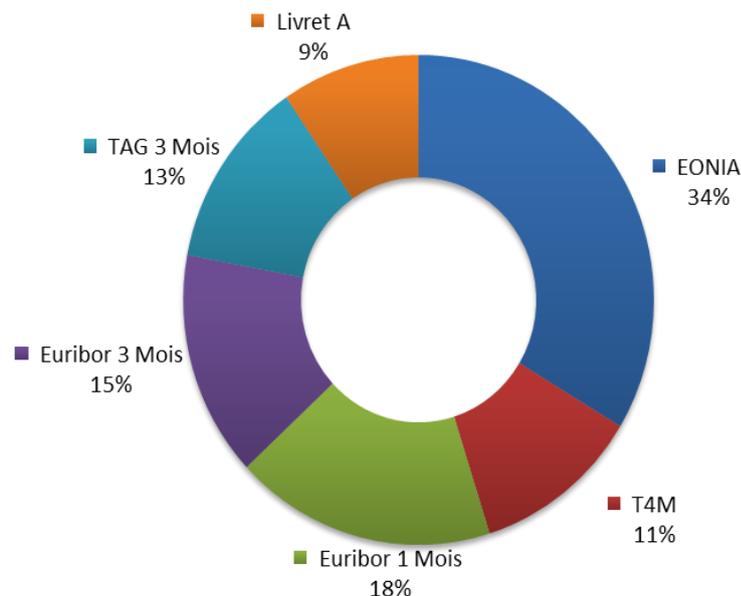
Le schéma ci-après permet d'observer l'évolution de chaque catégorie de risque de taux au cours des prochaines années :



La baisse progressive de l'encours à taux variable est due essentiellement aux emprunts obligataires à amortissement in fine qui sont majoritairement à taux fixe. Cette évolution structurelle est synonyme de perte de souplesse sur la gestion de l'encours à moyen et long termes. Par conséquent, il conviendra au moment opportun de mener des opérations de rééquilibrage de profil de taux. L'enveloppe BEI de 65 M€ contractée en 2016 sera également utilisée à cette fin.

2.3 La dette à taux variable

La dette à taux variable (125 M€ à fin 2016) est essentiellement assise sur des index très courts (inférieurs ou égaux à 3 mois) afin de profiter pleinement des opportunités offertes par la pente de la courbe des taux. Le graphique ci-dessous détaille les différents index utilisés à fin 2016 :



Dans ce contexte de taux courts négatifs, la dette à taux variable permet de minimiser les frais financiers payés par le Département. Le taux payé sur la partie variable de la dette du Département affiche 0,15 %. Cette performance de l'encours à taux variable est synthétisée dans le tableau ci-après :

Répartition de la dette à taux variable	Encours fin 2016 (M€)	Taux moyen
Encours Variables interbancaires	113,1	0,01%
Encours Livret A	11,9	1,47%
Taux moyen	125	0,15%

2.4 La dette à taux fixe

La dette à taux fixe représente 123,8 M€, soit 50 % de l'encours de dette global (hors instrument de couverture). Les montants des échéances étant connus, cette partie de la dette ne représente aucun risque de variation des frais financiers. Les conditions de taux de la dette à taux fixe se présentent comme suit :

Répartition de la dette à taux fixe	Encours fin 2016 (M€)	Taux moyen
Encours bancaire classique	31,8	3,81%
Encours obligataire et placement privé	92	2,10%
Total	123,8	2,74%

2.5 La dette par prêteur

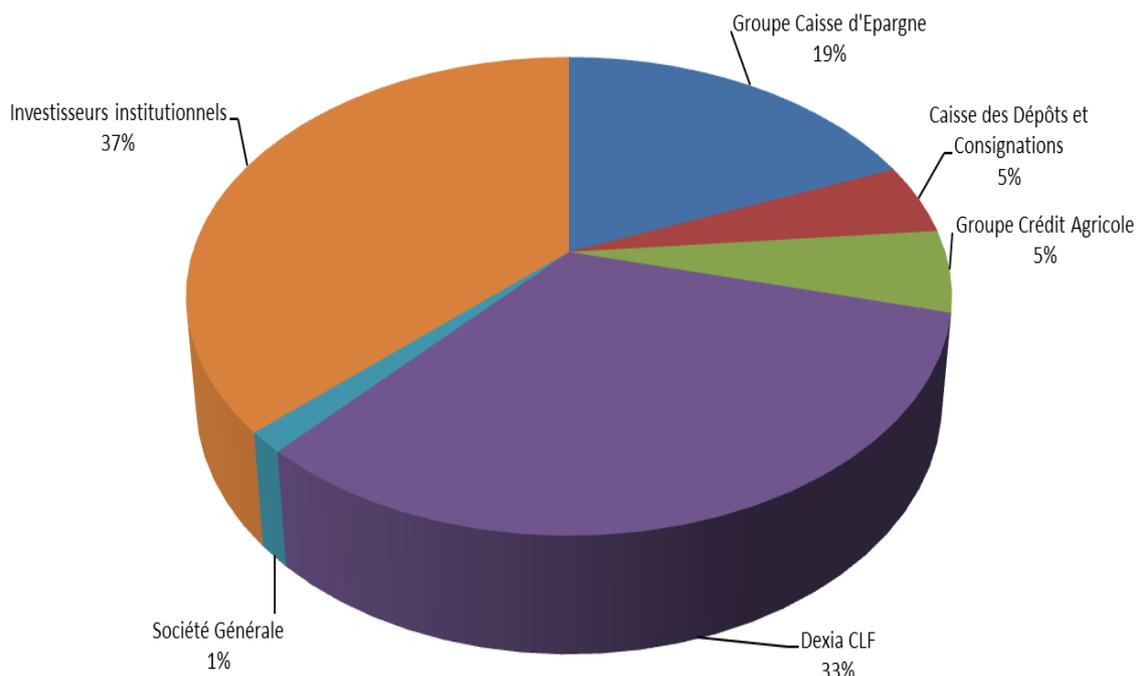
La répartition de l'encours de dette au 31 décembre 2016 entre les différents partenaires financiers du département est la suivante :

Etablissement prêteur (millions d'euros)	2014
BNP Paribas	0,5
Groupe Caisse d'Epargne	60,2
Caisse des Dépôts et Consignations	13,8
Groupe Crédit Agricole	21,3
Dexia CLF	89,8

Etablissement prêteur (millions d'euros)	2015	2016	Variation
Groupe Caisse d'Epargne	53,3	46,6	-6,6
Caisse des Dépôts et Consignations	12,9	11,9	-1,0
Groupe Crédit Agricole	17,5	13,7	-3,8
Dexia CLF	88,3	81,1	-7,2
Société Générale	4,5	3,5	-1,0
Investisseurs institutionnels	87	92	5
Total	263,5	248,8	-14,7

L'encours de dette du Département est majoritairement bancaire pour 63 %. L'encours bancaire est détenu par Dexia pour 33 % suivi du groupe Caisse d'épargne pour environ 19 %. Le financement désintermédié, première source de financement du Département depuis plusieurs années, représente 37 % de l'encours soit 92 M€, il est porté par des investisseurs institutionnels (assureurs, banques,..).

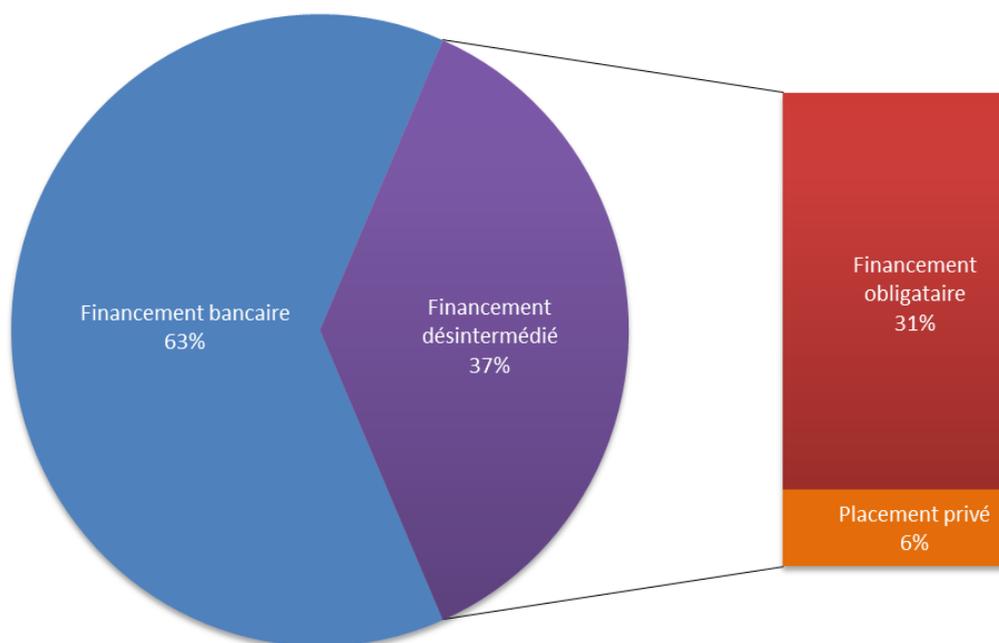
Le graphique ci-après présente le poids des différentes sources de financement dans l'encours de dette :



Compte tenu de l'arrêt de la production de crédits par Dexia, le poids de cette banque dans le portefeuille de dette ne pourra mécaniquement que baisser.

Concernant le financement désintermédié, il est constitué d'emprunts obligataires à hauteur de 77 M€ et de placements privés pour 15 M€.

Une classification de la dette du Département selon la nature du financement permet de présenter un portefeuille de dette diversifié entre financement bancaire et financement désintermédié.



2.6 La dette départementale selon la charte de bonne conduite (Gissler)

Dans l'optique d'une meilleure gestion des risques, le Département respecte la charte de bonne conduite prônée par le Ministère des finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Reprise dans la circulaire du 26 juin 2010, la charte classe le risque associé aux produits bancaires en fonction de leurs indices sous-jacents (de 1 à 5) et de leur structure (de A à E). La répartition de l'encours de dette du Département selon cette nomenclature vous est présentée ci-après :

Répartition de la dette départementale suivant la nomenclature Gissler

Risque faible -----> Risque élevé

Hors Cadre	Emprunt libellé en devise, indexé sur devise						
5	Ecarts d'indices hors zone euro						
4	Indices hors zone euro. Ecarts d'indices dont l'un est hors zone euro						
3	Ecarts d'indices zone euro						
2	Indice inflation française, inflation zone euro ou écarts entre ces indices						
1	Indice zone euro	100%					
		Taux fixe/variable Swap fixe/variable Taux variable capé. Tunnel	Barrière simple. Pas d'effet de levier	Swaption	Multiplicateur jusqu'à 3 Jusqu'à 5 capé	Multiplicateur jusqu'à 5	Multiplicateur jusqu'à > 5, Snowball
		A	B	C	D	E	Hors cadre

↑ Risque faible

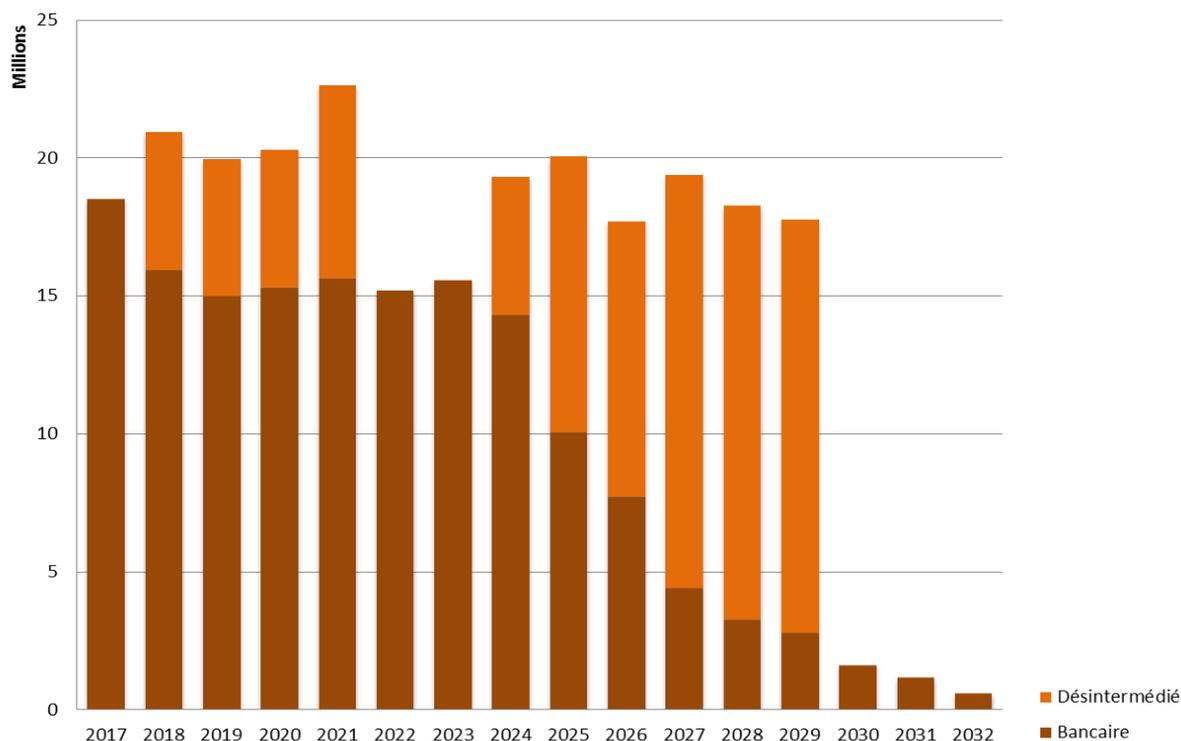
Selon cette charte, l'encours de la dette départementale est simple et très peu risqué. La totalité de l'encours est à taux fixe ou variable (indice zone euro) sans aucun produit dit « toxique ».

3. Le profil de remboursement de la dette

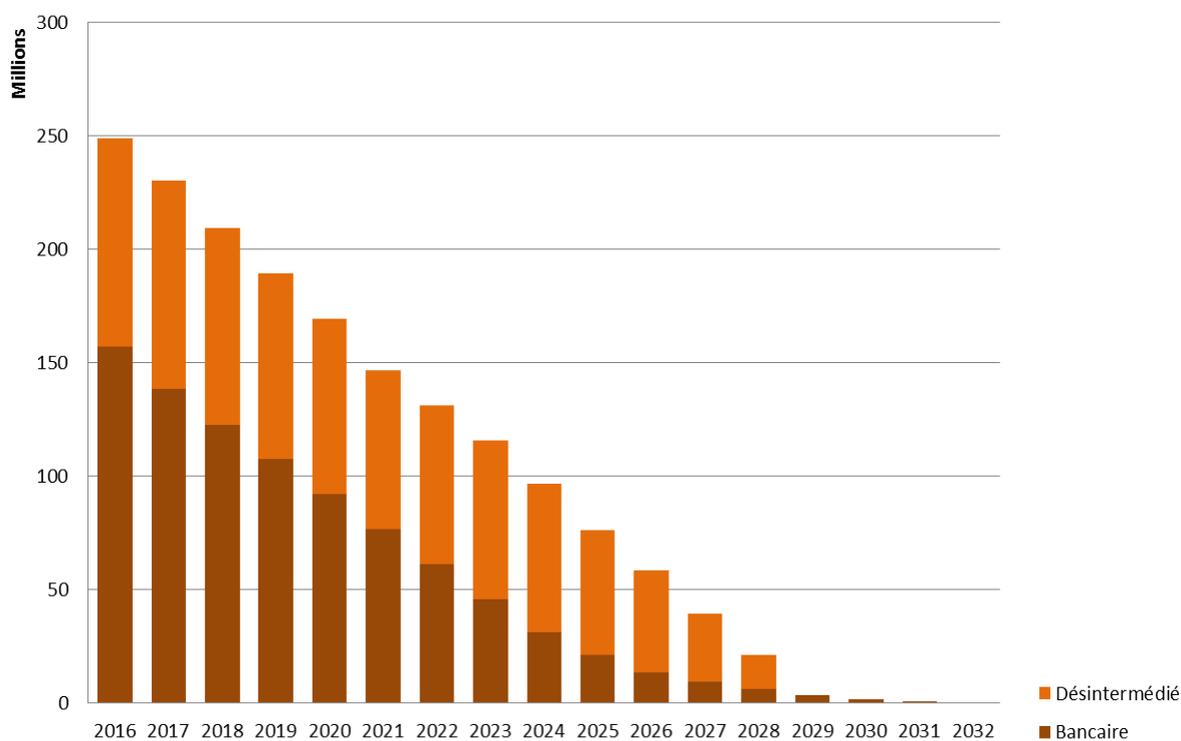
L'échéancier annuel de remboursement de la dette du Département est équilibré. Le lissage du profil des liquidités permet de conserver une bonne marge de manœuvre pour répartir les échéances futures et ainsi minimiser la volatilité de l'échéancier de remboursement de la dette.

Dans le cadre de la stratégie de gestion des emprunts obligataires, le Département pratique une gestion fine de l'échéancier de remboursement. Cette stratégie permet de réduire les risques de liquidité et de refinancement.

Le graphique suivant présente l'échéancier de remboursement en capital de la dette en distinguant le capital à rembourser au titre des emprunts bancaires classiques de celui des emprunts obligataires et placements privés à remboursement in fine.



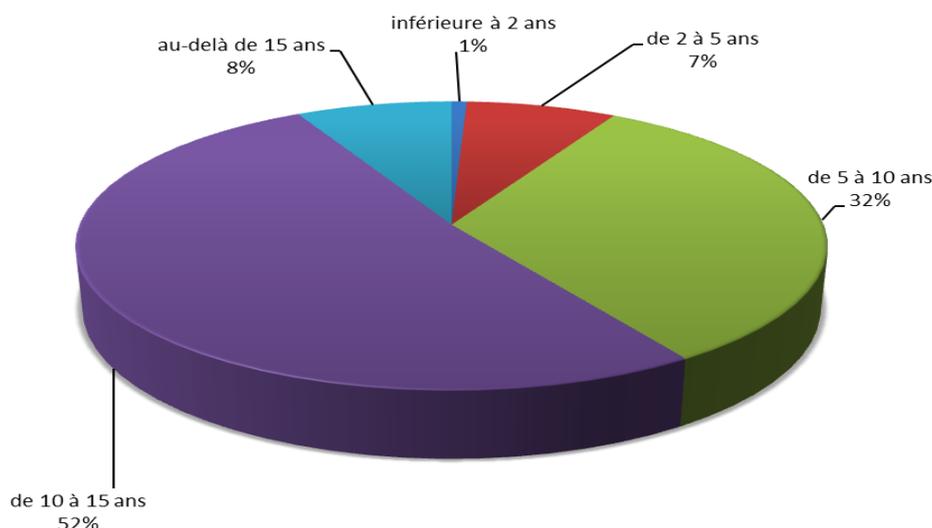
Il résulte de cette répartition des nouvelles échéances le profil d'extinction suivant :



Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de la dette du département sera complètement éteint en 2031.

Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de dette du Département sera complètement éteint en 2031.

Une lecture plus fine du profil d'extinction de la dette se traduit par une répartition de l'encours de dette par maturité résiduelle. Les maturités résiduelles comprises entre 10 et 15 ans sont majoritaires :

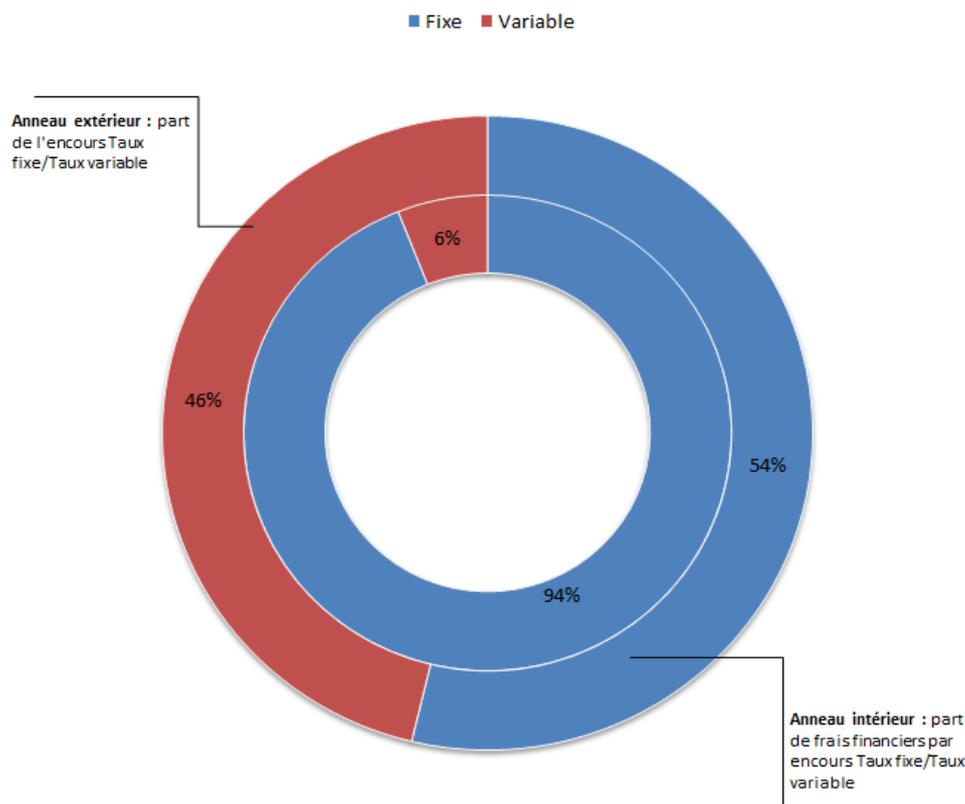


4. Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette réglés à l'échéance se sont élevés en 2016 à 3,9 M€ hors impact de l'instrument de couverture, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2015 (3,5 M€). La hausse s'explique pour moitié par un effet de périmètre (+0,2 M€), à savoir le transfert au budget principal de la dette du budget annexe très haut débit. L'autre moitié s'explique par le paiement de la première échéance (+0,3 M€) d'un emprunt obligataire émis en 2015, et partiellement compensé par la baisse des taux monétaires.

En prenant en compte le coût du swap (0,33 M€) la charge de la dette a atteint 4,2 M€ après 3,8 M€ en 2014.

Dans ce contexte de taux courts très bas, la charge de la dette à taux variable ne représente que 6 % de la charge globale de la dette pour un encours à taux flottant au 31 décembre 2016 de 115 M€ (après instrument de couverture). Le schéma ci-après met en perspective la contribution en charge financière en fonction de l'allocation tactique du portefeuille de dette.



La charge fixe payée au titre de l'instrument dérivé (swap vanille) atteint 0,33 M€ par rapport à 0,34 M€ en 2015. Il est à noter que ce montant prend également en compte la prime supplémentaire versée par le Département du fait des taux négatifs de la jambe variable.

Le tableau suivant récapitule tous les éléments constitutifs de la charge de la dette du Département au 31 décembre 2016 :

En millions d'euros	2014	2015	2016
ENCOURS DETTE (A)	3,76	3,50	3,85
Encours à taux fixe (66111)	3,05	3,14	3,60
Encours à taux variable (66111)	0,72	0,36	0,25
INSTRUMENT DE COUVERTURE (B) = (6688) - (7688)	0,34	0,34	0,33
Intérêts versés (6688)	0,35	0,34	0,33
Intérêts reçus (7688)	0,01	0,00	0,00
TOTAL (A+B)	4,10	3,84	4,18

5. Les ratios d'endettement

A périmètre comparable, le Département présente une situation d'endettement favorable. Elle se caractérise à fin 2016 par :

- un taux moyen de dette 1,56 %, un niveau qui permet au Département de surperformer la moyenne des collectivités au cours des dernières années;
- une capacité de désendettement de 4,17 ans, bien en deçà de la limite maximale de 10 ans fixée par l'Exécutif ;
- une soutenabilité de la dette préservée grâce à :
 - o un ratio dette/recettes réelles de fonctionnement de 48,4 %;
 - o un ratio des charges d'intérêts dans les dépenses de fonctionnement contenu à 0,9 %;
 - o un ratio épargne de gestion/annuité de la dette de 2,7 ;
 - o un ratio dette par habitant de 418,1 €.

6. La gestion de la dette départementale en 2016

6.1 Les outils de gestion de la dette

Pour assurer son financement de manière optimisée et sécurisée, le Département a développé des instruments financiers lui permettant de recourir aux marchés financiers et diversifier ses ressources.

6.1.1 Le programme EMTN

En 2013 le Département a mis en place un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Note) dont le plafond est fixé à 400 M€. Il permet au Département de procéder à tout moment à des émissions obligataires sans que le total des titres en circulation ne puisse dépasser le plafond du programme. Les modalités des émissions réalisées dans le cadre du programme sont consignées dans un document appelé « prospectus de base » visé par l'autorité des marchés financiers (AMF).

Le programme EMTN présente un grand intérêt pour des emprunteurs comme le Département de l'Eure. Il permet :

- de couvrir les besoins de financement à tout moment quels que soient le volume ou la durée ;
- de minimiser les frais financiers : actuellement le taux d'emprunt obligataire est moins élevé qu'un financement bancaire ;
- d'élargir le panel des prêteurs ;
- d'arbitrer entre possibilités d'émission : syndiquée/non syndiquée, cotée/non cotée ;
- de bénéficier d'une grande réactivité pour trouver un financement et/ou profiter des conditions de marché favorables.

A la clôture de l'exercice 2016, l'encours du programme s'élève à 77 M€ en progression de 5 M€ sur un an. Le taux d'utilisation du programme EMTN est de 19,25 % à fin 2016.

6.1.2 Les placements privés

En 2014, le Département s'est doté d'une documentation sur mesure lui permettant de contracter des prêts en bilatéral directement auprès de compagnies d'assurances et autres investisseurs institutionnels. L'encours issu des placements privés est stable en 2016 à 15 M€, détenu par la compagnie d'assurance Allianz.

6.2 Les opérations de financement en 2016

Le besoin de financement par emprunt a représenté 5 M€ pour l'exercice 2016 contre 30 M€ pour l'exercice antérieur. Ce besoin de financement a été satisfait via le programme EMTN du Département.

Le tableau suivant vous présente les caractéristiques de l'émission obligataire 2016.

Outil de financement	Chef de file	Date d'émission	Montant	Taux	Maturité
EMTN	BRED	16/12/2016	5 M€	Fixe 0,828%	8 ans

Convention de financement de 65 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement

Le 9 décembre le Département a signé une convention de financement avec la Banque européenne d'investissement (BEI). Elle porte sur un montant de 65 M€. La spécificité des financements institutionnels est double:

- les conditions financières offertes sont particulièrement favorables dans une logique d'accompagnement de l'investissement public;
- en contrepartie, le contenu des projets financés doit s'inscrire dans le cadre des priorités stratégiques du prêteur.

En l'espèce, le financement sous forme de prêt est destiné à financer sur 5 ans, 20 opérations d'investissement du Département dont 19 en faveur des collèges eurois et une opération en faveur du foyer départemental de l'enfance. Le total de ces projets s'élève à 135,6 M€. En effet, le principe consiste à justifier deux euros d'investissement pour obtenir un euro de prêt.

Le prêt BEI représente une double opportunité pour le Département.

L'intérêt est, avant tout, financier (la marge contractualisée s'établit à Euribor 3 mois + 0,405%). Grâce au coût très compétitif du financement BEI, le Département va réaliser des économies budgétaires importantes sur les frais financiers.

Ensuite, cette ressource permet de diversifier et de sécuriser, pour les cinq prochaines années, une partie du besoin de financement par emprunt du Département. En termes de stratégie financière, il s'agit d'un outil efficace pour une gestion budgétaire fluide et indépendante des contraintes de financement externes.

7. Gestion de la trésorerie en 2016

7.1 Les outils de gestion de la trésorerie du Département

L'objectif de la gestion de la trésorerie est d'assurer la couverture à tout moment du décalage entre les encaissements et les décaissements. Cela implique un niveau d'encaisse suffisant pour répondre aux besoins opérationnels du Département. Pour accomplir cette mission à moindre coût, le Département a diversifié ses sources de financement à court terme en 2012 par la mise en place d'un programme de billets de trésorerie. Cet instrument qui permet d'accéder directement aux marchés financiers est utilisé de manière complémentaire avec les lignes de trésorerie traditionnelles.

7.1.1 Les lignes de trésorerie

Le Département dispose au 31 décembre 2016 de deux lignes de trésorerie pour un montant global de 50 M€, un montant identique à 2015. Il est à noter que ces lignes permettent de renforcer les disponibilités à court terme et d'améliorer les ratios de liquidité du Département.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des lignes de trésorerie du Département à fin 2016 :

Prêteur	Date de signature du contrat	Montant	Indice	Durée initiale
Caisse d'Epargne	08/07/2016	20 M€	EONIA + 0,40%	12 mois
Crédit Agricole	07/07/2016	30 M€	E1M + 0,55%	12 mois

7.1.2 Les Titres Négociables à Court Terme (TNCT ou NEU CP)

Le programme de TNCT du Département présente les grandes caractéristiques suivantes :

- Montant du plafond d'encours de 100 M€ ;
- Montant minimal d'émission de 150 K€ ;
- Durée indéterminée du programme ;
- Durée initiale de chaque billet supérieure ou égale à 1 jour et inférieure à 364 jours ;
- Autorité de régulation : Banque de France.
- Cet outil de financement de la trésorerie permet :
- d'optimiser la gestion de la trésorerie par un coût de financement moins élevé que les lignes de trésorerie ;

- de diversifier et garantir l'accès au financement de court terme notamment en période de crise bancaire ;
- d'anticiper les nouvelles réglementations bancaires de plus en plus contraignantes ;
- d'accéder aux marchés des capitaux et bénéficier de l'excellente appréciation de son risque de crédit (notation financière) ;
- de constituer une base de prêteurs plus large que via une ligne de trésorerie.

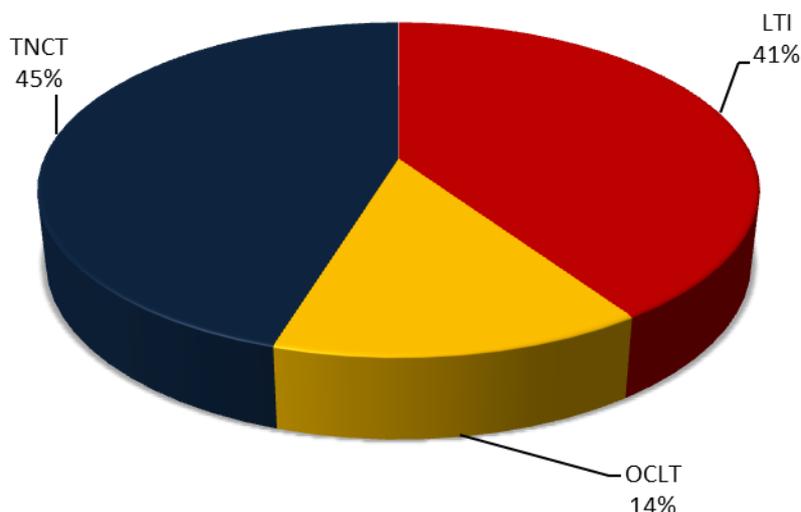
7.2 Le financement de la trésorerie en 2016

7.2.1 Les ressources mobilisées pour la trésorerie

Le besoin de financement résultant du décalage entre les encaissements et les décaissements a atteint 55,2 M€ sur l'exercice 2016. Il était de 218,6 M€ en 2015. Le comblement de ce besoin a été réalisé de la façon suivante :

- financement par TNCT pour 25 M€ (186 M€ en 2015);
- financement par ligne de trésorerie pour 22,4 M€ (26,5 M€ en 2015);
- financement par emprunts revolving pour 7,8 M€ (6,2 M€ en 2015).

Répartition des sources de financement à court terme du Département



7.2.2 Les frais financiers liés à la trésorerie

Les charges d'intérêts liées à la gestion de la trésorerie, hors intérêts emprunts revolving comptabilisés en intérêts de la dette, s'élèvent à 4,2 K€ en 2016 contre 4,1 K€ en 2015. Toutefois, en prenant en compte les produits financiers perçus au titre des taux négatifs sur les émissions de TNCT pour un montant de 9,7 K€, le coût financier de la trésorerie a été plus que compensé par les taux négatifs et affiche un résultat financier positif de 5,5 K€. Ainsi, les

charges financières sur l'année ne concernant que la ligne de trésorerie pour un montant de 4,2 K€.

Sur la période 2011-2016, les frais financiers sont passés de 115 K€ en 2011 à 4,2 K€ à la clôture de l'exercice 2016. Le tableau ci-après retrace l'évolution de ces frais sur une période de 6 ans :

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Frais financiers liés à la trésorerie	115,0	34,8	26,8	44,5	4,1	4,2
Produits financiers liés à la trésorerie	0,0	0,0	0	0,0	2,9	9,7
Résultat financier sur opérations de trésorerie	-115,0	-34,8	-26,8	-44,5	-1,2	5,5

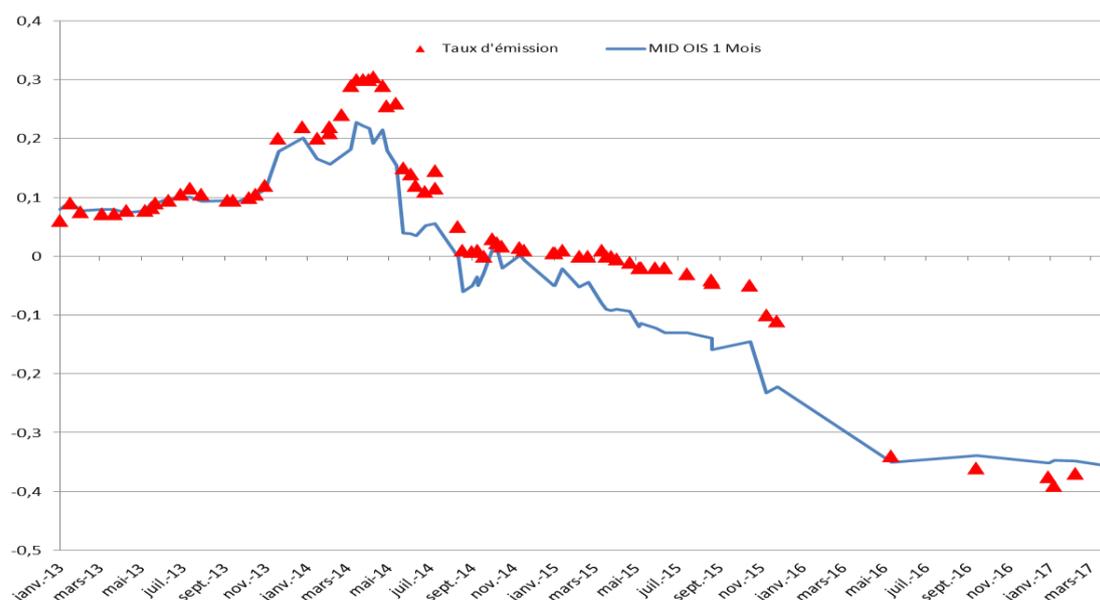
7.2.3 Le financement par titres négociables à court terme

En 2016, les TNCT ont permis de couvrir 45 % des besoins de trésorerie du Département. Le montant cumulé des tirages sur l'année écoulée de 25 M€ est en forte baisse par rapport à 2015 (186 M€).

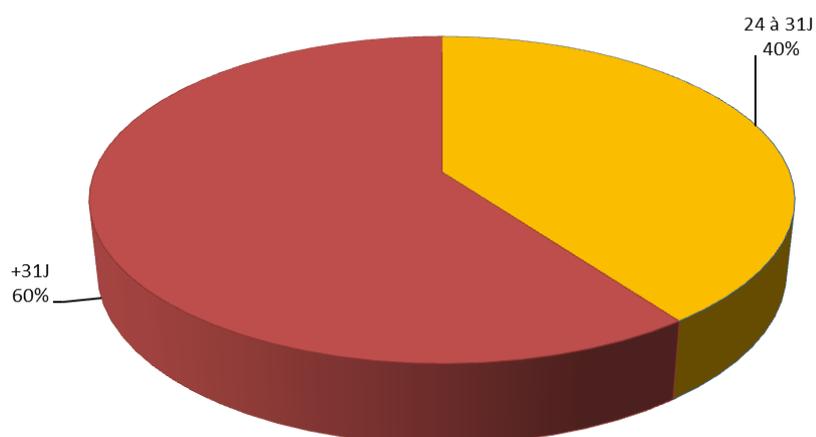
Le taux moyen d'émission se situe en territoire négatif et affiche -0,35 % en 2016 contre un taux négatif de -0,02 % en 2015.

Les éléments de reporting illustrés par des graphiques présentent les principaux indicateurs de gestion des TNCT. Il s'agit de :

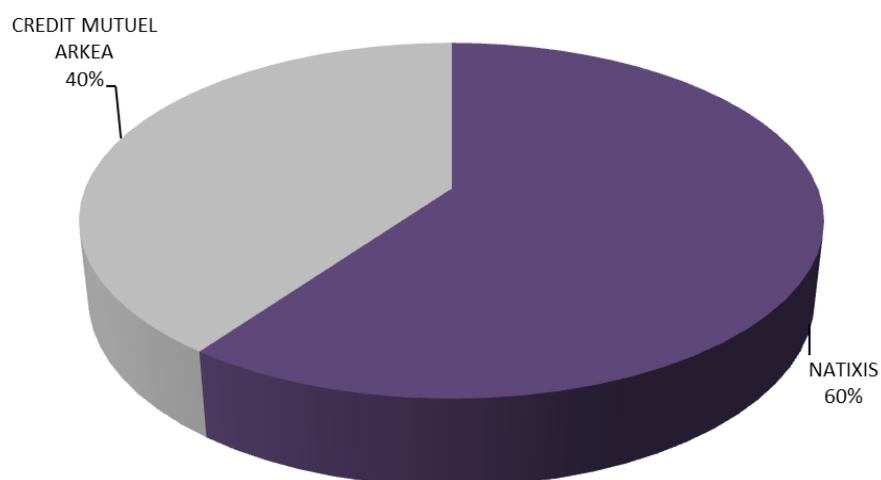
- la rémunération des émissions de TNCT et du taux de référence du marché (swap OIS)



- la répartition des émissions en fonction de leur durée

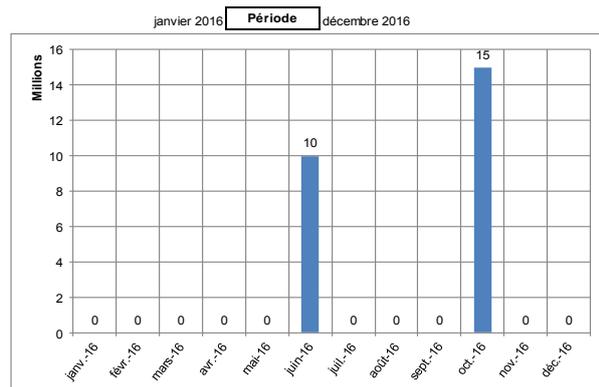


- la répartition par institution financière chargée entre autres de placer les titres du Département auprès des investisseurs



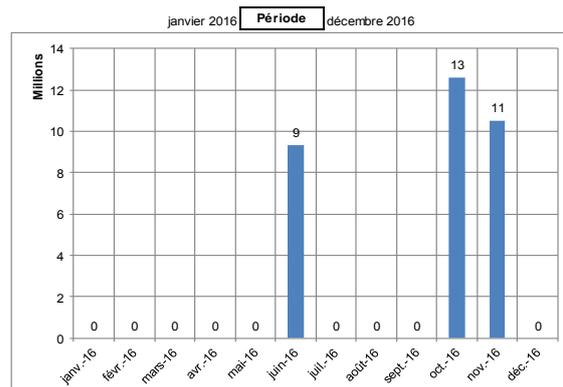
- le profil des émissions réalisées sur l'année

NOMINAL DES EMISSIONS SUR LES 12 DERNIERS MOIS



Reporting NEUCP sur 12 mois				
	Nominal	Encours (€)	Durée (J)	Taux (bp)
Statistiques-Min	10 000 000	9 333 333	28	-36

ENCOURS MOYEN MENSUEL SUR LES 12 DERNIERS MOIS



Reporting NEUCP sur 12 mois				
	Nominal	Encours (€)	Durée (J)	Taux (bp)
Statistiques-Max	15 000 000	12 580 645	47	-34

8. La gestion du risque de liquidité

Le financement de marché notamment par titres négociables à court terme a conduit le Département à mettre en place deux ratios de gestion du risque de liquidité. Ces ratios qui sont semblables à ceux utilisés par le secteur bancaire permettent d'évaluer le niveau du risque de marché du Département et la qualité du pilotage de sa liquidité. Il s'agit :

- du ratio de back-up : ce ratio mesure le taux de couverture des émissions de TNCT par de la disponibilité sur les lignes de trésorerie. Ce ratio permet de déterminer la capacité du Département à rembourser ses TNCT en situation de stress sur les marchés financiers. A fin 2016, le Département disposait d'un important volant de liquidité, constitué de 50 M€ de lignes de trésorerie et de lignes revolving d'un montant de 19 M€ pour couvrir des émissions d'un encours moyen de 2,4 M€ ;
- du ratio de liquidité court terme (RLCT) : ce ratio mesure la capacité du Département à honorer ses engagements financiers au cours des 12 prochains mois. À fin 2016, le RLCT s'est établi à 536 % contre 170 % au 31 décembre 2015. Le renforcement de la position de liquidité s'explique majoritairement par la souscription du contrat de financement de 65 M€ sur 5 ans auprès de la BEI, qui vient sécuriser une partie des besoins futurs de financement du Département.

	décembre-15	décembre-16
Solde Moyen 515 sur 12 mois (A)	7,52M€	18,19M€
Disponibilités sur enveloppes mobilisables (B)	52,42M€	115,80M€
Service de la dette sur les 12 prochains mois (C)	35,28M€	24,99M€
Ratio de liquidité court terme (A+B) / (C)	170%	536%

ANNEXE 8
Synthèse du Compte Administratif 2017

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif a un triple objet qui le constitue en moment essentiel de la gouvernance budgétaire voulue par l'Exécutif départemental :

- il permet d'apprécier l'exécution budgétaire, et à travers elles, les actions conduites au cours de l'exercice ;
- il permet de dresser un bilan de la situation financière du Département au 31 décembre de l'année précédente ;
- il conduit à constater un résultat comptable, et donc à s'assurer que la mobilisation d'emprunt a été correctement calibrée.

En l'espèce, l'année 2017 a été marquée par quatre faits saillants :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- une augmentation de l'épargne, aussi bien de l'épargne brute que de l'épargne nette ;
- une forte hausse de l'effort d'investissement ;
- l'absence d'endettement.

Il résulte de ces quatre éléments une situation favorable pour s'engager à travers le contrat de maîtrise de la dépense locale. En d'autres termes, depuis 2015, le Département a effectué tous les efforts nécessaires lui permettant d'envisager avec sérénité la nouvelle gouvernance des finances publiques locales.

En effet, en amont de tout dispositif législatif, la bonne gestion des deniers départementaux représente une exigence fondatrice vis-à-vis des Eurois. C'est au nom de cette exigence que, dès 2015, a été déployée une stratégie budgétaire et financière ambitieuse et responsable, dont le compte administratif 2017 représente une nouvelle concrétisation.

Une situation financière saine au 31 décembre 2017 représente un atout important en vue d'entamer la période 2018-2020 de contractualisation avec l'État dans les meilleures conditions. Elle représente également un enjeu au regard du cycle budgétaire de la période. En effet, les années 2018, 2019 et 2020 vont être caractérisées par un investissement exceptionnel qui sera la traduction directe des plans pluriannuels d'investissement adoptés en faveur des collèges, des routes ou des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), notamment. Les efforts de gestion menés en 2015, 2016 et 2017 permettront d'assumer au cours des années à venir un investissement encore plus élevé sans dégrader la situation financière de la collectivité.

L'engagement structurant du mandat 2015-2021 est la stabilité de la fiscalité. Le corollaire de ce principe fondateur est le sérieux de la gestion qui conduit à garantir la pérennité de la stabilité de la fiscalité. En 2017, le Département a à la fois :

- augmenté l'épargne, avec une hausse de 0,77 M€ de l'épargne brute et de 2 M€ de l'épargne nette ;
- accru son effort d'investissement de plus de 6,2 M€ et 9 % ;
- stabilisé l'encours de dette, celui-ci étant rigoureusement égal au 31 décembre à ce qu'il était au 1^{er} janvier.

Ainsi, la bonne gestion que traduisent les comptes de l'exercice 2017 représente une triple sécurité :

- une sécurité quant à la pérennité de la stabilité fiscale ;
- une sécurité quant à la capacité de la collectivité à mener à bien les programmes pluriannuels d'investissement au cours des années du pic en travaux ;
- une sécurité en vue du respect du contrat de maîtrise de la dépense locale avec l'État.

I. Une année 2017 marquée les trois faits saillants de la hausse de l'épargne, de la forte augmentation de l'investissement et de la stabilisation de l'endettement

A) La section de fonctionnement : une hausse des dépenses principalement liée aux dépenses sociales et un réel dynamisme des recettes aboutissant à une épargne confortée

- 1- Des recettes réelles de fonctionnement en hausse à périmètre constant avec le dynamisme de la fiscalité, et notamment des droits de mutation à titre onéreux

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 495,17 M€ en 2017. Par rapport à une base 2016 retraitée de la CVAE transférée à la Région (-28,62 M€ par rapport à 2016), elles ont été crû de 2,1 %. Schématiquement, la diminution de la dotation globale de fonctionnement, décidée lors du précédent quinquennat, a été compensée par le dynamisme de la fiscalité, et en particulier des droits de mutation à titre onéreux et du fonds de compensation dédié.

Catégorie	OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Fiscalité directe	Taxe foncière sur les propriétés bâties	106.35	108.08	1.6%
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	60.30	31.68	-47.5%
	Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	0.73	0.8	10.7%
	Fonds national de garantie individuelle de ressources	5.97	5.97	0%
	Sous-total	173.35	146.53	-15.5%
Fiscalité indirecte	Droits de mutation à titre onéreux	57.97	66.57	14.8%
	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	53.69	55.05	2.5%
	Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques	42.39	42.44	0.1%
	Taxe d'aménagement	4.55	5.72	25.6%
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	6.83	7.05	3.2%
	Sous-total	165.43	176.81	6.9%
Péréquation	Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux	6.62	7.33	10.8%
	Fonds de solidarité	0.85	0.92	7.8%
	Dotations de compensation péréquée	6.62	6.99	5.5%
	Fonds de compensation CVAE	0	0	n.c.
	Sous-total	14.1	15.24	8.1%
Dotation de l'Etat	Dotations globales de fonctionnement	88.24	79.49	-9.9%
	Dotations générales de décentralisation	4.16	4.42	6.3%
	FCTVA	0	0.45	n.c.
	Fonds d'urgence	0	0.74	n.c.
	Allocations compensatrices	4.72	3.51	-25.6%
	Sous-total	104.82	95.09	-9.3%
Recettes sociales	Dotations APA	17.43	14.49	-16.9%
	Loi relative au vieillissement	0	3.14	n.c.
	Conférences des financeurs	0	1.46	n.c.
	Dotations PCH	5.34	5.66	6%
	Dotations MDPH	0.64	0.63	-0.3%
	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	4.32	3.87	-10.4%
	Obligés alimentaires	0.62	0.71	14.5%
	Recours sur succession	2.95	2.57	-12.7%
	Remboursement bénéficiaires	10.80	10.89	0.9%
	Indus RSA	1.05	0.88	-16.5%
	Indus APA	0.09	0.04	-56.8%
	Indus PCH	0	0	n.c.
	Fonds social européen	3.11	0	-100%
	Sous-total	46.34	44.35	-4.3%
	Autres	Produits des services, du domaine et ventes	1.89	1.74

	diverses			
	Participation des familles à la restauration et à l'hébergement	2.06	2	-2.8%
	Cessions	0.08	1.21	1339.6%
	Autres produits exceptionnels	0.38	0.40	5.8%
	Recettes diverses	5.92	11.07	87.1%
	Produits financiers	0.05	0.11	121.7%
	Variations de stocks	0	0.6	n.c.
	Sous-total	10.38	17.14	65.2%
Total des recettes		514.42	495.17	-3.7%
Hors CVAE		454.12	463.49	2.1%

Fiscalité directe

OBJET	2016	2017	Ey° 2017/2016
TFPB	106.35	108.08	1.6%
CVAE	60.30	31.68	-47.5%
IFER	0.73	0.80	10.7%
FNGIR	5.97	5.97	0,0%
FISCALITE DIRECTE	173.35	146.53	-15.5%

Les recettes de fiscalité directe se sont élevées à 146,53 M€ en 2017. Elles apparaissent en baisse faciale de 15,5 % du fait du transfert de 25 points de CVAE (-28,6 M€). À périmètre constant, il existe une augmentation de 1,6 %.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a crû de 1,6 % en 2017 pour atteindre 108,08 M€ (106,35 M€ en 2016). Ceci s'explique par l'évolution des bases. En effet, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est lui évidemment demeuré inchangé en 2017.

Plus précisément, c'est d'ailleurs l'évolution physique des bases qui explique l'essentiel de la hausse. En effet, en vertu de l'article 99 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, la hausse forfaitaire a été limitée à 0,4 %.

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'est établi à 31,68 M€ en 2017, en baisse de 47,5 %. Une partie de cette recette, en l'occurrence à hauteur de 25 points sur 48,5 points, a été transférée à la Région dans le cadre du transfert des compétences du transport interurbain et du transport scolaire.

Les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER) ont progressé en 2017 pour atteindre 0,8 M€.

Le montant au titre du fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR), mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle, est figé. Il s'est donc logiquement élevé à 5,97 M€ comme en 2016.

Fiscalité indirecte

Le produit issu de la fiscalité indirecte a augmenté de 6,9 % en 2017 pour s'établir à 176,81 M€. Ce résultat renvoie à une situation différenciée, avec une taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), une taxe d'aménagement et une taxe d'électricité relativement dynamiques et une taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) atone. Il faut surtout constater une hausse importante des droits de mutation à titre onéreux, en l'occurrence de 8,6 M€ par rapport à 2016.

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Droit de mutation à titre onéreux	57.97	66.557	14.8%
Taxe spécial sur les conventions d'assurance	53.69	55.05	2.5%
Taxe intérieur sur la consommation de produits énergétiques	42.39	42.44	0.1%
Taxe d'aménagement	4.55	5.72	25.6%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	6.83	7.05	3.2%
Total	165.43	176.81	6.9%

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont significativement augmenté en 2017 (+14,8 %). En effet, cette recette connaît des cycles successifs. De manière classique, les phases de prix modérés donnent lieu à des phases d'accélération du nombre de transactions.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a connu un regain de dynamisme avec une hausse de 2,5 % en 2017 pour représenter 55,05 M€ (53,69 M€ en 2016). Sa progression dépend en principe de l'évolution du coût des contrats d'assurance.

Le fonctionnement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est similaire à celui de la TSCA avec une fraction locale d'assiette sur un impôt national. La TICPE touchée par le Département a augmenté de 0,1 % en 2017 pour s'établir à 42,44 M€ (42,39 M€ en 2016). Cette atonie de la consommation de produits énergétiques en France est cohérente avec l'ambition nationale en faveur de la transition énergétique.

Le produit de la taxe d'aménagement s'est élevée à 5,72 M€, en hausse de 25,6 % par rapport à 2016.

La taxe sur l'électricité a atteint 7,05 M€ (pour 6,83 M€ en 2016).

Fonds de péréquation

Les ressources issues de la péréquation ont crû en 2017 (+8,1 %) en passant de 14,1 M€ à 15,24 M€.

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Péréquation DMTO	6.62	7.33	10.8%
Péréquation CVAE	0	0	n.c.
Fonds de compensation péréqué AIS (Frais de gestion TFPB)	6.62	6.99	5.5%
Fonds de solidarité départemental	0.85	0.92	10.8%
FONDS DE PEREQUATION	14.10	15.24	8.1%

Le versement du fonds de péréquation des DMTO (FPDMTO) a augmenté de 10,8 % en 2017 pour atteindre 7,33 M€. La hausse renvoie à la croissance de l'envergure du fonds, et non à une évolution relative des critères de répartition.

Le Département a bénéficié en 2017 de 6,99 M€ au titre de la dotation de compensation péréquée et de 0,92 M€ au titre du fonds de solidarité, contre respectivement 6,62 M€ et 0,85 M€ en 2016. En revanche, en 2017, le Département de l'Eure n'a toujours pas été éligible au fonds de péréquation de la CVAE.

Dotations de l'État

Les dotations de l'État ont nettement diminué en 2017. Elles sont passées de 104,82 M€ à 95,09 M€. Cette baisse résulte d'une ponction de la dotation globale de fonctionnement décidée lors du précédent quinquennat.

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Dotation globale de fonctionnement	88.24	79.49	-9.9%
Dotation générale de décentralisation	4.16	4.42	6.3%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	7.70	6.47	-16%
FCTVA	0	0.45	n.c.
Fonds d'urgence	0	0.74	n.n.
Allocations compensatrices	4.72	3.51	-25.6%
Total	104.82	95.09	-9.3%

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a été perçue à hauteur de 79,49 M€ en 2017 pour 88,24 M€ en 2016, soit une baisse de 9,9 %.

La dotation générale de décentralisation (DGD) a elle été en légère hausse par rapport à 2016 à 4,42 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'est établie à 6,47 M€ en 2017, en baisse de 16 %. Elle avait été strictement stable de 2013 à 2016. Tout comme le FNGIR, cette dotation est issue de la réforme de la taxe professionnelle et a pour objectif de compenser les pertes de ressources qui en ont résulté. Seulement, elle a été intégrée à l'enveloppe soumise à coefficient de minoration à la fin du précédent quinquennat.

Pour la première fois, un fonds de compensation de la TVA a été instauré en fonctionnement à partir de 2017 (0,45 M€) et le Département a, en outre, été éligible au fonds d'urgence pour 0,74 M€.

Les allocations compensatrices ont représenté 3,51 M€ en 2017 pour 4,72 M€ en 2016, soit une baisse de 25,6 %. Ce sont en effet des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée.

Recettes liées à l'action sociale

Les recettes liées à l'action sociale ont baissé de 4,3 % pour s'établir à 44,35 M€ en 2017. JET

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
FSE	3.11	0	n.c.
DOTATION PCH	5.34	5.66	6.0%
DOTATION MDPH	0.64	0.63	-0.3%
Loi relative au vieillissement	0	3.14	n.c.
Conférence des financeurs	0	1.46	n.n.
Obligés alimentaires	0.62	0.71	14.5%
Recours sur succession	2.95	2.57	-12.7%
Remboursement bénéficiaires	10.80	10.89	0.9%
Indus RSA	1.05	0.88	-16.5%
Indus APA	0.09	0.04	-56.8%
Indus PCH	0	0	n.c.
DOTATION APA	17.43	14.49	-16.9%
FMDI	4.32	3.87	-16.9%
DOTATIONS LIEES A L'ACTION SOCIALE	46.34	44.35	-4.3%

La dotation APA comprend également les ressources au titre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle s'est élevée à 17,63 M€ en 2017, ce qui signifie une augmentation de 1,15 %.

Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) et la dotation MDPH ont connu une baisse en 2017 tandis que la dotation PCH a augmenté.

Dans le cadre des conférences des financeurs, le CNSA a versée une dotation de 1,46 M€ pour la mise en œuvre des actions de prévention et pour financer le forfait des résidences autonomie.

Concernant le fonds social européen (FSE), en 2017, aucune recette n'a été perçue. Le calendrier de la recette dépend de fait du calendrier des programmations européennes.

Les recettes des obligés alimentaires et du remboursement sur les bénéficiaires (personnes âgées et handicapées) ont augmenté avec 11,6 M€ en 2017 tandis que les recettes issues des recours sur succession sont en repli.

Autres recettes

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Produit des services, du domaine et vente diverses	1.89	1.74	-7.9%
Participation des familles à la restauration et A l'hébergement	2.06	2	-2.8%
Cessions	0.08	1.21	1339.6%
Autres produits exceptionnels	0.38	0.4	5.8%
Recettes diverses	5.92	11.07	81.7%
Produits financiers	0.05	0.11	121.7%
Variations de stocks	0	0.6	n.c.
Total	10.38	17.14	65.2%

Les produits des services du domaine et des ventes diverses baissent de 7,9 % et la participation des familles à la restauration et à l'hébergement (FARPI) de 2,8 %.

Les cessions en 2017 ont atteint 1,21 M€ avec la vente de l'ancien collège de Bourg-Achard et de la gendarmerie de Bernay.

Les autres produits exceptionnels sont notamment les recettes liées aux remboursements d'assurances ou aux contentieux jugés. Le niveau des recettes est donc logiquement particulièrement variable. En 2017, il a atteint 0,4 M€.

Les recettes diverses correspondent aux autres participations et subventions perçues. Le montant de 11,07 M€ apparaît biaisé avec une participation de la Région pour les transports à hauteur de 4,14 M€.

Les produits financiers ont crû par rapport à 2016 pour s'établir à 0,11 M€. Ce montant varie notamment en fonction des dividendes versés par les sociétés dont le Département est actionnaire.

La variation des stocks se traduit par 0,6 M€.

2- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées pour préserver l'épargne

Dans un contexte où les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,1% (hors CVAE) malgré une baisse de 8,75 M€ de la DGF, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de conforter l'épargne. De manière faciale, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 4,4 % en 2017 pour s'établir à 434,79 M€. À périmètre constant et en prenant pour référence le périmètre du contrat de maîtrise de la dépense locale avec l'État, la hausse a été contenue à 0,9 %, ce qui signifie une marge de sécurité par rapport aux taux directeur de 1,2 %. En effet, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs de retraitements à l'effet opposé :

- le transfert de compétences en matière de transports vers la Région ;
- des dotations aux provisions à hauteur de 2,4 M€ en 2017 ;
- des atténuations de produits en hausse de 2 M€ ;
- un écrêtement de la hausse des AIS qui excède 2 %.

Les dépenses courantes de fonctionnement se sont élevées à 423,88 M€ pour 415,03 M€ en 2016 hors transport. Elles se composent des charges à caractère général pour 20,19 M€, des charges de personnel pour 97,95 M€, des atténuations de produits pour 5,4 M€, des dépenses sociales liées à l'APA (38,76 M€) et au RSA (82,28 M€) et des autres charges de gestion courante pour 176,86 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont obtenues en ajoutant les intérêts des emprunts (3,73 M€) et les charges exceptionnelles (0,6 M€).

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Charges à caractère général	20 712 365	20 886 121	0,8%
Charges à caractère général hors transport	19 658 033	20 192 089	2,7%
Charges de personnel (CG)	73 978 782	76 480 394	3,4%
Charges de personnel (ASSFAM)	20 730 732	21 470 911	3,6%
Atténuations des produits	4 453 194	5 428 702	22%
APA	36 734 726	38 761 335	5,5%
RSA	82 185 366	82 284 325	0,1%
Autres charges de gestion courante	211 394 359	182 749 879	-13,6%

Autres charges de gestion courante hors transport	177 290 907	176 864 792	-0,2%
Dotations et provisions	0	2 396 308	n.c.
Dépenses courantes de fonctionnement	450 189 523	430 457 976	-4,4%
Dépenses courantes de fonctionnement hors transport	415 031 739	423 878 857	2,1%
Frais financiers	4 258 582	3 728 823	-12,4%
Charges exceptionnelles	365 468	601 631	64,6%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	454 813 572	434 788 429	-4,4%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS TRANSPORT	419 655 788	428 209 311	2,0%

En prenant pour clé d'entrée les politiques publiques départementales, la répartition est la suivante :

Catégorie	OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant	RSA (allocations)	77 317 173.24	77 146 040.98	-0.2%
	APA	36 714 703.1	38 761 335.45	5.6%
	PCH	13 202 913.69	14 242 836.66	7.9%
	Total AIS	127 234 790.03	130 150 213 .09	2.3%
	ACTP	4 283 420.85	4 140 651.99	-3.3%
	RSA (hors allocations)	4 868 999.48	5 221 396.27	7.2%
	APA (autres)	20 022.82	30	-99.9%
	Sous-total	136 407 233.18	139 512 291.35	2.3%
Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant	Insertion et action sociale hors RSA	3 154 648.96	3 553 723.85	12.7%
	Personnes âgées hors APA et alloc PA	20 969 855.73	23 714 711.63	13.1%
	Personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP	47 150 743.43	44 638 246.42	-5.3%
	Enfance et famille	63 276 080.2	63 806 451.03	0.8%
	Mobilité	39 709 233.95	10 632 168.98	-73.2%
	Education	11 070 559.53	10 536 131.65	-4.8%
	SDIS	21 610 393	21 256 843	-1.6%
	Sous-total	206 941 514.8	178 138 279.56	-13.9%
	Sous-total (hors transport)	171 783 730.81	171 559 157.22	-0.1%
Dépenses volontaristes	Habitat	1 713 559.82	2 501 116.5	46%
	Agriculture	958 980.66	797 793.11	-16.8%
	Environnement	1 191 792.83	1 256 561.03	5.4%
	Appui aux territoires	231 192.27	272 828.65	18%
	Attractivité économique et touristique	2 138 805	1 976 777.32	-7.6%
	Numérique	429 099	428 989.91	0%
	Europe et numérique	3 000.77	15 000	399.9%
	Culture	4 563 101.77	3 834 229.01	-16%
	Sport	3 000 110.39	3069 626	2.3%
Sous-total	14 229 642.51	14 152 921.53	-0.5%	
Ressources	Finances	9 037 756.18	11 304 947.13	25.1%
	<i>dont charges financières</i>	4 258 581.96	3 728 822.91	-12.4%
	Patrimoine et logistique	5 221 664.51	5 825 464.47	11.6%
	Systèmes d'information	1 143 527.14	1 492 918.99	30.6%
	Ressources humaines	79 351 511.8	81 822 353.55	3.1%
	Documentation	57 544.92	56 852.52	-1.2%
	Courrier	410 310.95	480 128.59	17%
	Affaires juridiques	738 273.66	818295.63	10.8%
	Communication et cabinet	1 274 592.76	1 183 979.66	-7.1%
	Sous-total	97 235 181.92	102 984 940.54	5.9%
Total	454 813 572.41	434 788 429.98	-4.4%	
Transport	35 157 783.99	6 579 119.34	-81.3%	
Total hors transport	419 655 788.42	428 209 310.64	2%	

Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant

Catégorie	OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant	RSA (allocations)	77 317 173.24	77 146 040.98	-0.2%
	APA	36 714 703.1	38 761 335.45	5.6%
	PCH	13 202 913.69	14 242 836.66	7.9%
	Total AIS	127 234 790.03	130 150 213 .09	2.3%
	ACTP	4 283 420.85	4 140 651.99	-3.3%
	RSA (hors allocations)	4 868 999.48	5 221 396.27	7.2%
	APA (autres)	20 022.82	30	-99.9%
	Sous-total	136 407 233.18	139 512 291.35	2.3%

Globalement, les dépenses obligatoires contraintes dans leur montant ont augmenté de 2,3 % pour s'établir à 139,51 M€.

Le montant en faveur des allocations RSA a reculé de 0,2 % en 2017 pour s'établir à 77,15 M€. Celui-ci s'explique principalement par la diminution du nombre d'allocataires du RSA dans le dispositif. En effet, on constate une moyenne de 12 860 allocataires en 2017 pour 13 289 en 2016. Cette baisse a permis de contrecarrer les revalorisations du montant de l'allocation.

Les dépenses relatives aux allocations personnalisées d'Autonomie (APA) se sont élevées à 38,76 M€ en 2017, en hausse de 5,6 % (+ 2,04 M€). Cette augmentation se constate sur l'APA à domicile et se justifie par la mise en œuvre en année pleine de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. En effet, avec cette loi, l'aide financière apportée par l'APA aux personnes âgées en perte d'autonomie est renforcée avec notamment un relèvement des plafonds des plans d'aide selon le degré de dépendance et une prise en compte des solutions de répit pour les aidants (comme, par exemple, l'hébergement temporaire de la personne âgée, l'accueil de jour ou de nuit...).

D'un montant de 14,2 M€, les dépenses liées à la Prestation de compensation du handicap (PCH) ont crû de près de 8 % entre 2016 et 2017. Cette hausse s'explique principalement par la poursuite continue du nombre de bénéficiaires (+ 8 % du nombre de bénéficiaires volet aide humaine passant de 1 948 à 2 111 bénéficiaires en moyenne sur 2017) et accessoirement par la revalorisation des tarifs.

Pour information, la compensation des AIS a été la suivante :

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Total AIS	127 234 790.03	130 150 213.09	2.3%
Recettes			
Dotation versée au titre de l'APA	17 432 133.11	17 629 085.82	1.1%
FMDI	4 320 703	3 869 304	-10.4%
Dotation versée au titre de la PCH	5 338 619.29	5 658 777.33	6%
Part TICPE	28 142 049.1	28 142 049.1	0%
TICPE (api)	7 745 714	7 745 714	0
Total compensations	62 979 218.5	63 044 930.25	0.1%
Solde	64 255 571.53	67 105 282.84	4.4%

Le solde à la charge du Département a augmenté de 4,4 % par rapport à 2016. Les AIS ont augmenté de 2,3 % tandis que leurs compensations, seulement, de 0,1 %.

L'ACTP a représenté 4,14 M€, soit 3,3 % de moins qu'en 2016.

Le RSA hors allocations a augmenté de 7,2%, soit 5,2 M€ en 2017. Ces dépenses concernent principalement les contrats aidés et les subventions d'insertion.

Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Insertion et action social hors RSA	3 154 648.96	3 553 723.85	12.75%
Personnes âgées hors APA et alloc PA	20 969 855.73	23 714 711.63	13.1%
Personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP	47 150 743.43	44 638 246.42	-5.3%
Enfance et famille	63 276 080.2	63 806 451.03	0.8%
Mobilité	39 709 233.95	10 632 168.98	-73.2%
Education	11 070 559.53	10 536 131.65	-4.8%
SDIS	21 610 393	21 256 843	-1.6%
Total	206 941 514.8	178 138 276.56	-13.9%
Total (hors transport)	171 783 730.81	171 559 157.22	-0.1%

Les dépenses obligatoires mais non contraintes dans leur montant ont diminué de 0,1 % hors effet des transferts vers la Région.

Les dépenses au titre de l'insertion et de l'action sociale hors RSA ont augmenté de 12,7 %, avec 3,55 M€ en 2017. Ces dépenses correspondent aux secours d'urgence (avec notamment les secours à l'enfant), à la participation dans le cadre de la loi Molle et aux dépenses au titre du FSE.

Pour les personnes âgées hors APA et allocations PA, les dépenses ont augmenté de 13,1 % pour s'établir à 23,71 M€. Il s'agit essentiellement de l'aide sociale à l'hébergement. Le prix de journée pour les EHPAD a été de 55,69 € en 2017 contre 55,21 € en 2016, soit une hausse de 0,9 %.

Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP ont diminué de 5,3 % en 2017. Celles-ci concernent principalement le maintien à domicile et les frais d'hébergement.

Les dépenses au titre de l'enfance et la famille ont augmenté de 0,8 % avec 63,81 M€ en 2017 (pour 63,28 M€ en 2016). Les plus gros postes sont le placement en établissement pour 27,14 M€, la rémunération des assistants familiaux (21,47 M€) et l'allocation d'entretien avec (4,68 M€). Il peut être noté que les dépenses en faveur des mineurs non accompagnés (MNA) ont crû de 157,4 %, avec 1,55 M€ en 2017 contre 0,6 M€ en 2016.

La mobilité correspond au périmètre des routes et des transports. Les dépenses de fonctionnement des routes se sont élevées à 2,94 M€ contre 3,64 M€ en 2016.

Les dépenses au titre des transports ont diminué de 78,68 %, avec 7,69 M€ en 2017 contre 36,07 M€ en 2016. Cette diminution significative est due aux transferts vers la Région. Maintenant, les dépenses de transport se limitent principalement au transport adapté, au covoiturage et à la participation du Bac de Quillebeuf.

Les dépenses d'éducation ont diminué de 4,8 % en 2017 avec 10,54 M€. Elles comprennent principalement les bourses scolaires, les dotations de fonctionnement des collèges publics et celles des collèges privés.

La contribution du Département au service départemental d'incendie et de secours a diminué de 1,6 % avec 21,26 M€ en fonctionnement auxquels il convient d'ajouter 0,55 M€ en investissement.

Dépenses volontaristes

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Habitat	1 713 559.82	2 501 116.5	46%
Agriculture	958 980.66	797 793.11	-16.8%
Environnement	1 191 792.83	1 256 561.03	5.4%
Appui aux territoires	231 192.27	272 828.65	18%
Attractivité économique et touristique	2 138 805	1 976 777.32	-7.6%
Numérique	429 099	428 989.91	0%
Europe et international	3 000.77	15 000	399.9%
Culture	4 563 101.77	3 834 229.01	-16%
Sport	3 000 110.39	3 069 626	2.3%
Total	14 229 642.51	14 152 921.53	-0.5%

Les dépenses volontaristes ont diminué de 0,5 % avec 14,15 M€ en 2017.

Les dépenses en faveur de l'habitat ont augmenté de 46 % (2,5 M€ en 2017), notamment en raison de la dépense pour le CAUE de 1,45 M€ en 2017 contre 0,45 M€ en 2016 (versement au CAUE d'une part de la taxe d'aménagement).

Dans le domaine de l'agriculture, les dépenses ont diminué de 16,8 %, avec 0,8 M€ en 2017. A contrario, des augmentations ont été constatées dans le domaine de l'environnement et pour l'appui aux territoires.

Au titre de l'attractivité économique et touristique, la diminution a été de 7,6 % avec 1,98 M€. Deux mouvements sont opposés : une baisse pour l'économie de 41,3 % avec 0,54 M€ et une hausse de 29,2 % pour le tourisme avec 1,24 M€.

La dépense au titre du numérique est restée stable (0,43 M€).

Les dépenses au titre de la culture ont baissé de 16 %. Il s'agit de la conséquence du retrait de certains EPCC dans le cadre de décroissements et surtout du calendrier du Festival Normandie impressionniste. Les années sans ce festival donne mécaniquement lieu à des creux. Les dépenses en faveur du sport ont connu une hausse de 2,3 % avec 3,07 M€ en 2017.

Ressources

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Finances	9 037 756.18	11 304 947.13	25.1%
<i>dont charges financières</i>	4 258 581.96	3 728 822.91	-12.4%
Patrimoine et logistique	5 221 664.51	5 825 464.47	11.6%
Systèmes d'information	1 143 527.14	1 492 918.99	30.6%
Ressources humaines	79 351 511.8	81 822 353.55	3.1%
Documentation	57 544.92	56 852.52	-1.2%
Courrier	410 310.95	480 128.59	17%
Affaires juridiques	738 273.66	818 295.63	10.8%
Communication et cabinet	1 274 592.76	1 183 979.66	-7.1%
Total	97 235 181.92	102 984 940.54	5.9%

Les dépenses au titre des ressources ont connu une augmentation de 5,9 % avec 102,98 M€ en 2017.

Les dépenses en finances ont crû de 25,1 % malgré une baisse de 12,4 % des charges financières. Cette hausse s'explique principalement par des provisions pour les litiges et contentieux, les comptes épargne temps (CET) et les créances douteuses pour un montant de 2,4 M€. De plus, la contribution au Fonds de solidarité a crû de 6 % avec 4,24 M€ en 2017.

Les dépenses de ressources humaines se sont établies à 81,82 M€. Les charges de personnel (hors assistants familiaux) se sont établies à 76,48 M€ suite à l'intégration du personnel du laboratoire au budget principal pour 0,67 M€, à la revalorisation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017 pour 0,71 M€, à l'impact du protocole PPCR au 1^{er} juin 2017 avec rattrapage à compter du 1^{er} janvier 2016 pour 0,78 M€ et le glissement vieillesse technicité pour 0,43 M€. L'action sociale du personnel a représenté 1,14 M€, la formation 0,44 M€ et les frais de déplacement 0,74 M€.

Les dépenses en faveur du patrimoine et de la logistique se sont élevées à 5,83 M€ en 2017, avec :

- 1,08 M€ pour la gestion centrale d'achats ;
- 3,57 M€ pour la gestion du petit matériel et l'entretien des bâtiments ;
- 1,18 M€ pour la gestion du service unifié des ateliers automobiles (CD27 et SDIS).

Les dépenses relevant des systèmes d'information ont représenté 1,5 M€, les deux principaux postes étant la maintenance informatique et les télécommunications.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 495,17 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement de 434,79 M€, l'épargne brute a atteint 60,38 M€. Avec un capital remboursé

de 18,49 M€, l'épargne nette a donc été de 41,89 M€. C'est ce montant qui a pu venir financer les investissements du Département en 2017.

B) La section d'investissement : un effort d'investissement en forte hausse

1- Des recettes réelles d'investissement en augmentation du fait de la mobilisation l'emprunt

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2017 se sont élevées à 32,54 M€. Elles se composent :

- des recettes propres d'investissement (FCTVA, DGE, DDEC) pour 10,25 M€ ;
- des autres recettes d'investissement pour 3,79 M€ ;
- des emprunts nouveaux pour 18,5 M€.

Le tableau ci-après retrace les évolutions des recettes d'investissement entre les comptes administratifs 2016 et 2017.

Catégorie	OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Dotations de l'Etat	Fonds de compensation de la TVA	7.19	5.10	-29.2%
	Dotation départementale d'équipement des collèges	3.79	3.79	0
	Dotation globale d'équipement	0.67	1.36	103.7%
	Sous-total	11.65	10.25	-12%
Autres	Produits des amendes de radar	0.73	0.73	-.05%
	Subventions	4.91	1.92	-60.8%
	Prêts	1.10	0.85	-23.3%
	Diverses recettes	0.74	.029	-60.9%
	Cessions	0	0	n.c.
	Sous-total	7.49	3.79	-49.4%
Total des recettes		19.14	14.04	-26.6%
	Emprunt	5	18.5	270%
Total des recettes		24.14	32.54	34.8%

Recettes définitives d'investissement

Les dotations d'investissement de l'État ont été reçues pour un montant de 10,25 M€, soit une baisse de 12 %. À l'intérieur de cet ensemble, le fonds de compensation de la TVA a été enregistré pour un montant de 5,1 M€ (7,19 M€ en 2016), la dotation globale d'équipement

pour 1,36 M€ (0,67 M€ en 2016) et la dotation départementale d'équipement des collèges pour 3,79 M€.

Autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement comprennent les participations et subventions versées par des tiers (communes, entreprises, agence de l'eau, État...) et les remboursements de prêts et avances. Si certaines de ces recettes sont récurrentes, d'autres sont très variables d'une année sur l'autre. En 2017, ces diverses recettes se sont élevées à 3,79 M€, alors qu'elles étaient de 7,49 M€ en 2016, soit une baisse de 49,4 %.

Au sein de cet ensemble, les participations et subventions ont représenté 2,65 M€ dont, pour l'essentiel, 0,73 M€ de produit des radars, 0,57 M€ en provenance de communes ou de leurs groupements, 0,2 M€ de la Région et 0,88 M€ de l'État. Les avances et remboursements de prêts ont atteint à 0,85 M€.

Nouveaux emprunts

En 2017, le Département a eu recours à l'emprunt à hauteur de 18,5 M€, par rapport à 5 M€ en 2016.

Le remboursement en capital étant de 18,5 M€, le Département ne s'est pas endetté au cours de l'exercice 2017. L'encours de dette au 31 décembre 2017 s'est établi à 248,8 M€.

En ajoutant 41,89 M€ d'épargne nette et 14,04 M€ de recettes réelles d'investissement hors dette, le Département a dégagé 55,93 M€ de sources de financement pour faire face à son effort d'investissement 2017.

2- Une forte hausse de l'investissement conformément aux engagements pris

Les dépenses d'investissement hors remboursement en capital de la dette ont atteint 75,4 M€ en 2017. Ainsi, le Département a pu les financer par des ressources propres à hauteur de 74,2 %.

En 2017, les dépenses d'études ont augmenté presque du double par rapport à 2016 du fait de la mise en œuvre de tous les PPI pour atteindre 4,48 M€ en 2017. L'investissement du Département pour le réseau haut débit s'est traduit par une subvention de 10 M€.

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
<i>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Investissement Direct)</i>	40 561 706	42 775 144	5,5%
Etudes, logiciels...	2 992 038	4 482 251	49,8%
Acquisitions matériels ou immobilières	5 858 804	5 694 818	-2,8%
Travaux	31 710 865	32 598 075	2,8%
<i>Collèges</i>	<i>9 193 511</i>	<i>7 149 915</i>	<i>-22,2%</i>
<i>Routes</i>	<i>17 338 374</i>	<i>20 450 802</i>	<i>18%</i>
<i>Autres (bâtiments, matériels techniques...)</i>	<i>5 178 979</i>	<i>4 997 358</i>	<i>-3,5%</i>
<i>EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX (Investissement Indirect)</i>	27 829 170	31 876 742	14,6%
Subventions d'équipement	27 729 170	31 754 742	14,5%
<i>Très Haut Débit</i>	<i>5 032 489</i>	<i>10 000 000</i>	<i>98,7%</i>
Opérations pour compte de tiers	100 000	122 000	22 %
DEPENSES D'EQUIPEMENT	68 390 876	74 651 886	9,2%
DEPENSES FINANCIERES	20 528 076	19 261 301	-6,2%
Remboursement en capital de la dette	19 715 687	18 494 953	-6,2%
Autres dépenses d'investissement	812 389	766 348	-5,7%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	88 918 952	93 913 187	5,6%

L'investissement au titre des différentes politiques publiques départementales a été le suivant en 2017.

OBJET	2016	2017	Ev° 2017/2016
Collèges	11 526 908.54	9 677 200.59	-16.0%
Education hors collèges (subventions en faveur du bloc Communal)	4 951 678.01	3 633 655.39	-26.6%
Mobilité	22 202 755.39	23 043 301.96	3.8%
Numérique	5 032 488.90	10 098 096.00	100.7%
Personnes âgées	203 628.16	2 182 217.90	971.7%
Insertion et action sociale	691 699.68	680 622.29	-1.6%
Enfance famille	1 200.00	-	-100%
Habitat	3 598 468.96	3 841 586.65	6.8%
Agriculture	375 285.00	245 128.55	-34.7%
Environnement	5 241 444.71	3 778 673.21	-27.9%
Appui aux territoires	2 725 421	2 577 162	-5.4%
Attractivité économique et touristique	855 469.16	1 478 091.71	72.8%
Europe et international	-	70 000	n.c.
Culture	1 431 444.42	2 290 666.80	60%
Sport	1 150 689.85	1 646 023.86	43%
SDIS	-	550 000	n.c.
Dirfi	33 007.66	-	-100%
Patrimoine et logistique	6 796 811.58	6 809 936.13	0.2%
Systèmes d'information	2 308 789.03	2 729 737.84	18.2%
Ressources humaines	31 330.69	44 170.21	41%
Affaires juridiques	36 936	34 020	-7.9%
Communication et cabinet	7 808.14	7 943.40	9%
Remboursement en capital de l'emprunt	19 715 686.93	18 494 952.97	-6.2%
Total	88 918 951.81	93 913 187.46	5.6%

Entre 2016 et 2017, il apparaît une hausse de 5,6 % avec des dépenses réelles d'investissement de 93,91 M€ (y compris le remboursement en capital de la dette).

Hors dette, l'investissement a augmenté de 9 % avec 75,42 M€.

L'investissement s'apprécie sur un cycle. L'année 2016 a été marquée par l'adoption de plusieurs programmes pluriannuels d'investissement et le lancement des projets les plus prioritaires selon une logique d'urgence. En 2017, le budget a été principalement mobilisé par de nombreuses études afin de mettre en œuvre ces projets d'envergure. Toutefois, les premières dépenses, à savoir des études, ne sont pas les plus élevées (cf la présentation de l'avancement des PPI ainsi que leur projection pour les années à venir ci-dessous).

C'est principalement dans le domaine de l'éducation que la phase de lancement de projets se traduit par une moindre consommation en crédits de paiement. Les dépenses se sont établies à 13,31 M€, soit une diminution de 19,23 % par rapport à 2016.

Les dépenses pour la construction, la restructuration et l'extension des collèges ont diminué de 36,2 % avec 5,17 M€ en 2017 pour 8,11 M€ en 2016. Les dépenses ont concerné

principalement les collèges du Neubourg (2,23 M€), Mesnils-sur-Iton (1,06 M€), Beuzeville (0,38 M€), Gravigny (0,34 M€) et les études pour les nouveaux projets.

Le poste d'entretien et maintenance des collèges, quant à lui, a représenté en 2017 4,5 M€ contre 3,4 M€ en 2016 (+31,8 %). L'aide aux collèges privés a représenté 0,38 M€. L'équipement et le matériel des collèges ont donné lieu à 0,25 M€. L'aide à la construction scolaire des communes s'est élevée à 3,01 M€ en 2017.

En ce qui concerne la mobilité, la dépense s'est établie à 23,04 M€ en hausse de 3,8 % par rapport à 2016. L'essentiel de cette somme renvoie aux investissements sur le réseau routier départemental (22,69 M€ pour 21,71 M€ en 2016, soit +4,5 %). Les principales dépenses se répartissent comme suit :

- infrastructures nationales d'intérêt local : 0,59 M€ ;
- axes d'intérêt régional : 1,56 M€ ;
- axes départementaux structurants : 2,97 M€ ;
- opérations de sécurité routière : 0,71 M€ ;
- gros entretien et renouvellement : 2,28 M€ ;
- modernisation et réhabilitation : 13,27 M€ ;
- participations versées aux collectivités territoriales : 0,74 M€.

Les dépenses d'investissement pour les transports ont concerné la mise en sécurité des points d'arrêt, des aires de covoiturage ainsi que la participation à l'AD'AP de la Région. Celles-ci se sont élevées à 0,36 M€.

La dépense en faveur du numérique a atteint 10 M€ (+100,7 %), avec principalement la subvention versée à Eure Numérique.

Les dépenses en faveur des personnes âgées se sont établies à 2,18 M€, avec le financement d'opérations dans les établissements contre 0,20 M€ en 2016.

L'insertion et l'action sociale ont donné lieu à 0,68 M€ de dépenses via des aides financières.

L'habitat a donné lieu à 3,84 M€ (+6,8 %) de dépenses en 2017, avec :

- des aides à la pierre pour 0,61 M€ ;
- des dépenses de rénovation urbaine pour 0,98 M€ ;
- un soutien au logement social pour 1,59 M€ ;
- un soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat pour 0,67 M€.

L'agriculture a représenté 0,25 M€ de dépenses à travers l'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles et le soutien aux projets agricoles.

3,78 M€ ont été dédiés à l'environnement, avec principalement l'assainissement (1,65 M€), l'adduction d'eau potable (0,83 M€) et les aides aux stations d'épuration (0,54 M€).

L'appui aux territoires a représenté 2,58 M€ avec :

- une aide aux aménagements urbains pour 1,55 M€ ;
- l'aménagement du territoire pour 1,03 M€.

L'attractivité économique et touristique a atteint 1,48 M€ (+72,8%) avec principalement le soutien au développement touristique à 1,19 M€ contre 0,38 M€ en 2016.

La culture a signifié des dépenses de 2,29 M€ en 2017 (+ 60 %), la principale ligne ayant pour objet la protection et le développement du patrimoine historique et culturel.

Au titre des sports et des loisirs, la dépense s'est établie à 1,65 M€ (+43 %).

6,81 M€ (+0,2 %) ont été consacrés au patrimoine et à la logistique, avec pour principales dépenses :

- la construction, la restructuration et l'extension de bâtiments départementaux pour 3,19 M€ (dont principalement 1,16 M€ pour la gendarmerie d'Ivry-la-Bataille, 0,94 M€ d'acquisitions foncières, 0,28 M€ pour l'IUT d'Évreux, 0,22 M€ pour le foyer départemental de l'enfance) ;
- l'entretien et la maintenance des bâtiments départementaux pour 2,15 M€ ;
- les acquisitions de véhicules, engins et matériel pour 1,27 M€ ;
- les acquisitions de mobiliers et matériels pour 0,19 M€.

Les systèmes d'information ont donné lieu à des dépenses de 2,73 M€ (+18,2 %). Celles-ci sont au service de la modernisation de l'administration départementale.

Les finances ont nécessité des dépenses de 18,49 M€, avec le remboursement de la dette en capital, dont :

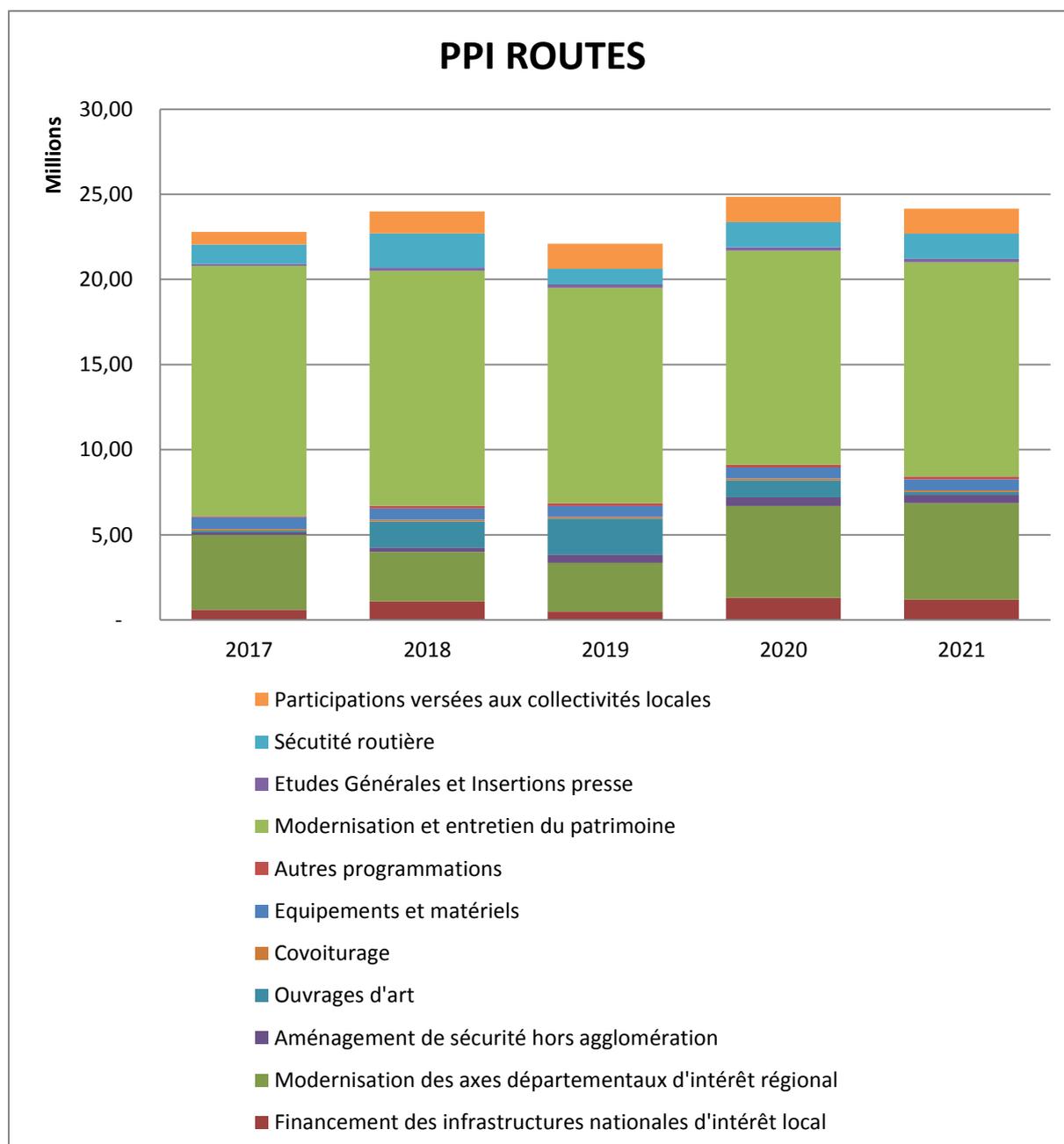
- 15,3 M€ au titre des emprunts classiques ;
- 3,2 M€ sur des ouvertures de crédits à long terme.

Il résulte de cette exécution budgétaire 2017 une situation particulièrement saine à l'issue de l'exercice

3- L'avancement des PPI et leur projection pour les années à venir

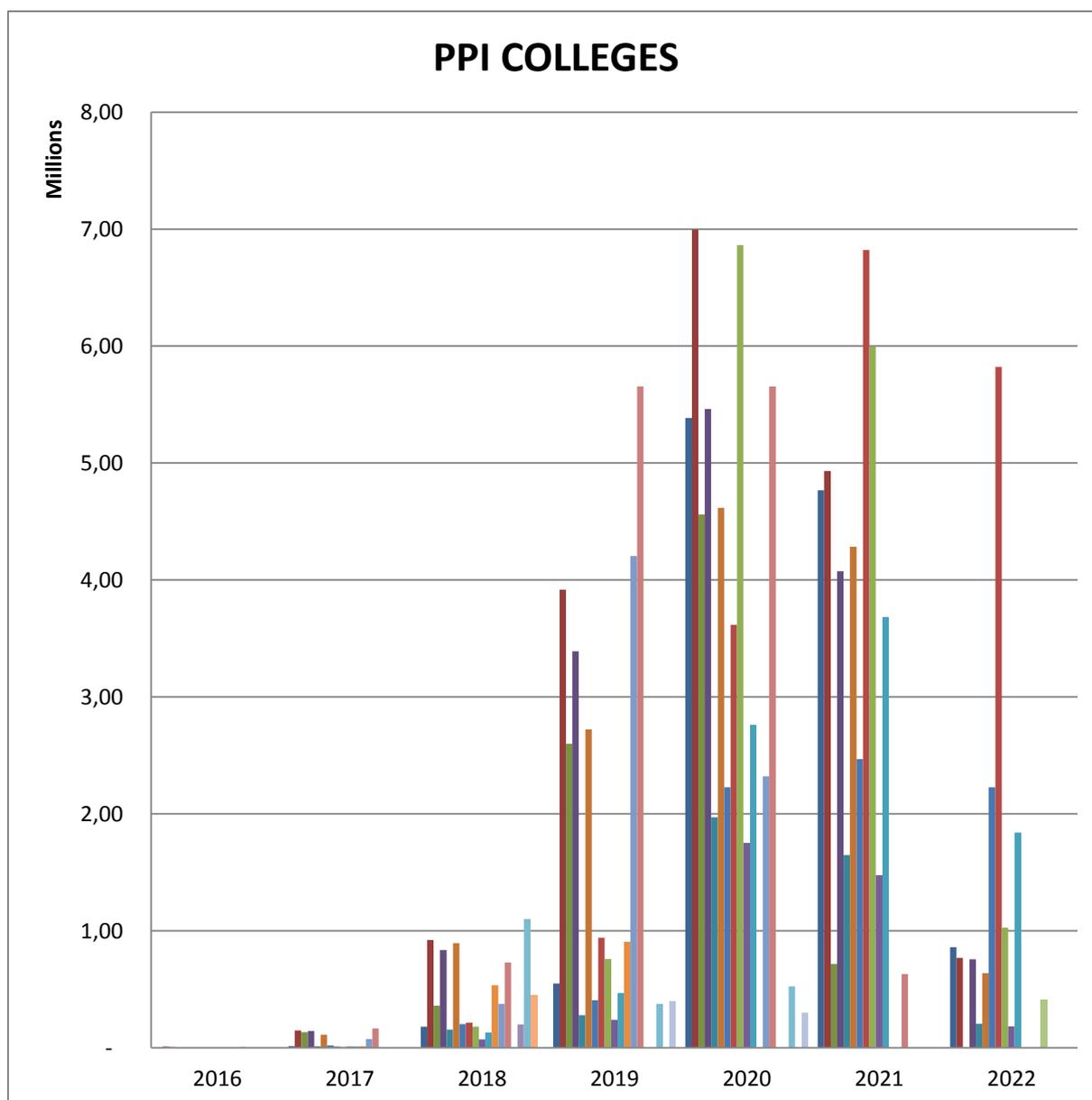
Le plan pluriannuel d'investissement des routes :

Le PPI routes correspond à une dépense annuelle relativement lissée autour de 23 M€ ou 25 M€ par an.



Le plan pluriannuel d'investissement des collèges :

Le plan pluriannuel d'investissement des collèges représente une envergure financière considérable, avec une montée en charge progressive jusqu'en 2020. Il représente donc le principal sujet de pilotage de l'investissement.



- Collège Bernay - Le Hameau
- Collège Bourneville ste Croix
- Collège Chamblac (Broglie)
- Collège Evreux Jean Rostand
- Collège Gravigny
- Collège La Saussaye
- Collège Le Val d'Hazey (Aubevoye)
- Collège Louviers - Le Hamelet
- Collège Manneville sur Risle
- Collège Pont de l'Arche
- Collège Routot
- Collège Rugles
- Collège St André
- Collège Thiberville
- Collège Vernon César Lemaître
- Cité scolaire Mesnil en Ouche (Barre en Ouche)
- Travaux resectorisation collèges EPN
- Travaux resectorisation collèges CASE
- Fonds friche EPF Normandie

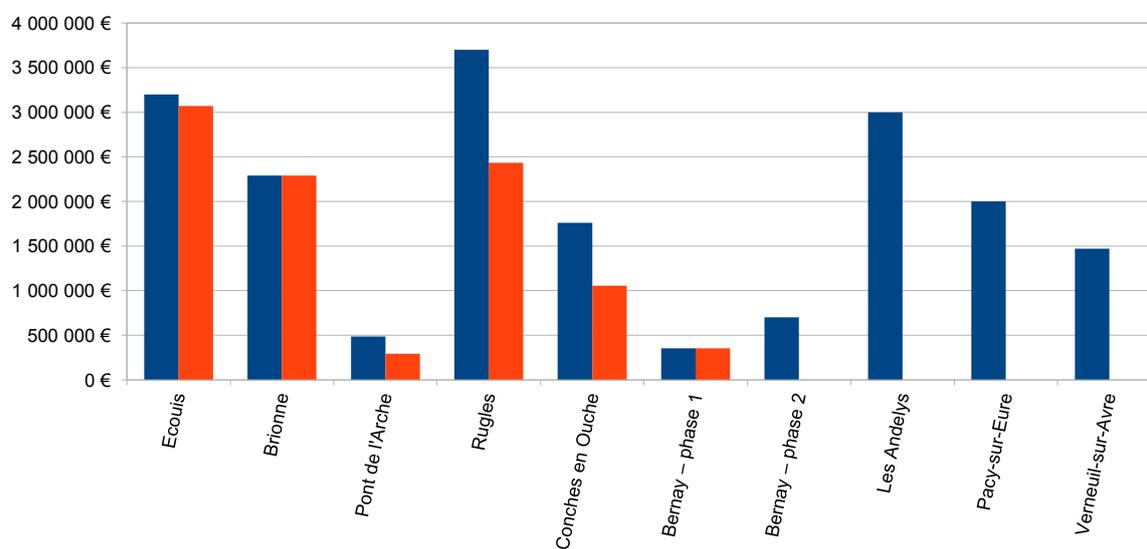
Le plan pluriannuel d'investissement des EPHAD :

Le PPI EHPAD donne lieu à un suivi des opérations dans un contexte où l'avancement des chantiers dépend directement des établissements.

Plan Pluriannuel d'Investissements EHPAD								
Tableau de bord d'avancement								
	Etablissement	Ville	Montant de la subvention accordée	Montant payé fin 2017	Répartition du montant à payer 2019 2020 2021			
					2018	2019	2020	2021
Ancien programme PPI	EHPAD Les Quatre Saisons	Ecouis	3 200 000 €	3 071 606 €				
	EHPAD de Brionne	Brionne	2 291 500 €	2 291 500 €				
	EHPAD de Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	486 000 €	291 600 €	145 800 €	48 600 €		
	EHPAD André Couturier	Rugles	3 699 460 €	2 432 498 €	542 984 €	723 978 €		
	EHPAD Les Reflets d'Argent	Conches en Ouche	1 760 000 €	1 056 000 €	528 000 €	176 000 €		
Nouveau PPI	Centre hospitalier de Bernay – SECURITE	Bernay – phase 1	354 000 €	354 000 €				
	Centre hospitalier de Bernay - HUMANISATION	Bernay – phase 2	700 000 €	0 €		700 000 €		
	Hôpital Saint-Jacques	Les Andelys	3 000 000 €	0 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	300 000 €
	EHPAD de Pacy	Pacy-sur-Eure	2 000 000 €	0 €		600 000 €	600 000 €	800 000 €
	Centre hospitalier de Verneuil Vannerie et cuisine centrale	Verneuil-sur-Avre	1 470 000 €	0 €	441 000 €	441 000 €	441 000 €	147 000 €
		TOTAL	18 960 960 €	9 497 204 €	2 557 784 €	3 589 578 €	1 941 000 €	1 247 000 €

Etat d'avancement PPI EHPAD

- Montant de la subvention accordée
- Montant payé fin 2017



4- La situation des autorisations de programme (AP) par politique

	AP	Engage	Mandate fin 2016	Mandate 2017	Ratio de couverture
Collèges	202.49	72.95	52.76	9.68	1.09
Education hors collèges (subventions en faveur du bloc communal)	24.39	22.61	13.17	3.63	1.6
Mobilité	113.22	95.82	71.28	23.04	0.07
Numérique	44.65	22.64	11.93	10.10	0.06
Personnes âgées	10.71	6.37	4.19	2.18	0
Insertion et action sociale	2.9	2.75	2.06	0.68	0
Enfance famille	0.01	0.01	0.01	0	n.c.
Habitat	34.83	27.63	18.51	3.84	1.37
Agriculture	2.25	2.19	1.71	0.25	0.94
Environnement	37.62	36.75	21.42	3.78	3.06
Appui aux territoires	18.35	15.13	7.38	2.58	2.01
Attractivité économique et touristique	27.84	12.38	8.60	1.48	1.56
Europe et international	0.07	0.07	0	0.07	0
Culture	10.72	9.44	5.25	2.29	0.83
Sport	10.19	8.53	6.05	1.65	0.51
SDIS	0.55	0.55	0	0.55	0
Dirfi	0.13	0.13	0.13	0	n.c.
Patrimoine et logistique	35.4	26.99	19.23	6.81	0.14
Systèmes d'information	7.68	7.5	4.33	2.73	0.16
Ressources humaines	0.29	0.22	0.17	0.04	0.15
Affaires juridiques	0.18	0.15	0.12	0.03	0
Communication et cabinet	0.04	0.04	0.03	0.01	0
Total	584.5	370.84	248.31	75.42	0.62

Le ratio de couverture rapporte le niveau des engagements pluriannuels à la capacité annuelle de mandatement. Le reste à mandater sur les engagements pris est de 47,11 M€ d'où un ratio de 0,62. En d'autres termes, le niveau des engagements pluriannuels de la collectivité est tout à fait soutenable. En revanche, il va croître au fur et à mesure de l'avancement des PPI.

Le stock d'AP s'élève à 584,50 M€ au 31 décembre 2017. Lors du BS 2018, 63,4 M€ d'AP seront soldées du fait de leur total réalisation et, pour les AP millésimées, celles-ci seront diminuées à hauteur des engagements effectués au cours de l'année 2017 (tombées d'AP).

II. Une situation financière particulièrement saine à l'issue de l'exercice 2017

A) Des taux d'épargne parfaitement conformes aux standards de bonne gestion

L'épargne du Département a été améliorée en 2017. Or, l'épargne détermine directement la capacité à investir. En d'autres termes, en préservant son épargne, le Département se donne les moyens de mener à bien ses programmes pluriannuels d'investissement.

OBJET	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	514.42	495.17
Dépense de gestion	450.55	431.06
Epargne de gestion	63.87	64.11
Taux d'épargne de gestion	12.4%	12.9%
Frais financier	4.26	3.73
Epargne brut	59.61	60.38
Taux d'épargne brute	11.6%	12.2%
Remboursement du capital de la dette	19.72	18.49
Epargne nette	39.89	41.89
Taux d'épargne nette	7.8%	8.5%

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Elle tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité : ne sont donc pas pris en compte les frais financiers. L'épargne de gestion s'est établie en 2017 à 64,11 M€ en augmentation de 0,38 % par rapport à 2016 (63,87 M€). Cette hausse est d'autant plus remarquable que les dépenses sociales ont continué à croître et que les dotations de l'État ont encore diminué en 2017.

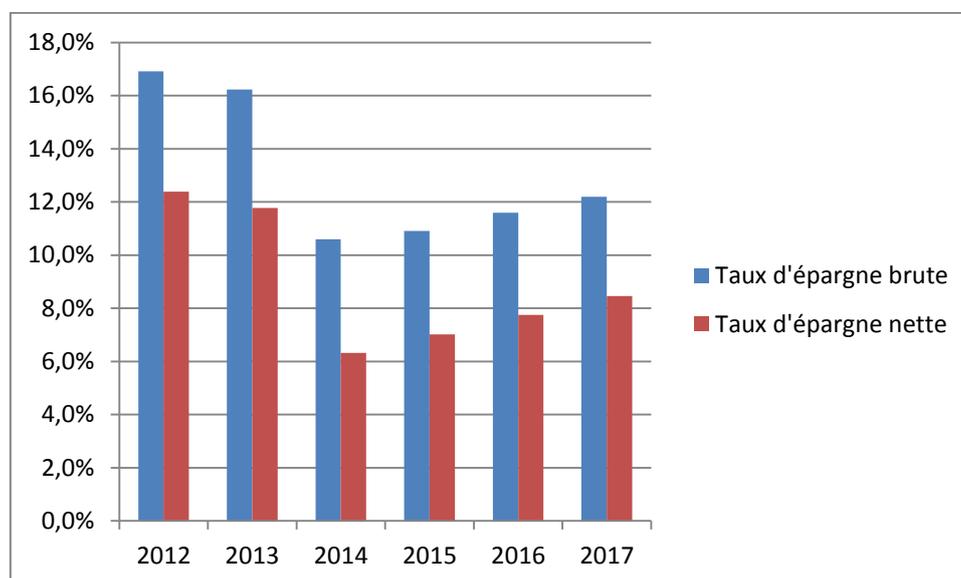
L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2017, l'épargne brute a crû de 1,28 % pour atteindre 60,38 M€ (par rapport à 59,61 M€ en 2016).

L'épargne nette est obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital. Elle s'est élevée à 41,89 M€ par rapport à 39,89 M€ en 2016, soit une hausse de 5 %.

Les différents niveaux d'épargne s'apprécient toutefois prioritairement à travers des taux d'épargne plutôt qu'en valeur absolue. En effet, en rapportant l'épargne aux recettes réelles de fonctionnement, peut être appréciés :

- le degré de maîtrise de la section de fonctionnement ou des dépenses contraintes selon l'épargne considérée ;
- la capacité à dégager une source de financement de l'investissement.

Selon les standards de bonne gestion, en particulier, le taux d'épargne brute ne doit pas être inférieur à 10 %. Dans l'Eure, il atteint 12,2 %.



Entre 2016 et 2017, le taux d'épargne brute est en effet passé de 11,6 % à 12,2 %, soit une hausse de 0,6 points. Le taux d'épargne nette a lui crû de 7,8 % à 8,5 %, soit une augmentation de 0,7 points. Ainsi, 2017 a confirmé la trajectoire de restauration de l'épargne initiée en 2015 après la chute des années précédentes.

B) Des ratios maîtrisés

Au-delà des taux d'épargne, les ratios d'analyse financière au 31 décembre 2017 traduisent une situation maîtrisée.

OBJET	2016	2017
Recettes réelles d'investissement	19.14	14.04
Dépenses réelles d'investissement hors dette	69.20	75.42
Emprunt	5.00	18.50
Taux de financement des dépenses réelles d'investissement Par des ressources propres	85.3%	74.2%
Epargne de gestion/annuité	2.7	2.9
Encours de dette au 31 décembre	248.82	248.82
Capacité de désendettement	4.2	4.1

Cela vaut, d'abord, pour les ratios d'endettement. Le premier d'entre eux est la capacité de désendettement. Elle est passée de de 4,2 ans à 4,1 ans au cours de l'exercice 2017, soit une amélioration de 0,1 an. Pour mettre en perspective cet indicateur, il peut être rappelé que :

- la collectivité est contractuellement engagée auprès de la Banque européenne d'investissement à ne pas dépasser 12 ans sous peine de remboursement ;
- l'Exécutif a fixé une limite à 10 ans, ce niveau étant considéré comme le seuil de solvabilité des collectivités territoriales ;
- la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a fixé un plafond national de référence à ne pas dépasser et il s'élève à 10 ans pour les départements.

Un deuxième ratio qui a donné lieu à un engagement contractuel vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement rapporte l'épargne de gestion à l'annuité. Il permet ainsi d'apprécier la capacité structurelle à faire face à l'annuité, et donc la solvabilité de la collectivité. Le Département ne doit pas aller en-deçà de 1,3, ce qui correspond, au-delà de l'obligation contractuelle, à un véritable seuil d'alerte. En 2017, le ratio s'est établi à 2,9.

III. Un résultat de clôture contenu qui atteste un bon calibrage de l'emprunt

Le niveau du résultat de clôture renvoie à un enjeu du bon calibrage de l'emprunt. En effet, sauf opportunité de marché ou anticipation de remontée rapide des taux, le résultat représente de l'emprunt mobilisé par anticipation, et donc une dépense superfétatoire à travers les frais financiers de cet emprunt qui en résultent.

Optimiser la gestion suppose donc de minimiser le résultat de clôture. Il existe quatre freins à cette optimisation :

- la contrainte d'un montant minimale d'émission pour se financer dans de bonnes conditions. Sur le marché obligataire, un minimum de 5 M€ tend à être exigé ;
- le fait que les marges supportées sont plus élevées au cours des dernières semaines de l'année, ce qui invite à anticiper les émissions ;
- le fait que l'État verse des recettes imprévues au cours des derniers jours de l'année ;
- un certain degré d'incertitude concernant le niveau du service fait au 31 décembre, et donc les rattachements à l'exercice à effectuer.

En 2017 :

- les dépenses totales de l'exercice se sont élevées à 688,10 M€, dont 486,78 M€ en fonctionnement et 201,32 M€ en investissement. Les dépenses de fonctionnement se sont décomposées en 434,79 M€ de dépenses réelles et 51,99 M€ de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'investissement ont été constituées de 100,79 M€ d'opérations réelles, 47,85 M€ de reprise du déficit antérieur 2016 et 52,68 M€ d'opérations d'ordre ;

- Les recettes totales se sont élevées à 691,78 M€, dont 542,96 M€ de recettes de fonctionnement et 148,82 M€ de recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement se sont décomposées en 495,17 M€ de recettes réelles, 4,67 M€ de reprise de l'excédent 2016 et 43,12 M€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se sont réparties entre 39,41 M€ de recettes réelles, 61,56 M€ de recettes d'ordre et 47,85 M€ d'excédent d'investissement capitalisé (1068) ;

- le résultat de l'exercice hors 1068 a été négatif à hauteur de 0,99 M€ sans la reprise du résultat de -0,25 M€ du budget annexe du parc routier de l'Eure et du résultat de -0,32 M€ du budget annexe du laboratoire départementale d'analyses effectué lors du BS 2017 ;

- le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'était établi à 5,24 M€. Avec un résultat propre de l'exercice de -0,99 M€ et des résultats des budgets annexes de -0,57 M€, le résultat de clôture 2017 a atteint à 3,68 M€.

Ce résultat sera affecté lors du budget supplémentaire. Le résultat du budget annexe du CLIC de Louviers (budget clôturé au 31 décembre 2017), sera également repris à cette occasion.

L'ensemble de ces résultats est récapitulé dans le tableau suivant.

RESULTAT DU CA 2017 - BUDGET PRINCIPAL

OBJET	INVESTISSEMENT 2017	FONCTIONNEMENT 2017	TOTAUX 2017
A) RECETTES	148 822 231,26	538 286 593,00	687 108 824,26
Recettes réelles	39 414 184,47	495 169 422,46	534 583 606,93
Recettes d'ordre	61 562 717,56	43 117 170,54	104 679 888,10
Affectation (1068)	47 845 329,23		47 845 329,23
B) DEPENSES	153 471 533,06	486 784 972,48	640 256 505,54
Dépenses réelles	100 788 187,46	434 788 429,98	535 576 617,44
Dépenses d'ordre	52 683 345,60	51 996 542,50	104 679 888,10
C) RESULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	-4 649 301,80	51 501 620,52	46 852 318,72
D) RESULTATS ANTERIEURS	47 845 329,23	4 673 159,62	-43 172 169,61
Dépenses d'investissement (001)	47 845 329,23		
Recettes de fonctionnement (002)		4 673 159,62	
E) RESULTAT DE CLOTURE (C+D)	-52 494 631,03	56 174 780,14	3 680 149,11
F) SOLDE DES RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00		0,00
Recettes	0,00		0,00
G) RESULTAT CUMULE (E+F)	-52 494 631,03	56 174 780,14	3 680 149,11

L'intégration du résultat du budget annexe clôturé sera proposée selon les modalités suivantes au budget supplémentaire 2018 du budget principal :

- le résultat de clôture du CLIC de Louviers est excédentaire en section d'investissement pour 5 426,13 € et s'établit à 0 € en section de fonctionnement, d'où une solde excédentaire de 5 426,13 € ;

IV. Gestion de la dette et de la trésorerie du département

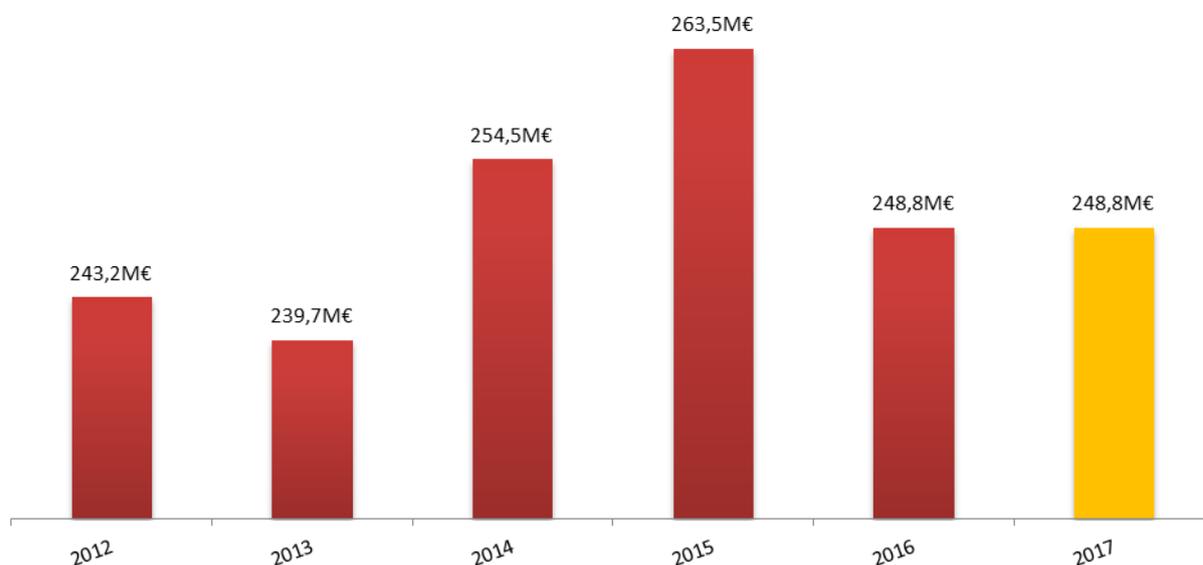
1. La situation de la dette du Département au 31 décembre 2017 : un encours stable par rapport à 2016 et en diminution depuis 2015

L'encours de dette a été stable en 2017 par rapport à 2016 à 248,8 M€. Cette stabilité s'explique logiquement par un faible recours à l'emprunt pour financer les investissements.

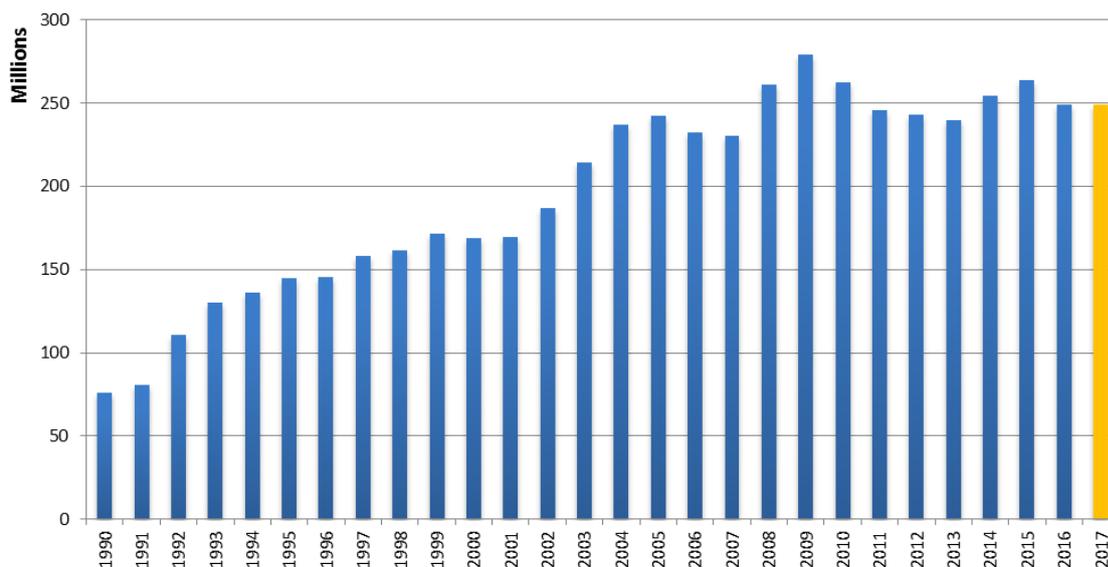
Le Département a en effet eu recours à l'emprunt à hauteur de 18,5 M€, soit un montant rigoureusement équivalent à celui du capital remboursé au cours de cet exercice. Logiquement, l'encours a donc été stable.

Au cours de la période 2015-2017, l'encours de dette du Département a reflué de 14,7 M€.

Le graphique ci-après présente l'évolution de l'encours du Département en remontant jusqu'à 2012 :



En longue période, l'encours de dette du Département a fortement crû. Ceci s'explique par les différentes étapes de décentralisation. La dette est passée de 76 M€ en 1990 à 248,8 M€ au 31 décembre 2017.



2. Un portefeuille de dette équilibré

Après intégration des opérations d'emprunt et de remboursement en capital de la dette, le portefeuille de dette départementale comporte 32 emprunts répartis de la manière suivante :

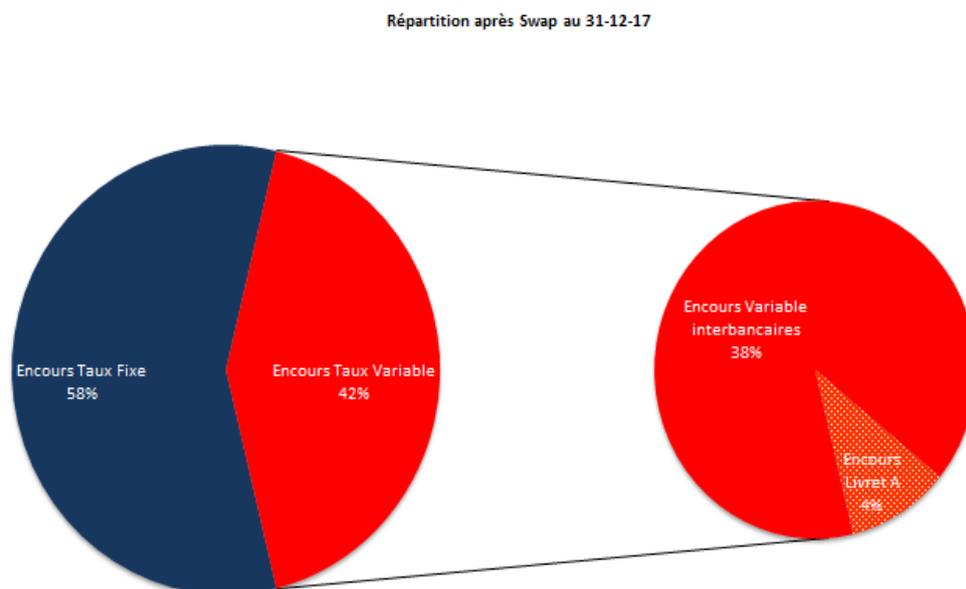
- 17 emprunts à taux fixes pour un montant global de 134,2 M€ ;
- 15 emprunts à taux variables d'un encours de 114,6 M€ dont un emprunt totalisant 10,9 M€ indexé sur le Livret A.

Le Département dispose d'un instrument de gestion du risque de taux « swap vanille » permettant de se couvrir contre la hausse des taux. Cet instrument est adossé à un emprunt à taux variable de 9 M€ à fin 2017.

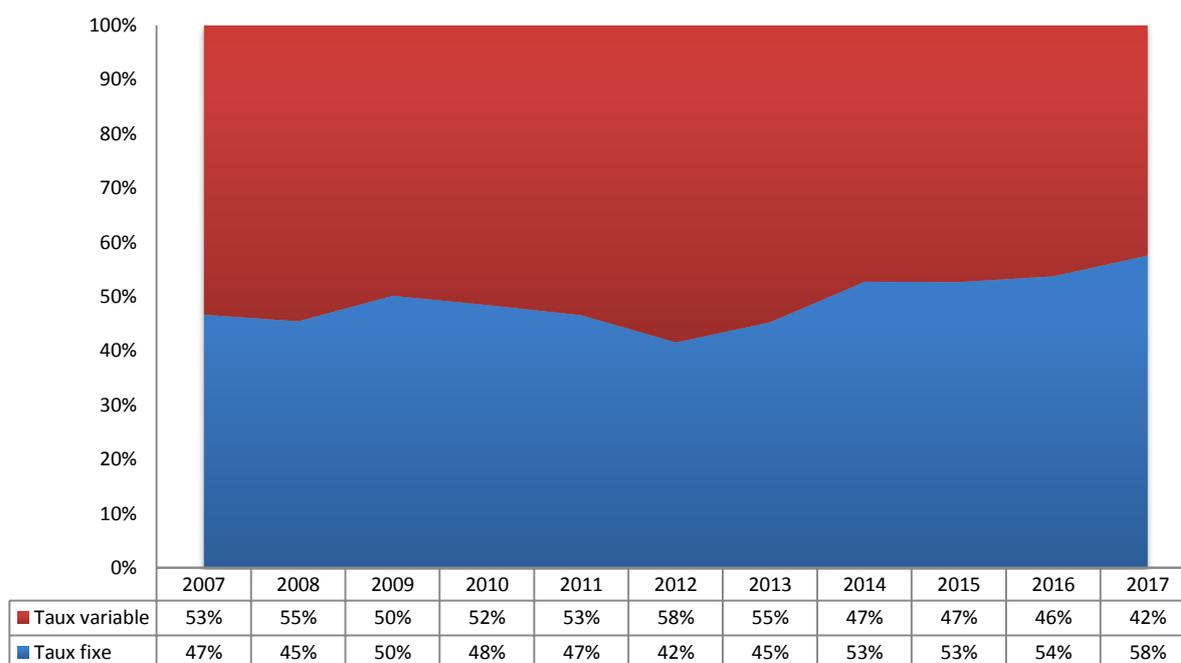
2.1 Un tendancier de hausse de la part de l'encours à taux fixe

La pondération fixe-variable du portefeuille de dette du Département est notamment fondée sur l'anticipation de l'évolution des taux d'intérêt. Le Département adopte une stratégie prudente pour minimiser le coût de la dette tout en limitant les effets d'un éventuel retournement de marché.

L'exposition en taux de la dette après prise en compte des instruments dérivés (swap vanille) est la suivante :



Le profil des taux d'intérêt après swap, c'est-à-dire la répartition entre taux fixe et taux variable, est de 58 %/42 % contre 54 %/46 % en 2016. Il s'agit du plus haut niveau de sécurisation de l'encours de dette depuis 2007. Le graphique ci-après montre la répartition du portefeuille de dette consolidée depuis 10 ans.

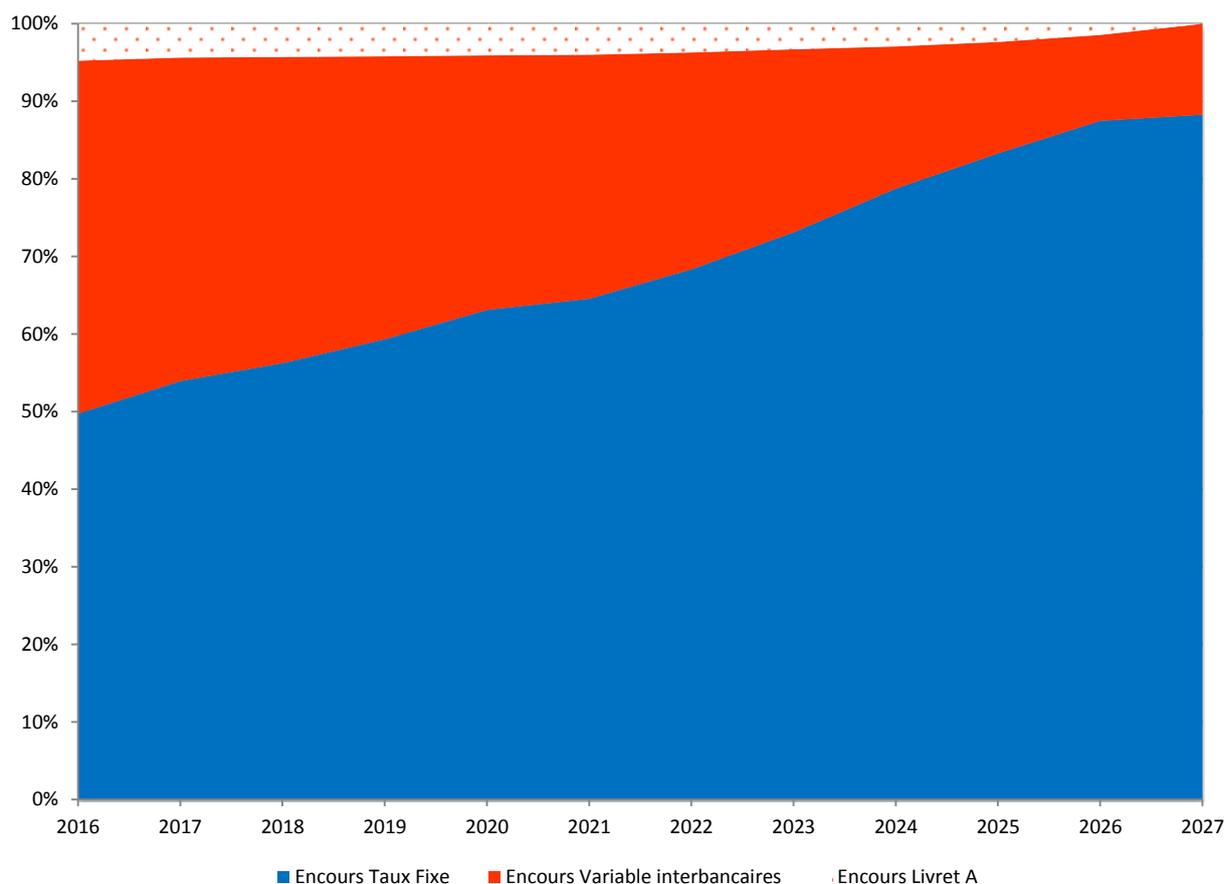


La progression de l'encours à taux fixe renvoie à une double justification :

- une durée résiduelle plus longue que l'encours à taux variable du fait notamment de la présence d'emprunts obligataires à remboursement in fine (71 % de l'encours à taux fixe) ;
- un niveau des taux longs bien en deçà de leur moyenne historique qui plaide pour une consolidation des nouveaux emprunts à taux fixe.

L'analyse du risque de taux du Département renvoie également à l'analyse du profil d'extinction de la dette. Il existe une tendance à l'augmentation de la part à taux fixe. Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de dette à taux fixe représentera 66 % de la dette consolidée en 2020 et atteindra 84 % à l'horizon 2025.

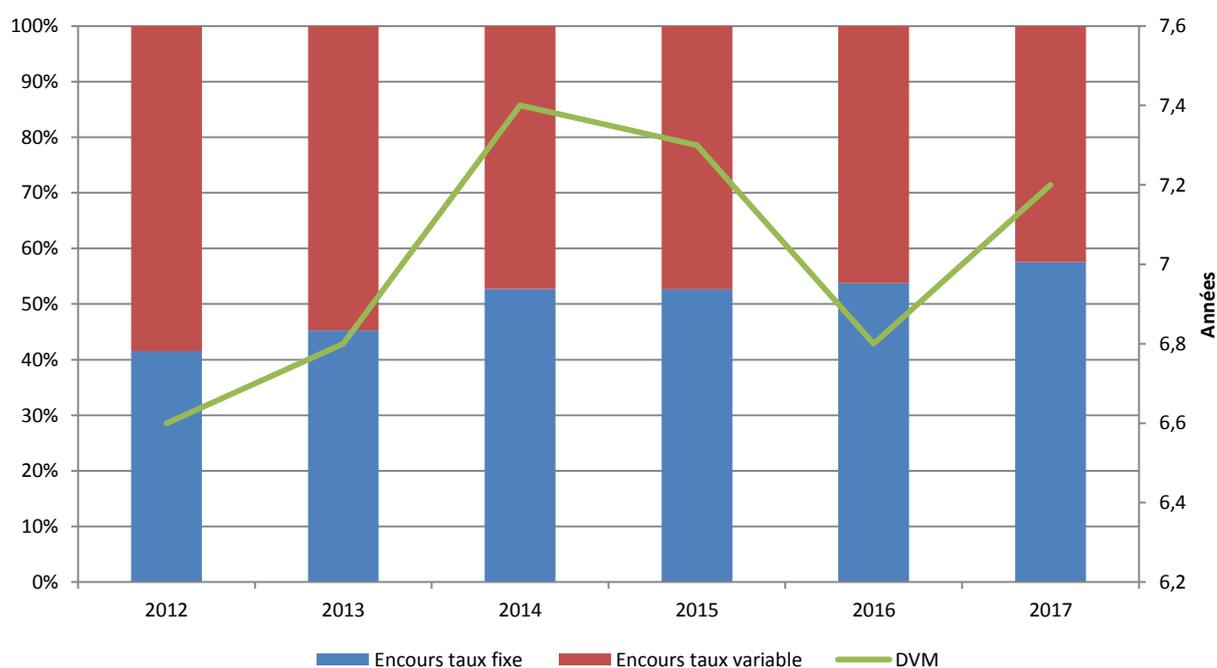
Le schéma ci-après permet d'observer l'évolution de chaque catégorie de risque de taux au cours des prochaines années :



La hausse progressive de l'encours à taux fixe est due essentiellement aux emprunts obligataires à amortissement in fine qui sont majoritairement à taux fixe. Cette évolution structurelle est synonyme de perte de souplesse sur la gestion de l'encours à moyen et long termes. Par conséquent, il conviendra au moment opportun de mener des opérations de rééquilibrage de profil de taux. L'enveloppe BEI de 65 M€ contractée en 2016 sera également utilisée à cette fin.

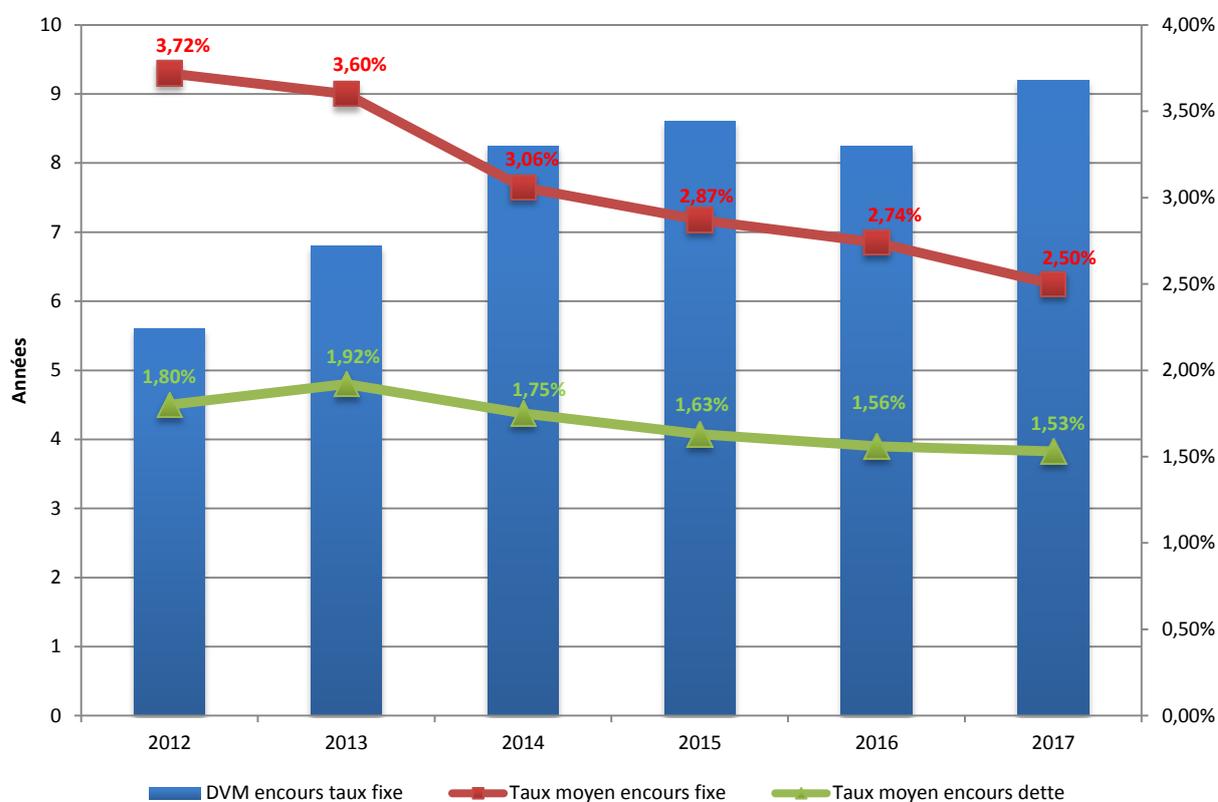
2.2 Une dette plus résiliente à la remontée des taux

La durée de vie moyenne (DVM) de la dette a atteint 7,2 années en 2017 contre 6,8 années en 2016. Elle a progressé de 0,6 année depuis 2012. Cette évolution résulte de l'allongement de la durée de vie moyenne de la dette à taux fixe via notamment les émissions obligataires à partir de 2013. En effet, la durée de vie moyenne de la dette à taux fixe (hors instrument de couverture) s'établit à 9,2 années (8,25 années en 2016).



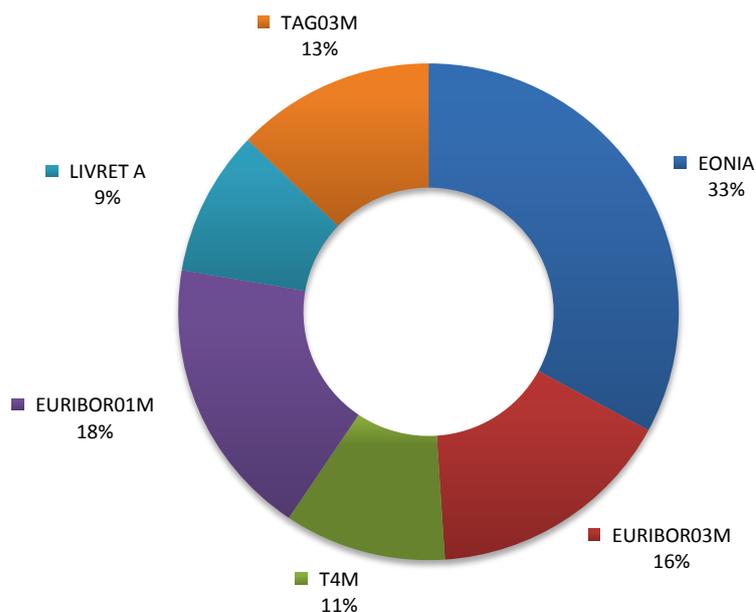
Comme le montre le graphique ci-dessous, l'allongement de la durée de vie moyenne ne s'est pas faite au détriment du coût de la dette. A contrario, le taux moyen de la dette à taux fixe a

fortement diminué sur la période. Le taux moyen de la dette baisse également de 27 points de base entre 2012 et 2017.



2.3 Une dette à taux variable très saine et performante

La dette à taux variable (114,6 M€ à fin 2017) est essentiellement assise sur des index très courts (inférieurs ou égaux à 3 mois) afin de profiter pleinement des opportunités offertes par la pente de la courbe des taux. Le graphique ci-dessous détaille les différents index utilisés à fin 2017 :



Dans ce contexte de taux courts négatifs, la dette à taux variable permet de minimiser les frais financiers payés par le Département. Le taux payé sur la partie variable de la dette du Département affiche 0,15 %. Cette performance de l'encours à taux variable est synthétisée dans le tableau ci-après :

Répartition de la dette à taux variable	Encours fin 2017 (M€)	Taux moyen
Encours Variables interbancaires	103,7	0,01%
Encours Livret A	10,9	1,47%
Taux moyen	114,6	0,15%

2.4 Une dette à taux fixe issue à la fois de contrats bancaires et d'émissions et placements privés

La dette à taux fixe représente 134,2 M€, soit 54 % de l'encours de dette global (hors instrument de couverture). Elle a progressé de 4 points par rapport à 2016, soit une hausse équivalente à 19,4 M€. Les montants des échéances étant connus, cette partie de la dette ne représente aucun risque de variation des frais financiers. Les conditions de taux de la dette à taux fixe se présentent comme suit :

Répartition de la dette à taux fixe	Encours fin 2017 (M€)	Taux moyen
Encours bancaire classique	38,7	3,85%
Encours obligataire et placement privé	95,5	1,95%
Total	134,2	2,50%

2.5 Une dette diversifiée via une répartition entre prêteurs

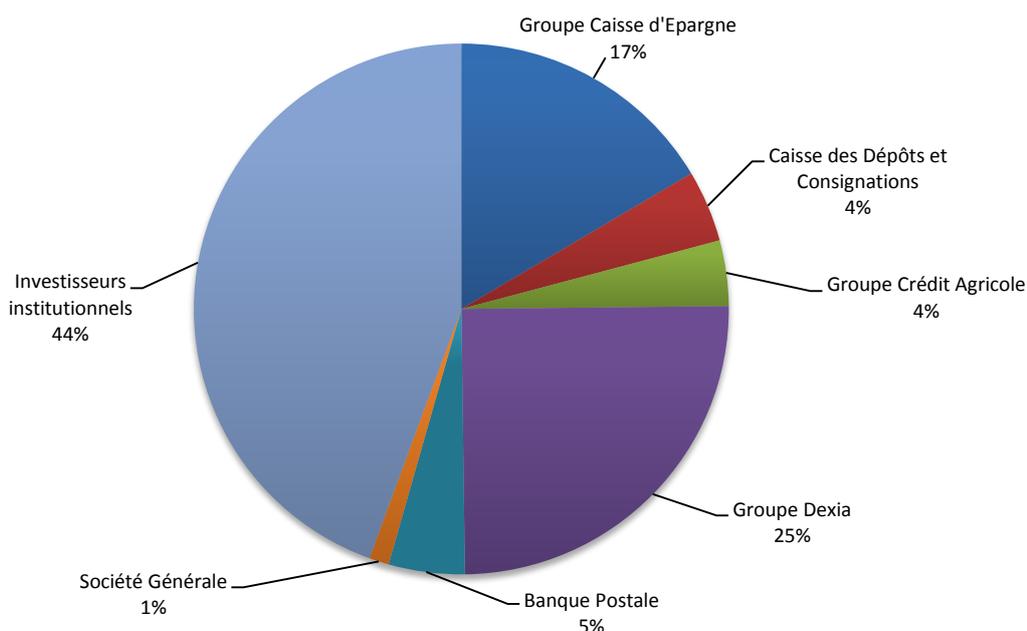
La répartition de l'encours de dette au 31 décembre 2017 entre les différents partenaires financiers du Département est la suivante :

Établissement prêteur (millions d'euros)	2016	2017	Variation
Groupe Caisse d'Épargne	46,6	41,0	-5,7
Caisse des Dépôts et Consignations	11,9	10,9	-1,0
Groupe Crédit Agricole	13,7	9,9	-3,8
Groupe Dexia	81,1	62,1	-19,0
Banque Postale		11,4	11,4
Société Générale	3,5	3,0	-0,5
Investisseurs institutionnels	92	110,5	18,5
Total	248,8	248,8	0,0

L'encours bancaire reste majoritaire, en l'occurrence à hauteur de 53 %. Il est détenu par Dexia pour 25 % suivi du groupe Caisse d'épargne pour environ 17 %. La présence de la Banque Postale (5 %) dans l'encours de dette est due à une cession par Dexia de deux prêts le 24 novembre 2017.

Le financement désintermédié, première source de financement du Département depuis plusieurs années, représente 44 % de l'encours soit 110,5 M€, il est porté par des investisseurs institutionnels (assureurs, banques,...).

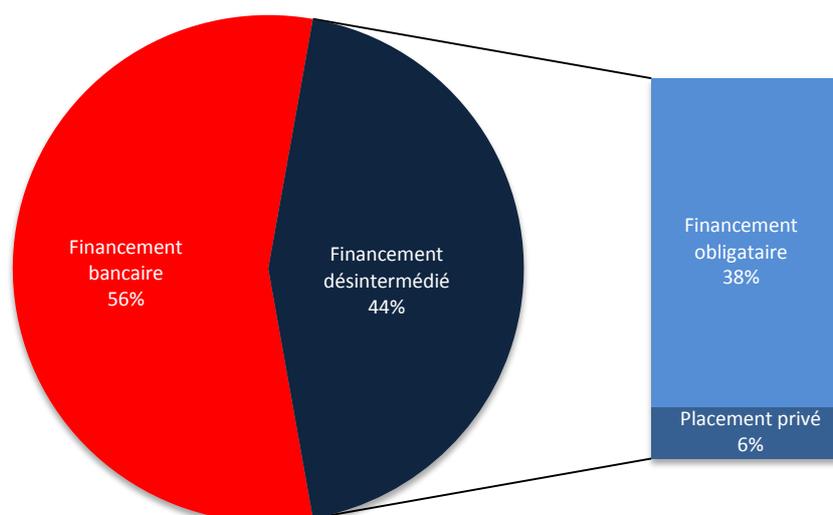
Le graphique ci-après présente le poids des différentes sources de financement dans l'encours de dette :



Compte tenu de l'arrêt de la production de crédits par Dexia, le poids de cette banque dans le portefeuille de dette ne pourra mécaniquement que baisser.

Concernant le financement désintermédié, il est constitué d'emprunts obligataires à hauteur de 95,5 M€ et de placements privés pour 15 M€.

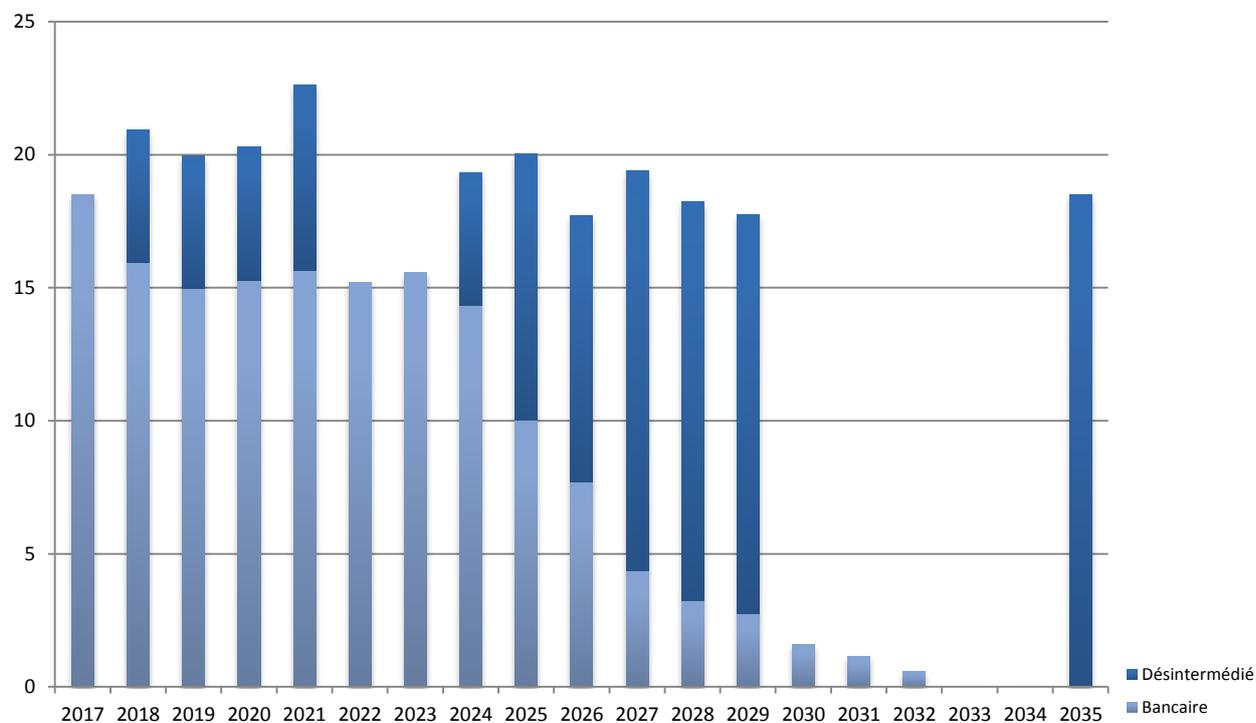
Une classification de la dette du Département selon la nature du financement permet de présenter un portefeuille de dette diversifié entre financement bancaire et financement désintermédié.



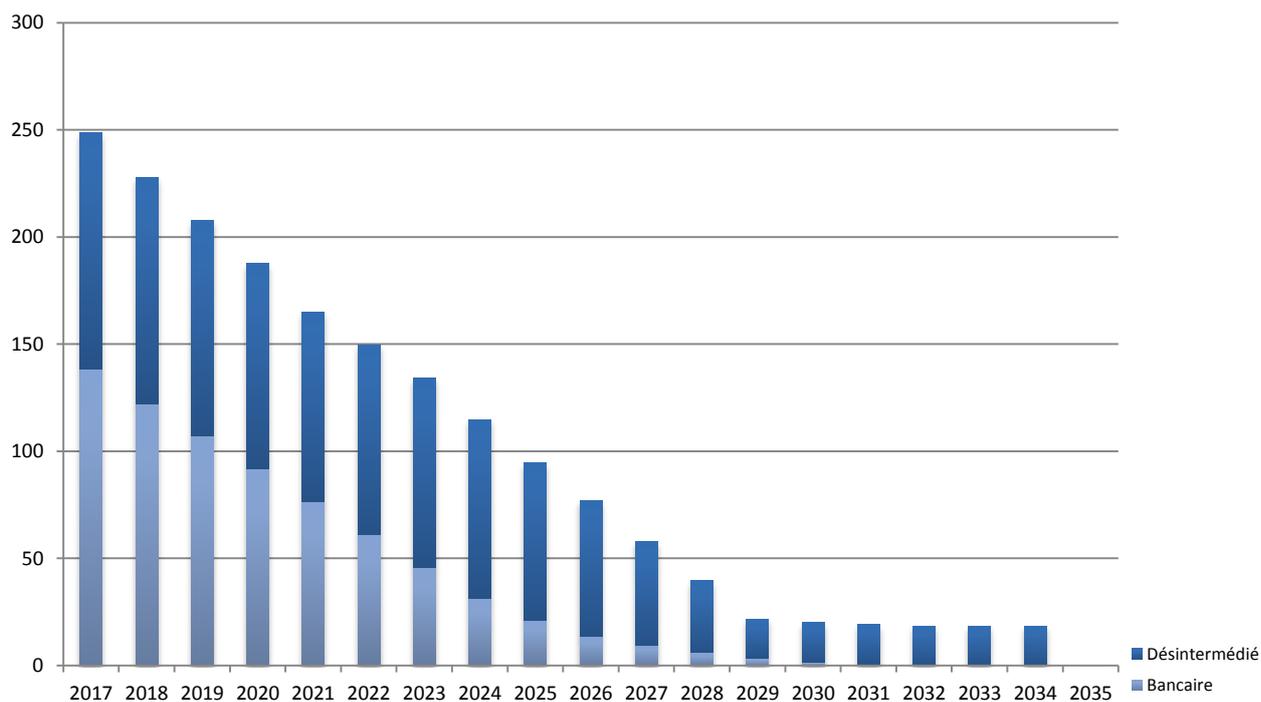
2.5 Une dette départementale relevant exclusivement de la catégorie 1A de la charte Gissler

Dans l'optique d'une gestion des risques, le Département respecte la charte de bonne conduite édictée par le Ministère des finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Reprise dans la circulaire du 26 juin 2010, la charte classe le risque associé aux produits bancaires en fonction de leurs indices sous-jacents (de 1 à 5) et de leur structure (de A à E). La répartition de l'encours de dette du Département selon cette nomenclature est présentée ci-après :

Le graphique suivant présente l'échéancier de remboursement en capital de la dette en distinguant le capital à rembourser au titre des emprunts bancaires classiques de celui des emprunts obligataires et placements privés à remboursement in fine.

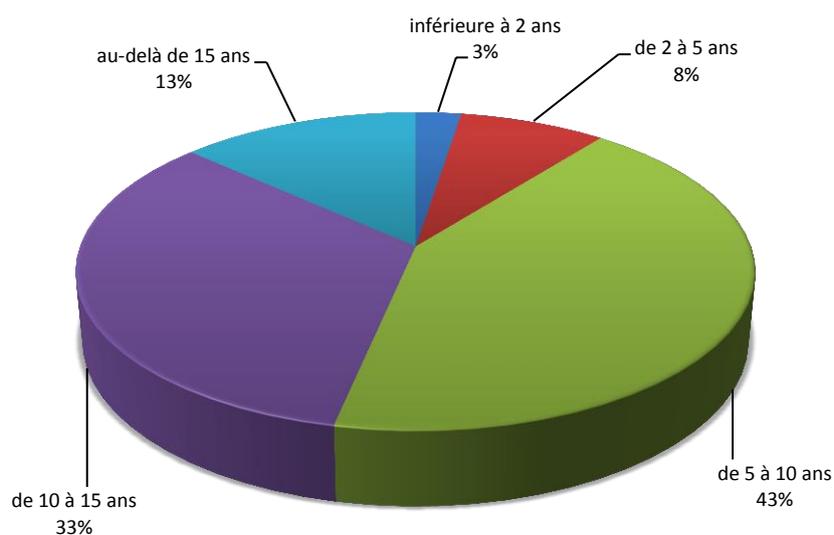


Il résulte de cette répartition des nouvelles échéances le profil d'extinction suivant :



Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de dette du Département serait complètement éteint en 2035.

Une lecture plus fine du profil d'extinction de la dette se traduit par une répartition de l'encours de dette par maturité résiduelle. Les maturités résiduelles supérieures à 10 ans représentent 46 % de l'encours :



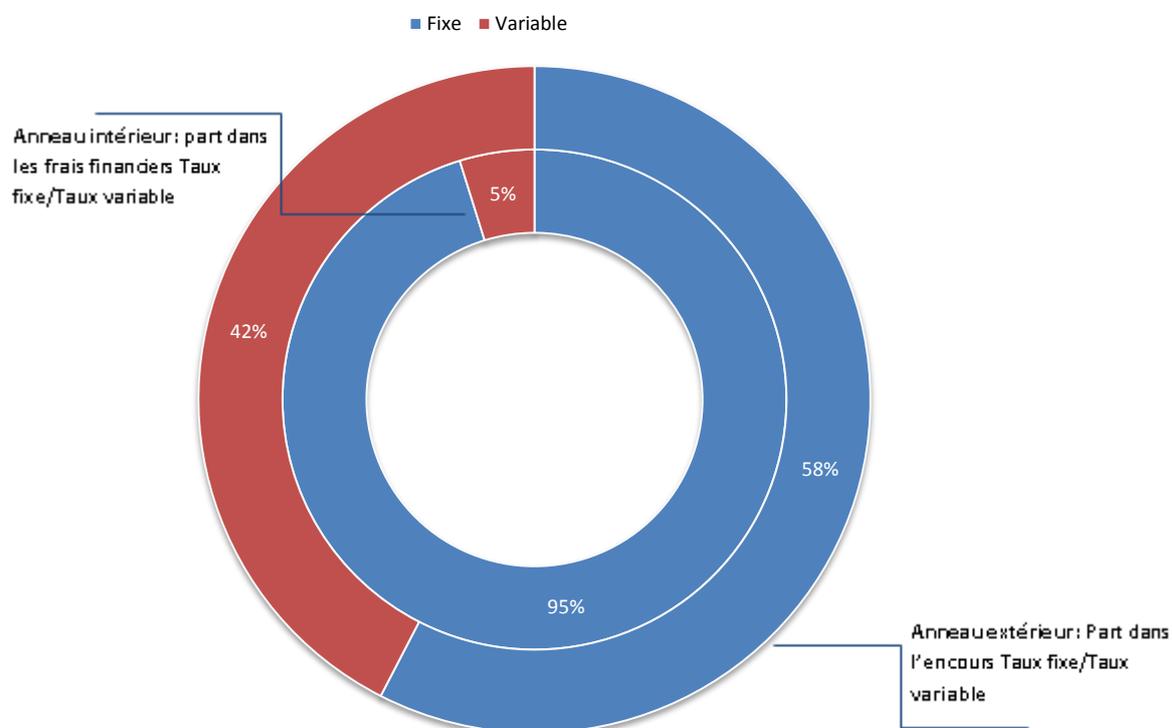
4. Les charges financières réduites

4.1 Des intérêts contenus

Les intérêts de la dette réglés à l'échéance se sont élevés en 2017 à 3,5 M€ hors impact de l'instrument de couverture, en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2016 (3,9 M€). La diminution des frais financiers s'explique par l'effet conjugué d'une stabilité de l'encours de dette et d'un maintien des taux monétaires à leur niveau plancher.

En prenant en compte le coût du swap (0,31 M€), la charge de la dette a atteint 3,8 M€ après 4,2 M€ en 2016.

Dans ce contexte de taux courts très bas, la charge de la dette à taux variable ne représente que 5 % de la charge globale de la dette pour un encours à taux flottant au 31 décembre 2017 de 105,6 M€ (après instrument de couverture). Le schéma ci-après met en perspective les charges financières en fonction de la structure de taux des contrats qui en sont à l'origine.



La charge fixe payée au titre de l'instrument dérivé (swap vanille) atteint 0,31 M€ par rapport à 0,33 M€ en 2016. Il est à noter que ce montant prend également en compte la prime supplémentaire versée par le Département du fait des taux négatifs de la jambe variable.

Le tableau suivant récapitule tous les éléments constitutifs de la charge de la dette du Département au 31 décembre 2017 :

En millions d'euros	2015	2016	2017
ENCOURS DETTE (A)	3,50	3,85	3,50
Encours à taux fixe (66111)	3,14	3,60	3,32
Encours à taux variable (66111)	0,36	0,25	0,18
INSTRUMENT DE COUVERTURE (B) = (6688) - (7688)	0,34	0,33	0,31
Intérêts versés (6688)	0,34	0,33	0,31
Intérêts reçus (7688)	0,00	0,00	0,00
TOTAL (A+B)	3,84	4,18	3,81

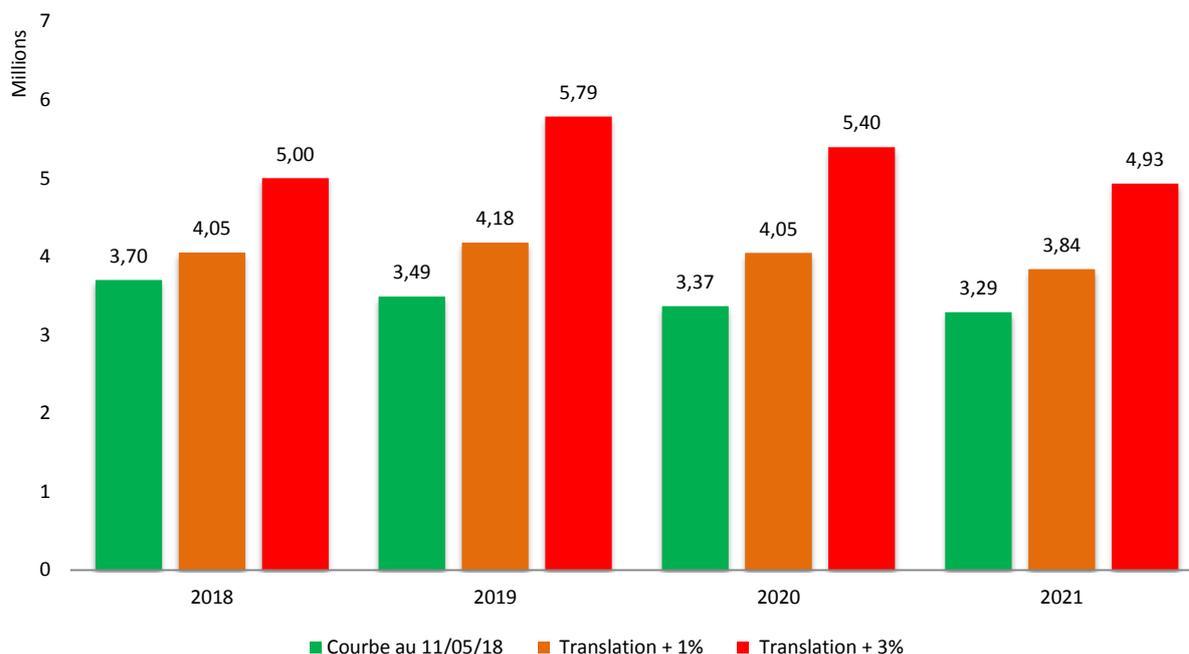
4.2 Une faible exposition au risque de taux

Selon l'allocation fixe/variable du portefeuille de dette, les charges d'intérêts sont plus ou moins sensibles à l'évolution de la courbe des taux. Pour mesurer la sensibilité de l'encours de dette départemental, il est proposé une simulation des charges d'intérêts au cours des quatre prochaines années avec un choc de la courbe des taux. Les scénarios de choc utilisés sont les suivants :

- Scénario 1 : courbe Euro au 11 mai 2018 ;
- Scénario 2 : translation de la courbe Euro de + 1 % de la courbe Euro ;
- Scénario 3 : translation de la courbe Euro de + 3 % de la courbe Euro.

Cette simulation est réalisée à partir de l'amortissement de l'encours de dette actuel, sans envisager de nouveaux financements futurs.

Les résultats ainsi obtenus sont présentés dans le graphique ci-après :



Le tableau ci-dessous montre la variation des charges d'intérêts en fonction du scénario 1 (courbe au 11/5/2018) :

	2018	2019	2020	2021
Translation + 1%	+ 0,35M€	+ 0,69M€	+ 0,68M€	+ 0,55M€
Translation + 3%	+ 1,30M€	+ 2,30M€	2,03M€	+ 1,64M€

Le ratio épargne de gestion/annuité de la dette permet d'apprécier la soutenabilité de la dette face à un choc de taux. Pour les besoins de la simulation, a été pris en compte un niveau d'épargne de gestion du Département figé sur la période simulée à son niveau de 2017, soit 64,11 M€.

Le tableau ci-après met en perspective l'évolution du ratio en fonction du scénario de taux et au regard de la limite fixée contractuellement avec la Banque Européenne d'Investissement c'est-à-dire une épargne de gestion toujours supérieure à 1,3 fois l'annuité de la dette.

	2018	2019	2020	2021
Ratio Scénario 1	2,6	2,7	2,7	2,5
Ratio Scénario 2	2,6	2,7	2,6	2,4
Ratio Scénario 3	2,5	2,5	2,5	2,3

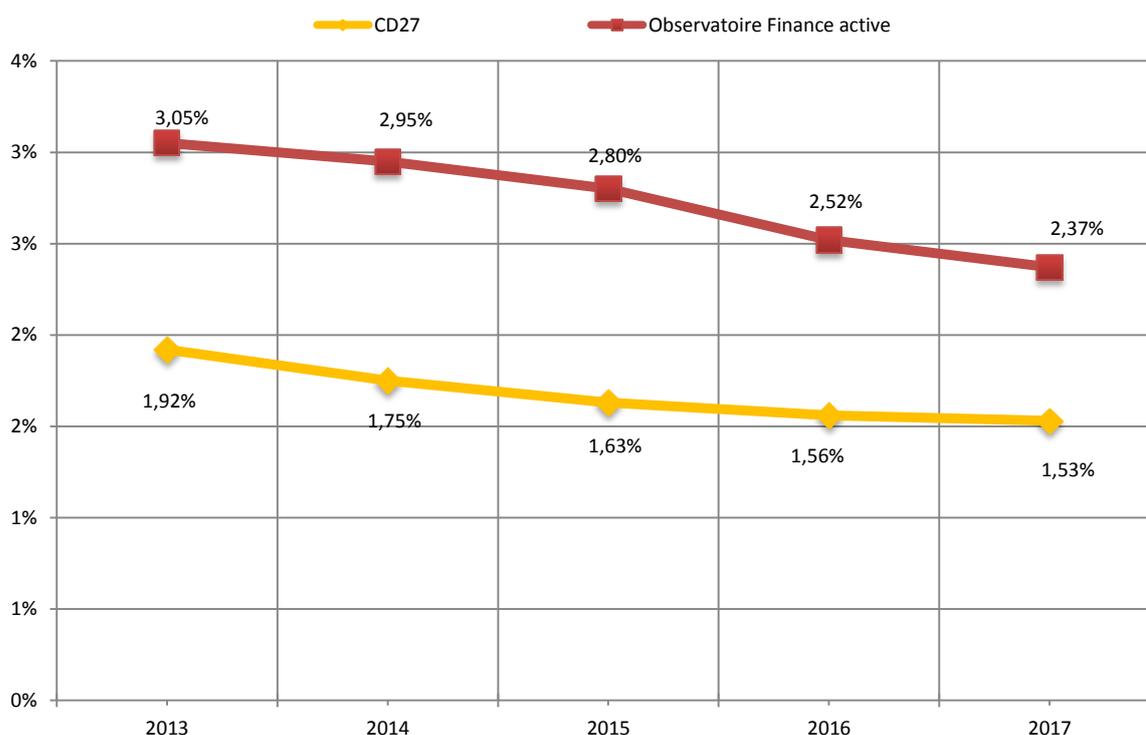
5. Une dette soutenable dont le coût est optimisé

À périmètre comparable, le Département présente une situation d'endettement favorable.

Elle se caractérise à fin 2017 par :

- un taux moyen de dette de 1,53 %, un niveau qui permet au Département de surperformer la moyenne de sa strate (2,26% à fin 2017) et de l'ensemble des collectivités au cours des dernières années ;
- une capacité de désendettement de 4,1 années, bien en deçà du plafond national de référence issu de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;
- une soutenabilité de la dette avérée grâce à :
 - un ratio dette/recettes réelles de fonctionnement de 50,24 %;
 - un ratio de charges d'intérêts dans les dépenses de fonctionnement contenu à 0,9 %;
 - un ratio épargne de gestion/annuité de la dette de 2,9, nettement supérieur au seuil de risque (<1,3) ;
 - un ratio dette par habitant stable à 418,1 €.

La performance de gestion d'une dette s'apprécie également au travers d'une analyse comparative du taux moyen de la dette. L'analyse proposée dans le graphique ci-après est réalisée à partir d'une étude du cabinet Finance Active, menée sur un panel de plus de 1 230 collectivités locales, représentant un encours de dette de 100,9 milliards d'euros.



Le taux moyen de la dette du Département a baissé de 39 points de base entre 2013 et 2017. Ce différentiel de taux rapporté à l'encours de dette de 248,8 M€ à fin 2017, représente une économie de fonctionnement de 0,970 M€.

Par ailleurs, l'écart entre le coût de la dette de notre Département et celui de l'ensemble de l'échantillon de collectivités de l'observatoire s'est établi à 0,84 % en 2017. Cela signifie sur la base de l'encours 2017 de moindres frais financiers à hauteur de 2,1 M€.

6. Une gestion de la dette départementale en 2017 marquée par la mobilisation du programme EMTN

6.1 Un recours prioritaire aux outils de financement désintermédié

Pour assurer son financement de manière optimisée et sécurisée, le Département a développé des instruments financiers lui permettant de recourir directement aux marchés financiers.

6.1.1 Le programme EMTN

En 2013 le Département a mis en place un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Note) dont le plafond est fixé à 400 M€. Il permet au Département de procéder à tout moment à des émissions obligataires sans que le total des titres en circulation ne puisse dépasser le plafond du programme. Les modalités des émissions réalisées dans le cadre du programme sont consignées dans un document appelé « prospectus de base » visé par l'autorité des marchés financiers (AMF).

Le programme EMTN présente un grand intérêt pour des emprunteurs comme le Département de l'Eure. Il permet :

- de couvrir les besoins de financement à tout moment quels que soient le volume ou la durée ;
- de minimiser les frais financiers : actuellement le taux d'emprunt obligataire est moins élevé qu'un financement bancaire ;
- d'élargir le panel des prêteurs ;
- d'arbitrer entre possibilités d'émission : syndiquée/non syndiquée, cotée/non cotée ;
- de bénéficier d'une grande réactivité pour trouver un financement et/ou profiter des conditions de marché favorables.

À la clôture de l'exercice 2017, l'encours du programme s'élève à 95,5 M€ en progression de 18,5 M€ au cours de l'année. Le taux d'utilisation du programme EMTN est de 23,9 % à fin 2016.

6.1.2 Les placements privés

En 2014, le Département s'est doté d'une documentation sur mesure lui permettant de contracter des prêts en bilatéral directement auprès de compagnies d'assurances et autres investisseurs institutionnels. L'encours issu des placements privés est stable en 2017 à 15 M€. Il est détenu par la compagnie d'assurances Allianz.

6.2 Un seul emprunt en 2017 qui a permis de stabiliser l'endettement

Le besoin de financement par emprunt a représenté 18,5 M€ pour l'exercice 2017 contre 5 M€ pour l'exercice antérieur. Ce besoin de financement a été satisfait via le programme EMTN du Département.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de l'émission obligataire 2017.

Outil de financement	Chef de file	Date d'émission	Montant	Taux	Maturité
EMTN	SG CIB	12/12/2017	18,5 M€	Fixe 1,36 %	18 ans

Une convention de prêt de 65 M€ de la Banque Européenne d'Investissement : une réserve de financement entièrement disponible à fin 2017

Le 9 décembre 2016 le Département a signé une convention de financement avec la Banque européenne d'investissement (BEI). Elle porte sur un montant de 65 M€.

Ce financement sous forme de prêt est destiné à financer sur 5 ans, 20 opérations d'investissement du Département dont 19 en faveur des collèges eurois et une opération en faveur du foyer départemental de l'enfance. Le total de ces projets s'élève à 135,6 M€. En effet, le principe consiste à justifier deux euros d'investissement pour obtenir un euro de prêt.

Le prêt BEI représente une double opportunité pour le Département.

L'intérêt est, avant tout, financier (la marge contractualisée s'établit à Euribor 3 mois + 0,405%). Grâce au coût très compétitif du financement BEI, le Département va réaliser des économies budgétaires importantes sur les frais financiers.

Ensuite, cette ressource permet de diversifier et de sécuriser une partie du besoin de financement par emprunt du Département. En termes de stratégie financière, il s'agit d'un outil efficace pour une gestion budgétaire fluide et indépendante des contraintes de financement externes.

À travers la convention, le Département s'est engagé à respecter deux ratios financiers :

- sa capacité de désendettement ne doit pas dépasser 12 ans ;
- son épargne de gestion ne doit pas être inférieure à 1,3 fois l'annuité de la dette.

Dans le dernier compte administratif du Département, à savoir 2017, les ratios se sont respectivement établis à 4,1 ans et 2,9.

Au-delà des engagements financiers, du point de vue technique et opérationnel, le Département doit transmettre chaque année des indicateurs de suivi exigés par la BEI en matière d'économies d'énergie et de normes environnementales.

Le tableau ci-après présente l'état d'exécution de la convention à fin 2017 :

	2017
Montant total	65 M€
Date de début	09/12/2016
Date finale de disponibilité	09/12/2021
Nombre de tirages possible	10
Nombre de tirages effectués	-
Montant tiré	-
Solde enveloppe	65 M€

7. Une gestion de la trésorerie à l'origine de recettes en 2017

7.1 Des outils diversifiés de gestion de la trésorerie

L'objectif de la gestion de la trésorerie est d'assurer la couverture à tout moment du décalage entre les encaissements et les décaissements. Cela implique un niveau d'encaisse suffisant pour répondre aux besoins opérationnels du Département. Pour accomplir cette mission à moindre coût, le Département a diversifié ses sources de financement à court terme en 2012 par la mise en place d'un programme de billets de trésorerie. Cet instrument qui permet d'accéder directement aux marchés financiers est utilisé de manière complémentaire avec les lignes de trésorerie traditionnelles.

7.1.1 Un recours aux lignes de trésorerie exclusivement pour des motifs de bonne gestion de la liquidité

Le Département dispose au 31 décembre 2017 de deux lignes de trésorerie pour un montant global de 50 M€, un montant identique à 2016. Il est à noter que ces lignes permettent de renforcer les disponibilités à court terme et d'améliorer les ratios de liquidité du Département.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des lignes de trésorerie du Département à fin 2017 :

Prêteur	Date de signature du contrat	Montant	Indice	Durée initiale
BNP	04/07/2017	30 M€	E3M + 0,36%	12 mois
Crédit Agricole	06/07/2017	20 M€	E1M + 0,39%	12 mois

7.1.2 Les Titres Négociables à Court Terme (TNCT ou NEU CP)

Le programme de TNCT du Département présente les grandes caractéristiques suivantes :

- Montant du plafond d'encours de 100 M€ ;
- Montant minimal d'émission de 150 K€ ;
- Durée indéterminée du programme ;

- Durée initiale de chaque NEU CP supérieure ou égale à 1 jour et inférieure à 364 jours ;
- Autorité de régulation : Banque de France.

Cet outil de financement de la trésorerie permet :

- d'optimiser la gestion de la trésorerie par un coût de financement moins élevé que les lignes de trésorerie ;
- de diversifier et garantir l'accès au financement de court terme notamment en période de crise bancaire ;
- d'anticiper les nouvelles réglementations bancaires de plus en plus contraignantes ;
- d'accéder aux marchés des capitaux et bénéficier de l'excellente appréciation de son risque de crédit (notation financière) ;
- de constituer une base de prêteurs plus large que via une ligne de trésorerie.

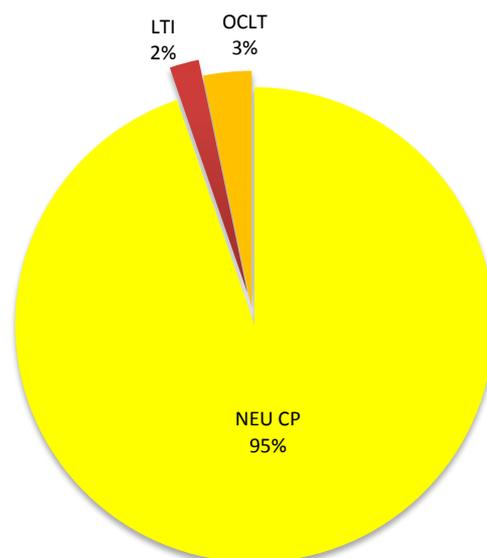
7.2 Le financement de marché très majoritaire en 2017

7.2.1 Les ressources mobilisées pour la trésorerie

Le financement via les instruments de trésorerie a atteint 211,1 M€ en 2017. Il était de 55,2 M€ en 2016. L'arbitrage entre les différents outils de trésorerie a été le suivant :

- financement par TNCT pour 200 M€ (25 M€ en 2016);
- financement par ligne de trésorerie pour 4,2 M€ (22,4 M€ en 2016);
- financement par emprunts révolving pour 6,9 M€ (7,8 M€ en 2015).

Répartition des sources de financement à court terme du Département



Il apparaît clairement que les TNCT représentent l'outil le plus performant du point de vue du coût, d'où l'arbitrage en faveur de cet instrument :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Coût moyen pondéré LTI (bp)	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût moyen pondéré OCLT (bp)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût moyen NEU CP (bp)	-38	-37		-36	-39	-38	-39	-39	-39		-40	

7.2.2 Des frais financiers liés à la trésorerie limités a fortiori en tenant compte des recettes générées

Les charges d'intérêts liées à la gestion de la trésorerie, hors intérêts des emprunts revolving comptabilisés en intérêts de la dette, s'élèvent à 187 € en 2017 contre 4,2 K€ en 2016. Toutefois, en prenant en compte les produits financiers perçus au titre des taux négatifs sur les émissions de TNCT pour un montant de 77,2 K€, le coût financier de la trésorerie a été plus que compensé par les taux négatifs et affiche un résultat financier positif de 77 K€. Ainsi, les charges financières sur l'année ne concernent que la ligne de trésorerie pour un montant de 187 €.

Sur la période 2011-2017, les frais financiers sont passés de 115 K€ en 2011 à 187 € à la clôture de l'exercice 2017. Le tableau ci-après retrace l'évolution de ces frais sur une période de 7 ans :

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Frais financiers liés à la trésorerie	115,0	34,8	26,8	44,5	4,1	4,2	0,2
Produits financiers liés à la trésorerie	0,0	0,0	0	0,0	2,9	9,7	77,2
Résultat financiers sur opérations de trésorerie	-115,0	-34,8	-26,8	-44,5	-1,2	5,5	77

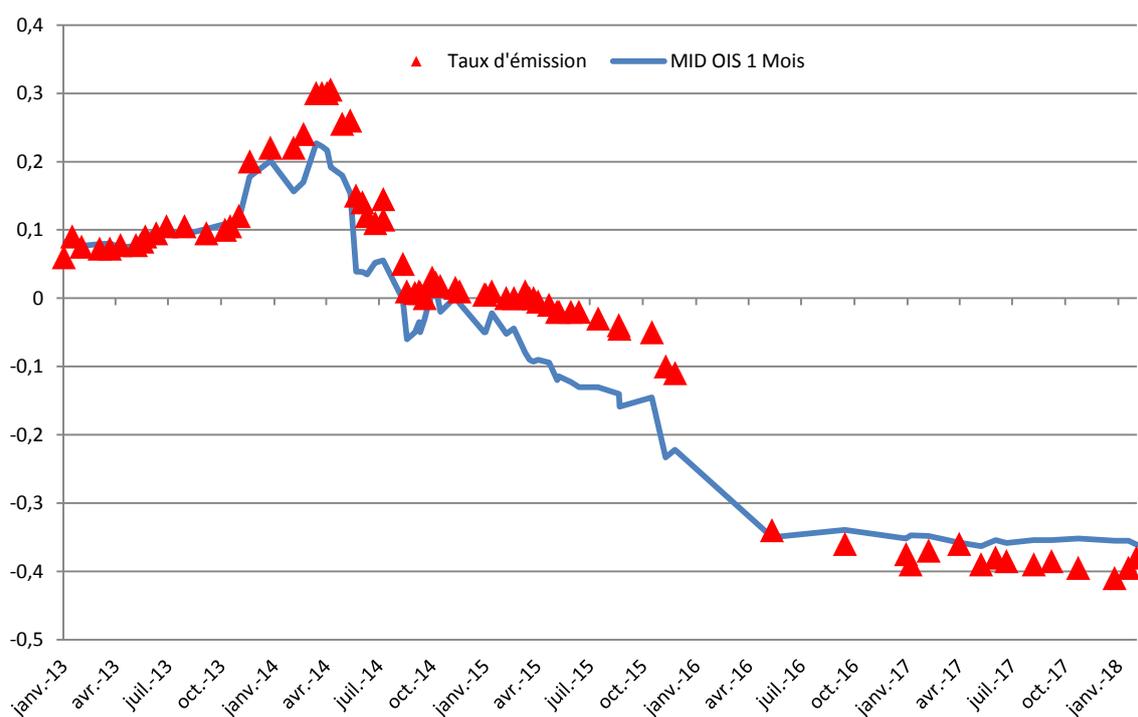
7.2.3 Des émissions performantes de Titres négociables à court terme (TNCT)

En 2017, les TNCT ont représenté 95 % des financements à court terme du Département. Le montant cumulé des tirages sur l'année écoulée de 200 M€ est en forte hausse par rapport à 2016 (25 M€).

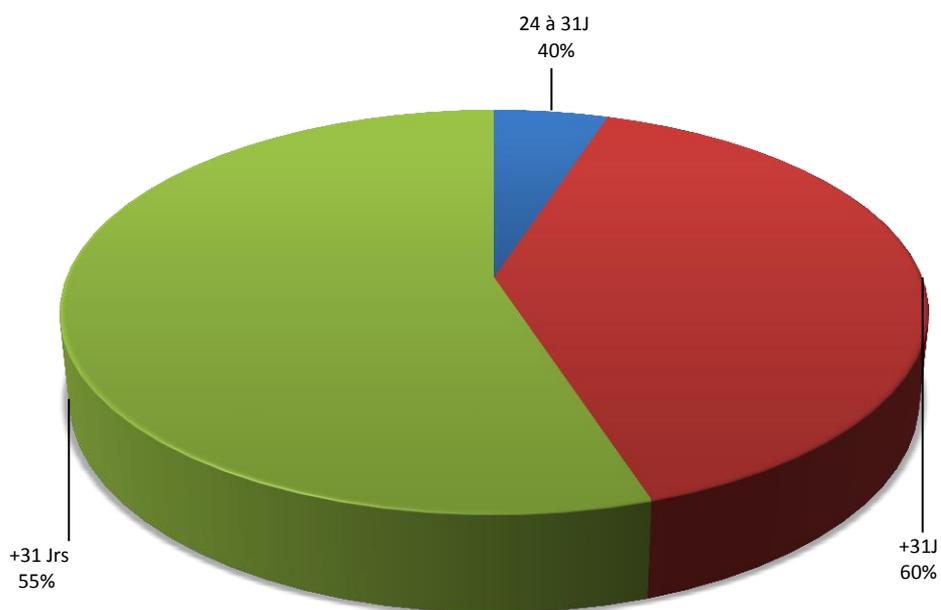
Le taux moyen d'émission se situe en territoire négatif et affiche -0,38 % en 2017 contre un taux négatif de -0,35 % en 2016.

Les éléments de reporting illustrés par des graphiques présentent les principaux indicateurs de gestion des TNCT. Il s'agit de :

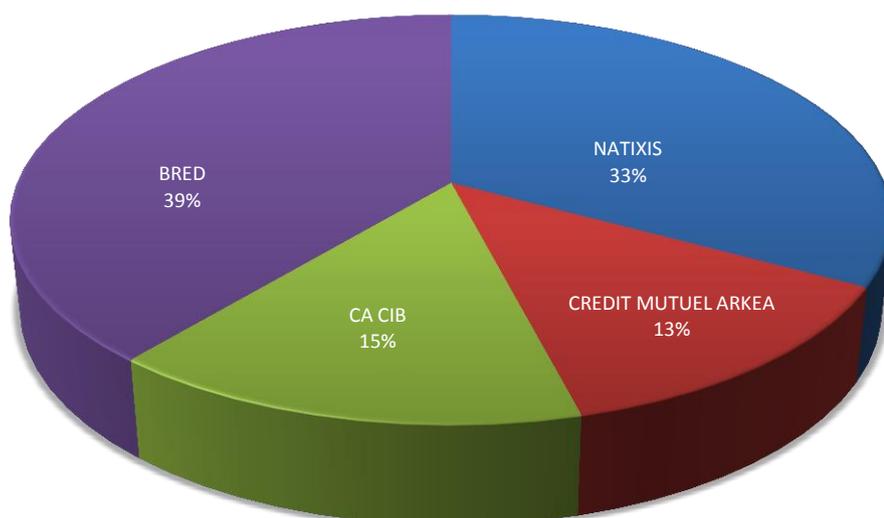
- la rémunération des émissions de TNCT et du taux de référence du marché (swap OIS)



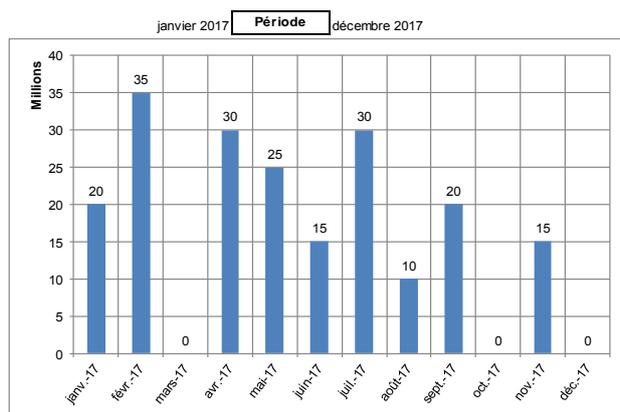
- la répartition des émissions en fonction de leur durée



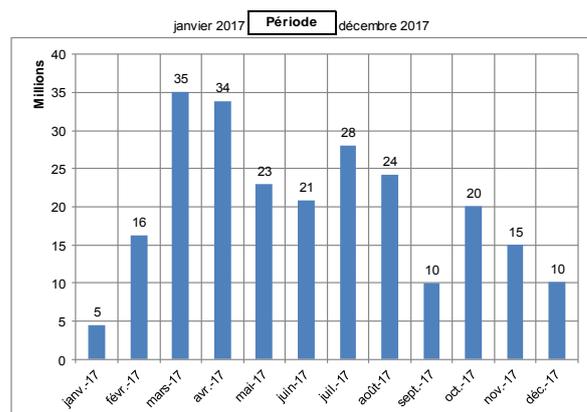
- la répartition par institution financière chargée entre autres de placer les titres du Département auprès des investisseurs



- le profil des émissions réalisées sur l'année



Reporting NEU CP sur 12 mois				
	Nominal	Encours (€)	Durée (J)	Taux (bp)
Statistiques-Min	10 000 000	4 516 129	24	-40



Reporting NEU CP sur 12 mois				
	Nominal	Encours (€)	Durée (J)	Taux (bp)
Statistiques-Max	35 000 000	35 000 000	55	-36

8. Le pilotage du risque de liquidité : des normes de liquidité scrupuleusement pilotées

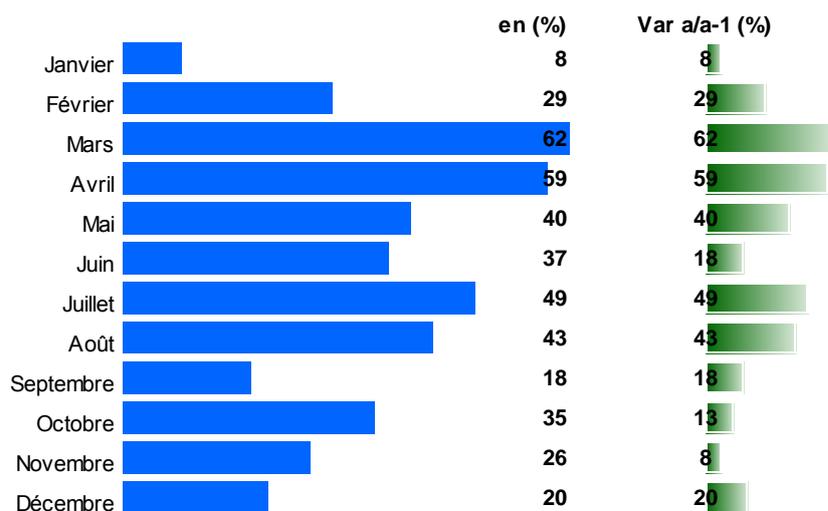
Dans le cadre des activités de gestion active de la dette et de la trésorerie, le Département est exposé à un risque de liquidité. Dans le contexte de la gestion de la dette, il s'agit d'éventuelles difficultés à trouver des financements à court ou à moyen-long termes pour couvrir en temps et en heure ses besoins.

Pour mesurer ce risque, le Département a développé deux indicateurs :

- le ratio de back-up : ce ratio mesure le taux de couverture des émissions de TNCT par de la disponibilité sur les lignes de trésorerie. Ce ratio permet de déterminer la capacité du Département à rembourser ses TNCT en situation de stress sur les marchés financiers. À fin 2017, le Département disposait d'un important volant de liquidité, constitué de 50 M€ de lignes de trésorerie et de lignes revolving d'un montant de 17,7 M€ pour couvrir des émissions d'un encours moyen de 20,1 M€ ;

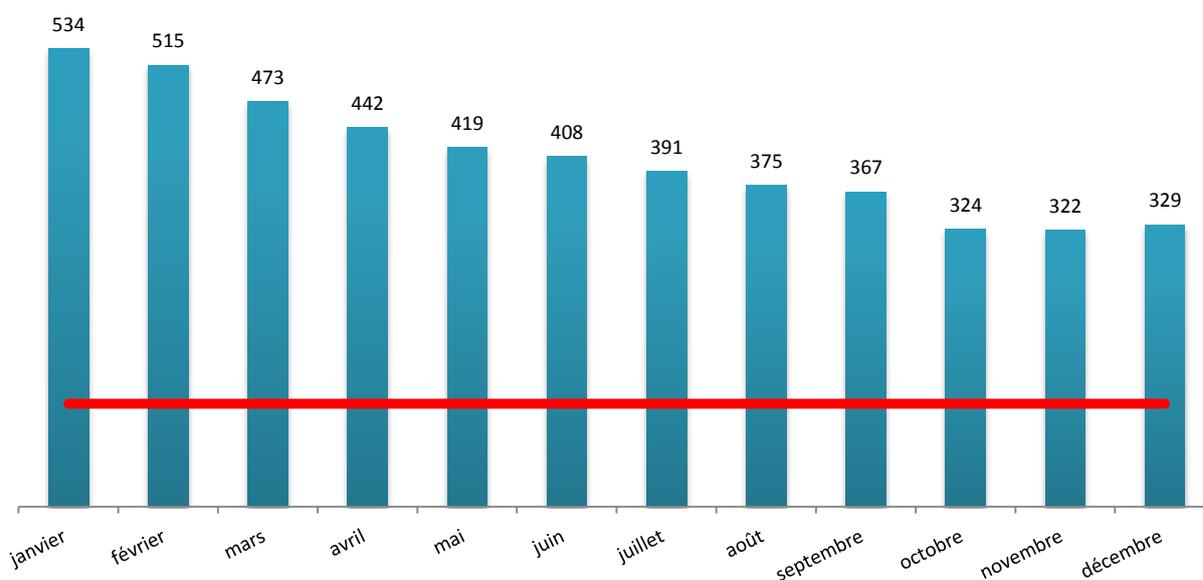
Ratio de back-up (%): Norme $\leq 100\%$

CONSOMMATION LIMITE BACK UP



- le ratio de liquidité court terme (RLCT) : ce ratio mesure la capacité du Département à honorer ses engagements financiers au cours des 12 prochains mois. À fin 2017, le RLCT s'est établi à 329 % contre 536 % au 31 décembre 2016. La diminution du RLCT provient essentiellement de la hausse de l'encours de TNCT qui a été quasiment multiplié par 10 entre 2016 et 2017.

Ratio de liquidité court terme (%) : Norme CD 27 \geq 120%



ANNEXE 9
Synthèse du Budget primitif 2018

LE BUDGET PRIMITIF 2018

1. Des recettes sécurisées grâce au maintien des dotations de l'État et relativement dynamiques en raison de l'embellie économique

Concernant les recettes de fonctionnement, il est proposé des inscriptions à hauteur de 491,7 M€, soit une hausse de 4,9 % par rapport au budget primitif 2017 (468,6 M€). Ce dynamisme inédit des recettes renvoie à deux facteurs :

- avant tout, à la fin de la baisse des dotations en vertu de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;
- ensuite, au tendancier de hausse des ressources fiscales, mais aussi de la péréquation qui est assise sur celles-ci, grâce à l'embellie économique dont bénéficie la France.

En valeur absolue, la hausse des recettes de fonctionnement atteint 23,1 M€. Les principales augmentations concernent :

- les droits de mutation à titre onéreux : +11 M€ ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties : +4,6 M€ ;
- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux : +4,3 M€ ;
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance : +3 M€ ;
- la taxe d'aménagement : +2,4 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Recettes	BP 2017	BP 2018	Ev°BP18/BP17
	Opérations réelles			
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 539 767	1 515 300	-1,6%
731	Impositions directes	150 779 824	157 036 821	4,1%
73	Impôts et taxes	164 900 000	185 719 000	12,6%
74	Dotations, subventions et participations	106 871 359	108 519 267	1,5%
75	Autres produits de gestion courante	19 684 214	15 887 480	-19,3%
013	Atténuations de charges	1 635 761	1 325 000	-19,0%
016	APA	17 784 000	16 560 000	-6,9%
015/017	RSA	5 045 000	4 847 000	-3,9%
76	Produits financiers	40 000	40 000	0,0%
77	Produits exceptionnels	287 833	219 500	-23,7%
	Total recettes réelles	468 567 757	491 669 368	4,9%

La fiscalité directe augmente de 3,5 % par rapport au budget primitif 2017 pour atteindre 148,7 M€. Cette hausse s'explique prioritairement par la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il convient en effet de distinguer en matière de fiscalité l'effet taux et l'effet base. En l'espèce, le taux de la taxe est stable à 20,24 % et il s'agit d'un engagement fondateur de la stratégie

budgétaire de mandat. En revanche, il est constaté un effet base. S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'effet base est double :

- avec une revalorisation forfaitaire évaluée à 1,1 % ;
- avec une évolution physique des bases.

Il est attendu un produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de 32,4 M€ en tenant compte des hypothèses consensuelles de croissance et d'inflation. Une augmentation est prévue par rapport au budget primitif 2017 pour les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux. Le montant attendu (0,7 M€) est proche de celui attendu au compte administratif 2017.

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev°BP18/BP17
TFPB	105 000 000	109 600 000,00	4,4%
CVAE	32 000 000	32 350 000,00	1,1%
IFER	680 000	740 000,00	8,8%
FNGIR	5 969 821	5 969 821,00	0,0%
<i>Ss-total fiscalité directe</i>	<i>143 649 821</i>	<i>148 659 821</i>	<i>3,5%</i>

La fiscalité indirecte est très dynamique (+21 %) sous l'effet des droits de mutation à titre onéreux. Au compte administratif 2017, il est attendu à ce titre un produit de 66,7 M€. Sur cette dynamique, une inscription de 65 M€ offre une certaine sécurité.

La taxe d'aménagement représente également une ressource volatile. Au compte administratif 2017, il est attendu un produit de 5,7 M€. En cohérence, il est proposé une inscription de 6 M€ au budget primitif 2018.

Pour le reste, il est anticipé une croissance modérée de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (56 M€) et de la taxe d'électricité (6,9 M€).

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev°BP18/BP17
TSCA	53 000 000	56 000 000	5,7%
TICPE	42 000 000	42 000 000	0,0%
<i>Ss-total fiscalité transférée</i>	<i>95 000 000</i>	<i>98 000 000</i>	<i>3,2%</i>
Taxe d'aménagement (ex TDCAUE/TDENS)	3 600 000	6 000 000	66,7%
Taxe d'électricité	6 800 000	6 920 000	1,8%
DMTO	54 000 000	65 000 000	20,4%
<i>Ss-total fiscalité immobilière et autre fiscalité</i>	<i>64 400 000</i>	<i>77 920 000</i>	<i>21,0%</i>

Les dotations de l'État sont maintenues par rapport au montant constaté en 2017, et non prévu au budget primitif. En effet, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a mis fin à la baisse uniforme et cumulative des dotations qui prévalait auparavant.

En 2017, la dotation globale de fonctionnement a été notifiée à hauteur de 79,4 M€. Il est donc inscrit strictement le même montant au budget primitif 2018.

Pour les autres dotations, il est également attendu des montants stables.

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev°BP18/BP17
Dotations Globales de l'Etat	85 194 479	83 851 000	-1,6%
<i>DGF</i>	81 033 817	79 430 000	-2,0%
<i>DGD</i>	4 160 662	4 421 000	6,3%
DCRTP	5 811 792	6 469 167	11,3%
Allocations compensatrices	2 575 000	2 610 000	1,4%
<i>Ss-total dotations de l'Etat</i>	<i>93 581 271</i>	<i>92 930 167</i>	<i>-0,7%</i>

En matière de recettes sociales, il peut être relevé une baisse de la dotation APA. Elle est liée à un effet de calendrier à propos des ressources issues de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Les autres recettes sociales apparaissent stables.

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev°BP18/BP17
FSE	900 000	900 000	0,0%
Dotation PCH	5 700 000	5 700 000	0,0%
Dotation MDPH	680 000	680 000	0,0%
Dotation APA	17 724 000	16 500 000	-6,9%
FMDI	4 200 000	4 200 000	0,0%
<i>Ss-total dotations liées à l'action sociale</i>	<i>29 204 000</i>	<i>27 980 000</i>	<i>-4,2%</i>

En matière de péréquation, il est attendu un supplément de 5,5 M€ par rapport au budget primitif 2017. Cela renvoie à deux phénomènes :

- l'impact sur le fonds de péréquation des DMTO de la croissance du produit national ;
- la nouvelle éligibilité du Département au fonds de péréquation de la CVAE.

Les droits de mutation à titre onéreux ont atteint des niveaux élevés, notamment sur des territoires littoraux et en région parisienne. Via la péréquation, les autres départements en bénéficient également. Il est attendu 8,8 M€ à ce titre en 2018.

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev°BP18/BP17
Fonds de Péréquation des DMTO	4 500 000	8 807 000	95,7%
Fonds de péréquation de la CVAE		1 347 000,00	n.c
Dotations de Compensation Péréquée (Frais de gestion TFPB)	7 130 003	7 030 000	-1,4%
Fonds de Solidarité	1 000 000	992 000	-0,8%
<i>Ss-total péréquation</i>	<i>12 630 003</i>	<i>18 176 000</i>	<i>43,9%</i>

Concernant les recettes d'investissement, il apparaît deux faits saillants :

- une légère hausse des recettes hors emprunt du fait d'une augmentation de l'inscription au titre des produits de cessions ;
- une stabilité de l'inscription d'emprunt malgré un effort inédit en investissement, ce qui atteste la soutenabilité de cet investissement très ambitieux.

Hors emprunt, la hausse s'explique par un effort particulier en matière de cessions avec la volonté de rationaliser le patrimoine du Département.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Recettes	BP 2017	BP 2018	Ev°BP18/BP17
	Opérations réelles			
10 (sauf 1068)	Fonds propres d'origine externe	5 500 000	5 600 000	1,8%
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 215 000	6 085 000	89,3%
13	Subventions d'équipement reçues	10 157 758	8 628 032	-15,1%
16	Emprunts et dettes assimilées	68 759 093	68 120 218	-0,9%
204	Subventions d'équipement		400 000	n.c
27	Remboursements de prêts	1 013 000	1 010 000	-0,3%
45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte			n.c
	Total recettes réelles	88 644 851	89 843 250	1,4%

2. Des agrégats budgétaires qui mettent en évidence une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un investissement ambitieux

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 444,2 M€ par rapport à 443,2 M€ au budget primitif 2017, ce qui signifie une hausse de 0,2 %.

Il convient toutefois de tenir compte de plusieurs effets de périmètre :

- +3,3 M€, avec la reprise au budget principal (chapitre 011) du transport adapté ;
- -3,8 M€, avec la fin de la subvention d'équilibre du budget principal (chapitre 65) au

budget annexe des transports ;

- -0,3 M€ avec la diminution de masse salariale induite par le transfert des agents des transports.

À périmètre constant, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au budget primitif 2017 s'établit donc à 0,4 %.

Chap.	Dépenses	BP 2017	BP 2018	Ev°BP18/BP17
	Opérations réelles			
011	Charges à caractère général	24 139 805	26 318 380	9,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	98 242 462	98 531 478	0,3%
014	Atténuations des produits	4 748 300	5 509 300	16,0%
016	APA	39 737 500	40 191 500	1,1%
015/017	RSA	86 156 000	84 632 000	-1,8%
65/6586	Autres charges de gestion courante	184 074 315	183 117 761	-0,5%
66	Charges financières	5 365 000	5 620 000	4,8%
67	Charges exceptionnelles	213 000	224 500	5,4%
022	Dépenses imprévues	475 000	100 000	-78,9%
	Total dépenses réelles	443 151 381	444 244 919	0,2%

Les évolutions constatées pour les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) renvoyant à des effets de périmètre, les mouvements significatifs concernent :

- les atténuations de produits, avec une hausse de 16 % qui s'explique par une augmentation du prélèvement au titre du fonds de solidarité, celui-ci résultant directement du produit des droits de mutation à titre onéreux lors de l'exercice précédent ;
- l'APA, avec une augmentation contenue à 1,1 % ;
- le RSA, avec un repli de 1,8 % ;
- les charges financières, avec une hausse de 4,8 %.

Les deux derniers points méritent une explication complémentaire.

S'agissant du RSA, 2017 a marqué la fin de la hausse continue de la dépense. Ainsi, la dépense réalisée a été nettement inférieure au montant inscrit au budget primitif 2017. L'inscription proposée au budget primitif 2018 tient compte de ce rebasage.

Concernant les charges financières, l'augmentation attendue renvoie à des anticipations de normalisation de la politique de la Banque centrale européenne, et donc d'amorce de remontée des taux.

En investissement, il est proposé un budget primitif 2018 d'une ambition inédite. Après un

travail de programmation et d'études, les différents PPI se traduisent par un très haut niveau d'investissement : 115,3 M€ hors remboursement du capital de la dette, soit une hausse de 22,3 % par rapport au budget primitif 2017.

Chap.	Dépenses	BP 2017	BP 2018	Ev°BP18/BP17
	Opérations réelles			
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	92 687 560	113 309 954	22,2%
	EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Invest Directs)	47 250 234	66 973 343	41,7%
20	Immobilisations incorporelles	6 130 948	11 402 592	86,0%
21	Immobilisations corporelles	5 405 268	8 534 950	57,9%
23	Immobilisation en cours	35 714 018	47 035 801	31,7%
	EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX (Invest Indirects)	45 437 326	46 336 611	2,0%
204	Subventions d'équipement versées	45 250 561	46 296 611	2,3%
45	Travaux pour compte de tiers	186 764	40 000	-78,6%
	DEPENSES FINANCIERES	21 373 667	23 957 745	12,1%
13	Subventions d'investissement (Opérations de régularisations)	0	0	n.c
16	Emprunts et dettes assimilées	19 495 667	21 936 745	12,5%
26	Participations et créances rattachées		-	n.c
27	Autres immobilisations financières	1 593 000	1 921 000	20,6%
020	Dépenses imprévues	285 000	100 000	-64,9%
	Total dépenses réelles	114 061 227	137 267 698,61	20,3%

Si l'effort porte prioritairement sur des opérations en maîtrise d'ouvrage (+41,7 % par rapport au budget primitif), en particulier grâce au PPI collèges, les subventions d'équipement connaissent également une hausse, en l'occurrence de 2 %, notamment dans le contexte de généralisation des contrats de territoire.

3. L'équilibre du budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 du Département est équilibré à hauteur de 762 M€, dont 524,9 M€ en fonctionnement et 237,3 M€ en investissement. Ainsi, la section d'investissement représente près de 31 % des inscriptions, et ce en dépit du poids des dépenses sociales. Cette donnée traduit en actes et en chiffres la priorité de l'Exécutif en faveur de l'investissement.

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

	OBJET	BP 2017	BP 2018	Structure	Ev°2018/2017
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	510 561 453	524 943 168	69%	2,82%
	opérations réelles	443 151 381	444 244 919	76%	0,25%
	opérations d'ordre	67 410 072	80 698 249		19,71%
	INVESTISSEMENT	206 404 922	237 272 498	31%	14,95%
	opérations réelles	114 061 227	137 267 699	24%	20,35%
	Mouvements neutres (mixtes)	40 000 000	42 000 000		5,00%
	opérations d'ordre	52 343 696	58 004 800		10,82%
	TOTAL DEPENSES	716 966 375	762 215 666	100%	-1,70%
	opérations réelles	557 212 608	581 512 618		4,36%
	Mouvements neutres (mixtes)	40 000 000	42 000 000		5,00%
opérations d'ordre	119 753 767	138 703 048		15,82%	
RECETTES	FONCTIONNEMENT	510 561 453	524 943 168	69%	2,82%
	opérations réelles	468 567 757	491 669 368	85%	4,93%
	opérations d'ordre	41 993 696	33 273 800		-20,76%
	INVESTISSEMENT	206 404 922	237 272 498	31%	4,10%
	opérations réelles	88 644 851	89 843 250	15%	1,35%
	Mouvements neutres (mixtes)	40 000 000	42 000 000		5,00%
	opérations d'ordre	77 760 072	105 429 249		35,58%
	TOTAL RECETTES	716 966 375	762 215 666	100%	-1,70%
	opérations réelles	557 212 608	581 512 618		4,36%
	Mouvements neutres (mixtes)	40 000 000	42 000 000		5,00%
opérations d'ordre	119 753 767	138 703 048		15,82%	

Du point de vue des indicateurs, ce budget primitif 2018 signifie:

- une épargne brute de 47,4 M€ et un taux d'épargne brute de 9,6 % ;
- une épargne nette de 25,5 M€ et un taux d'épargne nette de 5,2 %.

ANNEXE 10

Tableau prévisionnel du profil d'extinction de la dette

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Etat constaté - Conseil général de l'Eure - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2017	18 494 952,97	3 810 990,39	22 305 943,36	248 823 730,25
2018	20 936 744,58	3 707 706,38	24 644 450,96	227 886 985,67
2019	19 969 884,53	3 496 346,06	23 466 230,59	207 917 101,14
2020	20 290 374,84	3 411 482,19	23 701 857,03	187 626 726,30
2021	22 631 798,92	3 333 975,78	25 965 774,70	164 994 927,38
2022	15 186 465,74	3 168 879,42	18 355 345,16	149 808 461,64
2023	15 571 899,83	2 970 842,23	18 542 742,06	134 236 561,81
2024	19 321 452,04	2 736 502,77	22 057 954,81	114 915 109,77
2025	20 043 684,13	2 478 552,51	22 522 236,64	94 871 425,64
2026	17 694 054,79	1 965 427,46	19 659 482,25	77 177 370,85
2027	19 380 704,26	1 472 455,26	20 853 159,52	57 796 666,59
2028	18 250 000,00	996 267,50	19 246 267,50	39 546 666,59
2029	17 755 000,00	642 137,86	18 397 137,86	21 791 666,59
2030	1 583 332,52	308 020,27	1 891 352,79	20 208 334,07
2031	1 124 999,96	277 674,49	1 402 674,45	19 083 334,11
2032	583 334,11	255 927,52	839 261,63	18 500 000,00
2033	0,00	251 600,00	251 600,00	18 500 000,00
2034	0,00	251 600,00	251 600,00	18 500 000,00
2035	18 500 000,00	251 600,00	18 751 600,00	0,00

ANNEXE 11
Charte Gissler

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	35 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	248 823 730,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

ANNEXE 12
Synthèse des ratios ATR

Département de l'Eure - Budget principal - CA - 2017

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	595 043	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (4)	533 724
Longueur de la voirie départementale (en km)	4 390	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	2

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
243 452 225.00	307 030 111.00	500.09	570.23

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (tenu compte des services précédents).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	730.68	
2	Produit des impositions directes/population	236.22	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	832.16	
4	Dépenses d'équipement brut/population	125.46	
5	Encours de dette/population (3)	418.33	
6	DGF/population	133.59	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	22.53%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	91.54%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	15.08%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	50.27%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	598 347	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (4)	522 022
Longueur de la voirie départementale (en km)	4 390	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	4

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
244 655 827	302 123 420	396,28	489,37

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	742,45	
2	Produit des impositions directes/population	238,47	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	821,71	
4	Dépenses d'équipement brut/population	189,37%	
5	Encours de dette/population (3)	415,85	
6	DGF/population	132,74	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	22,18%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	94,61%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	23,05%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	50,61%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.